



HAL
open science

Le cadre épistémologique de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Victor-Louis Devarieux

► **To cite this version:**

Victor-Louis Devarieux. Le cadre épistémologique de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Linguistique. 2024. dumas-04832789

HAL Id: dumas-04832789

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04832789v1>

Submitted on 12 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Le cadre épistémologique de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Victor-Louis DEVARIEUX

UFR LD – Département de Didactique du FLE

Mémoire de Master 2 – 28 ECTS

Master : Didactique des langues, du français langue étrangère et seconde : métiers de la
recherche, de l'enseignement et de l'ingénierie

Sous la direction de Mme : Valérie SPAËTH

Membres du jury : Mmes Valérie SPAËTH et Alice-Hélène BURROWS

Année universitaire 2023-2024



Le cadre épistémologique de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

Victor-Louis DEVARIEUX

UFR LLD – Département de Didactique du FLE

Mémoire de Master 2 – 28 ECTS

Master : Didactique des langues, du français langue étrangère et seconde : métiers de la
recherche, de l'enseignement et de l'ingénierie

Sous la direction de Mme : Valérie SPAËTH

Membres du jury : Mmes Valérie SPAËTH et Alice-Hélène BURROWS

Année universitaire 2023-2024

Remerciements

Même si ces remerciements ne sont pas classés par ordre d'importance, il m'était toutefois impossible de me lancer dans cette entreprise sans commencer par Jordan, celui dont le soutien sans faille et plein de tendresse me permet de rendre mes folies, mes rêves et mes projets concrets tout en m'apportant la stabilité dont j'ai besoin.

Mais ce mémoire aurait à coup sûr été bien différent si Marylou n'avait pas été présente dans cette aventure de masterant, indéfectible alliée tout au long de deux superbes années rythmées par le travail, la fatigue, les débats, le stress, les weekends de lecture et d'écriture et les bons moments qui resteront à jamais gravés dans ma mémoire. Si ce travail de recherche m'aura plongé dans les méandres du macro, je n'en oublie pas pour autant mes relations essentielles du micro : un merci spécial à Luis et à sa présence singulière et nécessaire, à Illona et à Sarah, à tous mes amis musiciens, d'enfance et d'études supérieures, à mes frères et à mes parents, à mes cousins et cousines et au reste de ma famille, qui m'accompagnent et me soutiennent à chaque instant.

Ce master de la Sorbonne Nouvelle m'a permis d'évoluer, de complexifier une pensée toujours trop hésitante et de recevoir (in)consciemment des clés pour l'avenir que je ne perdrai jamais. J'adresse à ce sujet mes plus sincères remerciements à Valérie Spaëth qui a dirigé ce mémoire et accepté ma manière de travailler, mais aussi à Alice Burrows, à Malory Leclère et bien évidemment à Ève-Marie Rollinat-Levasseur qui m'ont donné l'énergie nécessaire pour le mener à bien. Je réalise aussi la chance que j'ai eue de pouvoir compter sur toute la promotion des masterant·es du DFLE de 2022-2024, sans oublier à l'intérieur celle des alternant·es, des FLEstivalièr·es, de mes collègues pour les exposés et des représentant·es d'étudiant·es.

D'une part, l'alternant du BELC que je suis doit évidemment beaucoup à celles auprès desquelles il s'était engagé : un merci tout particulier à Johanna, Mélissa et Valérie, c'est grâce à leur confiance que ce projet de recherche a pu être mené sereinement. De l'autre, le bénévole en moi remercie tous les membres du bureau, du conseil d'administration et des groupes de travail de Français langue d'accueil, qui m'ont soutenu tout au long de ce travail, ont accepté mes manquements avec la plus grande des bienveillances, et ont grandement participé à me construire professionnellement et personnellement.

Sommaire

Remerciements	1
Sommaire	2
Notes aux lecteurs	3
Introduction	4
1. Le statut d'un bâtiment sur la langue	9
1.1. Le choix du château de Villers-Cotterêts et sa symbolique.....	10
1.2. Une Cité d'aujourd'hui et de demain.....	22
2. L'illustration d'une relation langue-pouvoir à l'échelle nationale	35
2.1. Une histoire de la langue qui dérange.....	36
2.2. L'histoire externe de la langue : faire communauté.....	44
2.3. Interroger le choix d'une histoire.....	62
3. Le défi français de l'un et du multiple	81
3.1. L'équation monolingue.....	82
3.2. Cité de la langue française, et non de la francophonie ?.....	92
3.3. La langue au défi de l'altérité	107
Conclusion	115
Bibliographie	118
Annexes	129
Table des matières	138
Résumé	140

Notes aux lecteurs

- Ce mémoire est écrit en conformité avec les recommandations orthographiques de 1990. Par conséquent, vous trouverez tout au long de ce texte des graphies telles que « évènement », « gout », « ambigüité », « relai » ou encore « à priori ».
- Ce travail de recherche est rédigé en utilisant le masculin neutre pour des raisons d'habitude. En revanche, ce travail se veut pleinement inclusif et s'adresse à toutes les personnes, sans distinction de genre. Chaque terme employé au masculin neutre englobe ainsi indifféremment le féminin et le masculin.
- Ce mémoire a été rédigé sans recourir à des outils d'intelligence artificielle pour la rédaction. De plus, chaque réflexion, analyse et argumentation présentées dans ce document résultent d'un travail et de recherches personnels.

Introduction

L'une des façons les plus courantes d'interpréter le présent est d'invoquer le passé. Pas seulement parce qu'on n'est pas d'accord sur ce qui a eu lieu alors, sur ce qu'a été le passé, mais parce que l'on se demande si le passé est vraiment passé ou s'il continue, sous une forme différente peut-être.
(Said, 2000 : 37)

Si l'on accepte que l'écriture de l'histoire est une mise en récit et non une fidèle transposition de la réalité dans le temps présent, on souligne les enjeux sociaux, politiques ou identitaires d'une telle opération.
(Rubio, 2022 : 18)

Si je suis actuellement un master en didactique du FLE/FLS à l'université Sorbonne Nouvelle, mes premiers intérêts dans la vie étaient l'histoire et les lettres modernes. Titulaire d'un master en littératures françaises et francophones, je me suis détourné de l'agrégation à la suite de mon expérience Erasmus et de mon engagement associatif et bénévole – ce dernier m'ayant initié à la formation d'adultes demandeurs d'asile et réfugiés. Passionné par ce second master et avide d'expérimenter les différentes facettes du FLE, j'ai souhaité rejoindre en tant qu'alternant l'équipe du BELC chez France Éducation international pour découvrir une échelle plus macro : celles des organismes de formation de formateurs.

Cette expérience au sein de ce dispositif historique dans notre champ disciplinaire, ainsi que les cours de politiques linguistiques et d'histoire du FLE/FLES dispensés par Valérie Spaëth, m'ont permis de mieux percevoir dans quelle mesure les institutions peuvent se situer au cœur de nos pratiques. Alors que le BELC fête cette année ses cinquante-six ans, et que la frontière entre mon univers professionnel et universitaire tend à devenir poreuse – puisque bon nombre de mes professeurs et connaissances du FLE ont eu une expérience avec ce dispositif – je réalise que les institutions s'inscrivent par définition dans des historicités plus longues que celles des acteurs qui y œuvrent. Je note aussi que tout changement politique, social ou culturel, qu'il soit ascendant ou descendant (des institutions sur les personnes ou des personnes sur les institutions), peut avoir des répercussions dans nos pratiques, nos croyances et/ou nos représentations. Dès lors, dans une perspective historique, mais aussi phénoménologique-herméneutique (Robillard, 2016) je me propose dans cette recherche de m'intéresser au cadre épistémologique de ce qui pourra devenir, dans les années à venir, un nouvel acteur institutionnel dans le champ de la didactique du français langue étrangère, seconde et maternelle : la Cité internationale de la langue française.

Inaugurée le 30 octobre 2023 par le président de la République, cette Cité de Villers-Cotterêts se propose de devenir un espace de découvertes, de discussions et de réflexions autour

de la langue, à destination des professeurs, des chercheurs, des apprenants et des touristes. Renouant avec la tradition des grands projets présidentiels de la V^e République, ce bâtiment s'inscrit dans la continuité des quinquennats d'Emmanuel Macron qui ont mis pour la première fois la projection de la langue française au centre d'une politique culturelle nationale. Or le choix du lieu et le cadre interprétatif même du bâtiment interrogent l'étudiant en FLE que je suis et me questionnent sur l'avènement d'une telle Cité : annonce-t-elle un nouveau paradigme ? Renforce-t-elle un modèle de pensée existant ? Quelles traces en termes de politiques éducationnelle, culturelle ou linguistique porte-t-elle ? Quoi qu'il en soit, c'est le changement dans le paysage des acteurs institutionnels qu'elle implique qui alimente la posture d'historien que j'ai décidé de prendre pour cette recherche. L'actualité de la Cité en 2024, par sa récente inauguration, par son statut d'hôte du prochain Sommet de la Francophonie mais aussi par son entrée en résonance avec les 30 ans de la loi Toubon, m'incite donc à établir un premier cadre épistémologique à ce projet. D'une part, ce travail me permettra de mieux comprendre l'histoire de l'institutionnalisation – et de l'instrumentalisation – de la langue par le pouvoir politique en France, et de l'autre pour « [mettre] en perspective [m]es héritages afin que ceux-ci ne soient plus porteurs de déterminisme, mais d'une créativité visant à les adapter » (Robillard, 2016 : 141) dans une démarche personnelle d'historicisation.

Pour y parvenir, je dois tout d'abord éviter de me borner au « présentisme » (Hartog, 2003 : 18)¹ d'une Cité déliée du passé et du futur, et où les idéologies et représentations éventuellement présentes seraient perçues comme acquises ou naturelles. Pour contourner ou du moins limiter ce biais de pensée, j'ai l'intention d'historiciser ce chantier patrimonial et culturel pour l'appréhender dans le temps en faisant appel à l'histoire. La Cité se propose d'autant plus, à ce titre, de constituer un lieu de mémoire vis-à-vis de la langue française en se reposant sur son héritage historique, Villers-Cotterêts étant le lieu de signature d'une ordonnance qui imposa au royaume la langue maternelle française dans les actes administratifs et juridiques en 1539. Mais ce travail d'historicisation a pour intention de dénaturiser un processus – en « arrach[ant] [mes représentations] à la sphère des allant de soi et des notions naturalisées, [pour qu'elles puissent] plus facilement être discutées, critiquées, et salutairement mises face à face avec d'autres options » (Robillard, 2016 : 139) – pour de futurs enseignants ou chercheurs de FLE qui auront un lien avec la Cité, car comme Valérie

¹ Alors que le XX^e siècle connaît le futurisme – courant où le futur et son progrès deviennent le seul horizon temporel (Lessault, 2004) – Hartog montre que le présent prend de plus en plus de place, jusqu'à devenir « omniprésent » (Hartog, 2003 : 19). L'immédiat est valorisé et le présent devient le seul horizon, sans passé ni futur. Mon travail de recherche, dans la continuité de Pierre Nora (1974), cherchera quant à lui à me placer dans une posture d'historien qui cherche consciemment à faire surgir le passé dans le présent.

Spaëth le rappelle : « l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire à la connaissance du présent ; elle compromet, dans le présent, l'action même » (Bloch, 1941 *in* Spaëth, 2020b : 12). En m'inspirant de la démarche de Marija Apostolović (2022), la finalité de cette recherche ne se limite pas à l'unique production de connaissances, mais s'inscrit dans une visée pragmatique : alors que Paul Rondin (IFprofs#33, 2024), le directeur de la Cité, souhaite en faire une destination culturelle, éducative et socio-éducative au service des professeurs, il me semble primordial de comprendre les phénomènes dans leur globalité pour ne pas nous faire les porteurs d'une volonté politique ou d'idéologies linguistiques, culturelles et éducatives.

Faire appel à l'histoire, c'est d'abord prendre de la distance et faire ce pas de côté caractéristique de la démarche historique, c'est aussi procéder à l'historicisation des objets qui nous intéressent (méthodologies, idéologies, manuels, pratiques, etc.), c.-à-d. à l'étude de leurs conditions de productions politiques, idéologiques, intellectuelles, discursives, à leur sémantisation, à leur réception, à leur transformation. Cette historicisation permet de redonner de l'épaisseur aux historicités, aux temps vécus qui s'entrecroisent sans cesse, mais qui finissent par être lissés par le temps. (Spaëth, *ibid.*, p. 13)

Cette recherche va donc chercher à pointer des interdépendances entre le « micro » et le « macro » et me permettre par la même occasion de commencer un travail sur ma propre historicisation. Établir le cadre épistémologique de la Cité, c'est aussi une tentative pour moi de comprendre que tout est construit ou transmis et que l'appel à l'histoire fait ressortir une épaisseur différente. Malgré une démarche réflexive et historicisante, je suis conscient que je (re)construis et (re)transmets mes représentations, influencées par mes expériences et mes croyances, et que je fais partie d'un monde sociable puisque « tout, dans le monde humain, a un passé relationnel, est une histoire sociale » (Delmotte, 2010 : 33). C'est pour cette raison qu'il me paraît essentiel de revenir à l'intérieur de moi pour comprendre ma trajectoire et mes choix, d'autant plus que mon expérience à France Éducation international me projette aujourd'hui dans des missions de coopérations universitaires ou internationales, au profit de l'enseignement et de l'apprentissage de la langue française dans le monde. Voilà pourquoi j'ai été sensible au regard de Clémentine Rubio dans sa thèse (2022 : 207) sur la signification de la « mission » d'expertise, qu'elle rapproche d'une forme de messianisme français au nom d'une intervention civilisatrice.

Dans la spiritualité chrétienne, le messianisme, par sécularisation, exprime plus généralement l'attente et l'annonce de la réalisation sur terre d'une Cité humaine juste, fraternelle et heureuse, le désir de contribuer à cet avènement, la conviction d'être appelé à y contribuer et de devoir y appeler les autres. [...] L'imprégnation du peuple de France par la religion chrétienne, dans sa forme précisément la plus universaliste, le catholicisme s'est accomplie très tôt. (Cros, 2016 *in* Rubio, 2022 : 208)

Suis-je moi-même, par mon héritage catholique et ma nationalité française, sensible à ce rôle de vecteur et de supérieur hiérarchique ? Vais-je renier l'altérité de ce qui n'est pas français et contribuer à une forme d'ipséité (Ricœur, 1990) ? J'en viens alors à m'interroger sur ma volonté de réaliser un Volontariat International en sachant que je pourrais appartenir à l'« influential power » (Fabius *in* Martel, 2013 : 72) des politiques diplomatiques et culturelles françaises à l'étranger. Et pour m'aider dans ces réflexions, pour savoir dans quelle mesure je suis le porte-voix d'idéologies françaises, je trouve important de les identifier et d'y réfléchir en posant comme objet d'étude cette Cité internationale de la langue française. En revanche, ma démarche d'historicisation n'est pas uniquement personnelle : elle est au service de ma posture de chercheur en didactique, mais aussi du rôle de médiateur que je peux prendre face à ces constats et ces réflexions. Mon questionnement herméneutique, c'est-à-dire l'interprétation pour moi-même et pour les autres, cherche à conscientiser mes propres représentations et ainsi historiciser ma recherche. Je suis aussi conscient que ces interrogations me permettent par ailleurs d'exprimer des affinités par rapport au courant de Valérie Spaëth, et de me positionner au sein d'une communauté académique désirée – certainement mu par l'envie d'appartenir à un autre monde que celui de mes origines sociales. L'intention est donc de réduire ma part de subjectivité et de reconnaître mes propres biais en entrant dans la compréhension interne de l'histoire de ma langue maternelle.

Tout comme Clémentine Rubio, j'admets que ma recherche est partie d'un préjugé, à savoir un jugement par anticipation et sans connotation péjorative, non-arrêté et nourri par une « communauté d'histoire » (Romano, 2010 *in* Rubio, 2022 : 19). Je pensais que cette Cité internationale de la langue française s'inscrivait dans des idéologies de politiques linguistiques, éducatives et culturelles passées, presque à l'encontre des courants de pensée actuels comme le plurilinguisme. Et puisque mon intention est de mieux appréhender le présent par l'étude du passé, je souhaite utiliser cette « impression diffuse » (Rubio, 2022 : 21) pour aborder les ressources documentaires à ma disposition, non pas « aveuglé d'un préjugé mais bien à partir d'un préjugé qui ne cessera de se reformuler différemment jusqu'à gagner une consistance qui donnera le sentiment d'une autre compréhension, que [je] juge être plus juste » (*ibid.* : 20). Cette recherche a donc pour ambition d'interroger le cadre épistémologique de la Cité et de construire un objet scientifique dans plusieurs dimensions (Kaufmann, 2016) en articulant des échelles micro et macro. Étant donné que non seulement j'apprécie mobiliser des concepts et des auteurs issus d'autres disciplines, mais aussi que je pars du postulat que « tout sujet a une infinité de liens transversaux avec d'autres sujets [et qu']il suffit d[']en dégager ces liens pour

pouvoir utiliser des données disponibles » (*ibid.* : 30), je compte aborder cette recherche avec un corpus de diverses ressources documentaires. En triangulant des auteurs en philosophie politique comme Benedict Anderson ou Pierre Nora ou même linguistique comme Wilhelm von Humboldt avec mes visites à la Cité, je tenterai de mieux cerner les traces historiques et idéologiques en filigrane de ce projet. En revanche, mon intention n'est toutefois pas celle de tomber dans une « Suprême Théorie » (Wright Mills, 1967 *in ibid.* : 24) mais au contraire de « rendre intelligible le social grâce à la théorie » (*ibid.*). Et les lectures théoriques en amont de ma visite se sont inscrites en accord avec la proposition de l'hypothèse-zéro (Becker, 2005) selon l'idée que « quelles que soient les techniques utilisées, l'important est de ne pas être passif et de se bercer de l'illusion que les idées pourraient émerger d'elles-mêmes du terrain » (*ibid.* : 34). Je souhaitais ainsi réfléchir à certaines perspectives, former des hypothèses, pour ensuite les confronter lors de mes visites de la Cité.

Pour définir ce cadre épistémologique de la Cité, mon travail de recherche commencera donc par comprendre – à l'échelle micro – le statut d'un bâtiment sur la langue. Je m'intéresserai au contexte historique du bâtiment, mais aussi à son cadre interprétatif, puis je décrirai de quelle manière il propose un parcours sur la langue au temps présent et comment il se positionne en tant qu'espace d'horizon. Dans un deuxième temps, il s'agira d'élargir ma focale d'analyse en m'intéressant au contexte de ce projet : le phénomène que j'étudie, à savoir cette Cité, s'inscrit nécessairement dans une unité structurelle plus englobante. En d'autres termes, de la compréhension du micro du bâtiment dans ma première partie, je m'intéresserai ensuite au point de vue macro de la politique linguistique et culturelle nationale pour mieux contextualiser l'élaboration de ce projet. Enfin, après avoir compris comment les idéologies linguistiques et historiques se sont construites et infusent dans la conception de la Cité, je chercherai à voir dans quelle mesure les représentations individuelles et collectives peuvent se transformer, évoluer et continuer à circuler, notamment en m'intéressant aux intentions universalistes et essentialisantes de la langue française, et en cherchant à comprendre quelles visions de la francophonie et de la relation à l'Autre la Cité cherche à établir.

1. Le statut d'un bâtiment sur la langue

Pour commencer à construire ce cadre épistémologique, je souhaite analyser l'échelle micro de ce bâtiment tourné vers la langue française, presque inédit dans son genre. Le château de Villers-Cotterêts n'est en effet pas le premier espace muséal entièrement dédié à une langue puisqu'il existe, depuis 2006 et logé dans la gare historique de São Paulo, la *Estação da Luz da nossa Língua*, appelé communément le musée de la langue portugaise. Cette première partie s'intéressera donc à l'histoire du bâtiment qui a été choisi pour accueillir un tel projet, puisqu'il n'est pas dénué de traces historiques, mais aussi au cadrage interprétatif qu'il est possible d'en faire à l'échelle micro. Une fois ce premier cadrage historique et symbolique mené, j'étudierai la manière dont cet espace patrimonial a été transformé en espace muséal et interactif et enfin, comment il est envisagé non pas seulement comme un espace tourné vers le passé ou borné au présent, mais aussi au service de l'avenir. Autrement dit, avant de passer à une échelle macro nationale voire internationale et mobiliser des concepts de philosophie politique, je me propose d'aborder ce projet présidentiel selon une analyse en trois moments : passé (espace patrimonial), présent (espace muséal) et futur (espace d'horizon).

1.1. Le choix du château de Villers-Cotterêts et sa symbolique

Si le musée de langue portugaise a été construit à São Paulo, dans la plus grande ville lusophone du monde au Brésil et à l'intérieur de l'édifice historique de la gare du quartier Bairro da Luz (voir document 2 en Annexes), Emmanuel Macron a quant à lui souhaité établir son projet présidentiel à 210 millions d'euros dans le département de l'Aisne, à moins d'une heure en train de la capitale, pour choisir un lieu historiquement lié à l'institutionnalisation de la langue. Ainsi inaugurée le 30 octobre 2023 après trois années de chantier, la Cité internationale de la langue française s'est établie à l'intérieur d'un édifice chargé d'histoire et symboliquement riche.

1.1.1. L'histoire d'un lieu et d'une ordonnance

L'ouverture du passé et celle de l'avenir sont étroitement associées. (Löwy, 2014 : 146)

En étudiant la pensée de Walter Benjamin, Michael Löwy s'intéresse au « concept d'histoire » et me permet d'introduire l'idée que l'analyse du passé, et sa compréhension, permettent de mieux appréhender l'avenir – à savoir celui de la Cité, et notamment pour la communauté des professeurs de français – pour ne pas se borner à l'état actuel du bâtiment. Il me semblait donc approprié, pour commencer ce travail de recherche, de faire un rappel historique à la fois de ce château de François I^{er}, mais aussi de qui l'a fait passer à la postérité, c'est-à-dire son ordonnance éponyme, étudiée comme une date repère de la naissance du français dans les manuels scolaires.

1.1.1.1. Un château aux nombreuses vies

Pour retracer l'histoire du château et la frise ci-dessous, je m'appuie principalement sur mes deux excursions à la Cité, aux informations présentes dans le parcours et aux visites menées par des guides professionnelles, ainsi qu'à quelques recherches complémentaires.

Situé au cœur du Valois, au carrefour de l'Île-de-France, de la Picardie et de la Champagne, le château de Villers-Cotterêts a historiquement occupé une position privilégiée. La forêt giboyeuse de Retz qui l'entoure est réputée depuis longtemps pour ses bois de qualité et comme terrain de chasse (voir document 3 en Annexes). C'est dans ce contexte que dès le V^e siècle un relai de chasse seigneurial y est établi. Au XII^e siècle, l'édifice médiéval est repris

par les comtes de Valois qui en font un château de plaisance avant que, un siècle plus tard, en 1213 sous Philippe II Auguste, le château ne passe finalement entre les mains des membres de la famille royale.



Lors de sa campagne présidentielle, le candidat Emmanuel Macron est alerté par les élus locaux de la dégradation des lieux depuis 2014 et découvre un espace patrimonial en mauvais état, dont les quelques vestiges de l'époque Renaissance ne permettent pas d'en faire un haut lieu touristique. Pour justifier la restauration d'un espace aussi grand, sans valeur architecturale significative, il annonce peu après son élection la réfection complète du château avec la création en son sein d'une Cité de la francophonie, qui prendra le nom de Cité internationale de la langue française, profitant de la symbolique de l'Ordonnance. Cette frise retraçant les évolutions du château met en évidence l'impact finalement minime de la signature de l'Ordonnance dans l'histoire du château. Il s'agit avant tout d'un château de plaisance, construit comme tel avec son jeu de paume central, qui au fil des siècles s'est agrandi et a profité économiquement au village d'aubergistes qui accueillait les Cours itinérantes venant s'y divertir au XVIII^e siècle. La réputation de débauches et d'excès du château, qui lui ont valu une représentation de Tartuffe loin de l'Église, a cédé la place après la Révolution française aux conditions austères d'un centre de « redressement » moral où les mendiants étaient enfermés pour mourir. Dans cette perspective, autant dire que 1539 et la signature de l'Ordonnance n'ont pas été les éléments distinctifs d'un tel bâtiment.

Pour apporter un éclairage sur cette forme de réminiscence du passé, la chercheuse Beverley Butler de l'University College de Londres parle d'un phénomène de *revival* (Butler, 2007 in Poulot, 2009 : 7) de certaines mémoires culturelles. Elle s'appuie notamment sur l'actualisation du mythe de la bibliothèque d'Alexandrie par l'État égyptien et l'Unesco.

L'entreprise, révélatrice d'enjeux diplomatiques autant que d'agendas bureaucratiques, participe clairement de la dynamique contemporaine du *revival* de certaines mémoires culturelles, en l'occurrence la civilisation alexandrine. Elle illustre enfin combien les retours au passé, les formes de renaissance de l'héritage alexandrin sont autant de manières de réécrire l'Égypte. (*ibid.*)

Tel le paradigme nostalgique d'un caractère universel perdu, faisant d'Alexandrie l'expression d'une fierté nationale, le parallèle avec la Cité est alors possible : n'est-elle pas un moyen de redonner de l'éclat à un mythe national et à un passé originel désiré ? Je tâcherai, dans la deuxième partie de ce travail de recherche, d'étudier de quel mythe national il pourrait s'agir.

Quoi qu'il en soit, l'impact symbolique, et les bénéfices économiques prévus, justifient pour l'État la mise en œuvre du projet et ce dernier est confié au Centre des monuments nationaux en 2018, qui y commande des fouilles archéologiques menées par l'Inrap, et prépare ce qui devient un an plus tard le 2^e chantier patrimonial le plus important après celui de Notre-Dame. Au total, c'est un site de 20 000 m² qui a été réaménagé, avec plus de 3 600 m² de toiture à rénover avoisinant les 265 000 ardoises, 600 m² de pierres de taille à mettre en œuvre pour les façades, 280 fenêtres extérieures à restaurer et 1250 m² de planchers anciens à réhabiliter. À la suite de trois années de chantier, et après avoir mobilisé plus de 600 ouvriers, le président de la République inaugure alors la Cité le 30 octobre 2023.

1.1.1.2. L'Ordonnance sur le fait de la Justice

Le 25 août 1539, le roi François I^{er} signe les *Ordonnances Royaulx Sur le fait de la Justice et abbreviation des proces par tout le Royaulme de France* dans son château de Villers-Cotterêts, rattrapé par ses obligations royales, alors en déplacement avec sa Cour. Soumise par son chancelier Guillaume Poyet, l'*Ordonnance sur le fait de Justice* a pour objet de clarifier et de simplifier le droit en imposant partout des actes écrits. Elle se compose de 192 articles au total, la différenciant de la forme courte de l'édit avec lequel on la confond dans les textes, et légifère sur la réformation de la justice. Or le document est passé à la postérité non pas pour ce domaine-ci mais pour deux points connexes. D'une part, l'ordonnance a incité – en imposant des actes écrits – les notaires et les ecclésiastiques à consigner les minutes, les archives mais

aussi les baptêmes et les naissances sur des registres officiels, faisant d'elle l'une des premières fondations de l'état civil français. D'autre part, on la retient principalement à l'heure actuelle pour ses dispositions linguistiques et pour cause : les articles 110 et 111 sont dans le droit français les plus anciens articles de loi encore en vigueur aujourd'hui.

Art. 110. – Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation.

Art. 111. – Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploitcs de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement. (*Ordonnance Villers-Cotterêts*, s. d.)

Ces deux articles imposent que les actes administratifs et les jugements soient rendus « en langue maternel françoys », ne précisant pas tout à fait la nature de ces deux adjectifs sur lesquels je reviendrai plus tard, et la formule ne cessera jusqu'à aujourd'hui d'être interprétée comme faisant référence à la seule langue française. Le roi François I^{er} souhaite donc, par cette ordonnance, que ses sujets soient administrés et jugés dans sa langue, ou du moins leur langue. En décrétant que tout officier dans un tribunal royal et tout notaire ne doit plus rédiger les textes en latin, l'Ordonnance vise à rendre les actes et jugements compréhensibles par tous, et prescrit l'abandon du latin dans les documents juridiques. À ce titre, Paul Cohen (2003 : 43) cite le juriste François Hotman qui s'offusquait de l'usage de la langue classique et l'injustice qu'elle provoquait. Pour lui, l'usage du latin était « une conséquence fâcheuse de la vénération inconditionnelle du droit romain et l'application irréfléchie de lois païennes, tyranniques et révolues, et donc totalement inadapté au royaume de France » (*ibid.*).

D'un point de vue de politique linguistique il s'agit d'une décision *in vitro* (Calvet, 2017 : 21), et l'Ordonnance s'inscrit plus précisément dans les

lois qui portent sur l'usage que les hommes font des langues, indiquant quelle langue il faut parler dans telle ou telle situation, dans tel ou tel moment de la vie publique, fixant par exemple la langue nationale d'un pays ou les langues de travail d'une organisation. (*ibid.* : 55)

Si les motivations du pouvoir royal sont ambivalentes, l'Ordonnance marque quoi qu'il en soit le souhait de faire du français la langue de l'administration et de la justice, et notamment la volonté de prononcer les jugements dans la langue du justiciable. Cette exigence se retrouve à ce propos à la Cour de Justice de l'Union européenne, tenue à un multilinguisme intégral, qui

affiche aujourd'hui une exigence comparable. Ailleurs dans le monde, d'autres pays ont inscrit dans leur droit des choix linguistiques différents.

Bien qu'il ne s'agisse ni de la première ni de la dernière loi régissant l'usage de la langue française sur le territoire, l'Ordonnance de Villers-Cotterêts marque aux côtés des Serments de Strasbourg la volonté monarchique de légiférer sur la langue mais aussi en amorce son institutionnalisation (Balibar, 1985 : 412). La décision de créer un espace muséal autour de la langue française, et de surcroît dans un lieu où la langue a franchi une étape dans l'élaboration de son statut social, juridique et codifié, illustre ostensiblement le fait que « la langue est la première des institutions » (Legendre, 2001). Ce projet fait preuve d'une patrimonialisation d'un texte de loi en rapport avec la langue, hissant l'ordonnance au statut d'objet culturel et iconique, au point d'en devenir l'élément clé d'une valorisation locale et régionale. Il met une fois encore, au XXI^e siècle, en évidence que le statut de la langue française en tant qu'institution a une importance essentielle dans sa propre histoire, et concerne non seulement ses locuteurs, mais aussi les professeurs de français langues maternelle et étrangère. La langue française se retrouve donc activée – non pas par essentialisme mais bien historiquement – dans des configurations sociales et idéologiques particulières, et c'est la raison pour laquelle je souhaite établir un premier cadre épistémologique à cette Cité.

1.1.2. Un château-Cité : quel cadre interprétatif ?

Avec son musée à São Paulo, le Brésil a fait le choix d'une gare pour établir son musée autour de la langue portugaise et le symbole est fort : au cœur du centre-ville historique, le lieu se réinterprète comme lieu de rencontres avec l'autre et rappelle le portugais comme une langue de voyage et d'échange. Il replace aussi dans toute la première partie de son parcours la place du portugais parmi les autres langues et l'importance des langues dans la vie de ses locuteurs, toutes à égalité les unes aux autres. De manière générale, le pays émergent indique aussi, par cette rénovation et cette valorisation patrimoniale, qu'il s'approprie une langue devenue sienne et ayant marqué son histoire et son identité. Une quinzaine d'années plus tard, c'est le projet de Villers-Cotterêts français qui émerge avec cette fois-ci la restauration d'un château du XVIII^e siècle. Dans la version française, le hall de gare laisse place au jeu de paume sous une verrière et la station est appelée Cité. Et puisque je fais de cette Cité l'objet d'étude de ma recherche, je souhaite tout d'abord m'intéresser au cadre interprétatif à l'échelle micro de ce choix de nom et de lieu. Pourquoi avoir choisi un château ? Et pourquoi l'avoir nommé Cité ? Et pour reprendre les conseils de Jean-Claude Kaufmann en la matière :

Inciter exagérément à la libre interprétation comporte un risque de subjectivisme, mais conseiller trop de prudence comporte le risque contraire, actuellement le plus répandu, et sans le doute le plus grave : l'absence de production théorique, l'enquête qui ne parvient pas à décoller des faits. L'urgence commande donc de libérer l'interprétation. Il faut prendre confiance en soi et avoir de l'audace, ne pas avoir peur de faire des erreurs, oser un « coup de force interprétatif » (Soulet, 2006). (Kaufmann, 2016 : 93)

1.1.2.1. Le choix d'un terme et d'un cadre

En premier lieu, c'est du côté de la linguistique que je trouve des éléments de réponse à ce choix du terme Cité. Dans son deuxième tome de *Problèmes de linguistique générale* (1974), Émile Benveniste s'intéresse justement à l'étymologie de ce mot. Si la réponse semble en apparence claire, le linguiste confronte le choix historique de la racine latine à son homologue grecque. Selon lui, selon que l'on se réclame de la racine latine *civitas* ou de la racine grecque *pólis*, on découvre deux modes d'appartenance à la Cité tout à fait différents, voire antagoniques ; et c'est la dérivation de chacun des mots qui nous apporte des précisions. D'une part, en latin, « Cité » est traduit par *civitas*, dérivé de *civis*, signifiant citoyen. Benveniste montre ainsi que le terme primaire est *civis* – faisant de la Cité l'ensemble des *cives* – et en tire la conclusion de philosophie politique suivante : la *civitas* romaine est la qualité distinctive des *cives* et leur totalité additive. La Cité d'un point de vue latin est donc une « vaste mutualité » qui n'existe que comme « sommation » (Llorca, 2023 : 223). De l'autre, le grec passe par le couple *pólis/politēs* et inverse les rapports de dérivations : *pólis* est le terme primaire et *politēs* en est le dérivé. Dans le modèle grec, la donnée première est une entité, une institution ou un groupement, qui forme ensuite le participant. Elle ne s'incarne ni en un édifice, ni en une institution, ni même en une assemblée. Elle est indépendante des hommes et sa seule assise matérielle est l'étendue du territoire qui la fonde. L'étymologie française, selon Benveniste (1974 : 273), révèle à ce titre un paradoxe : le terme « citoyen » est lui-même dérivé du substantif français cité, à l'opposé des liens des *cives* originaux, qui ne devaient non pas mutualité à la *civitas* mais bien à eux-mêmes, à la manière de ce que le français appelle des « concitoyens ». Ainsi l'évolution de la langue française a choisi d'appliquer la logique grecque sur une racine latine, en réinversant le système latin : « cité » → « citoyen » ; *civitas* ← *civis* ; d'où son ambiguïté fondamentale et la marge de manœuvre interprétative que je souhaite exploiter. Pourrait-on alors considérer les citoyens ou visiteurs de la Cité comme les éléments primaires, définis en une certaine relation mutuelle de *cives*, ou au contraire voir la primauté en une unité abstraite dont ils sont les participants, répondant à la logique grecque ? Dans le

premier cas, les visiteurs de la Cité de la langue française, locuteurs d'une même langue, formeraient-ils un groupe social à part entière, tels – selon la même logique – des *socii* se reconnaissant mutuellement par rapport à d'autres *socii*, et nommés comme un tout en *societas* (*ibid.* : 278) ? La Cité serait alors le résultat d'une communauté unie par la langue, dans une logique indifférenciée de *cives* locuteurs du français et transnationaux. Dans le second, voir la *pólis* comme antérieure placerait la Cité non pas dans un statut de relation, mais d'appartenance.

Rappelons-nous qu'Aristote tenait la polis pour antérieure à tout autre groupement humain, qu'il la rangeait parmi les choses qui existent par nature et qui sont liées à l'essence de l'humanité et à ce privilège de l'homme, le langage. (*Politique* 1253a in *ibid.* : 279)

Si cette relation est plus proche de la dérivation française, le choix qui a été fait pour ce projet n'étant pas un « (franco)pôle », cela pourrait montrer le message porté par une Francophonie qui est celui d'un choix – celui de s'allier entre locuteurs – et non d'une obligation ou d'une sorte de devoir divin d'appartenance. Autrement dit, non à la *pólis* grecque mais oui à la *civitas* latine. La Cité telle qu'elle a été construite, peut-être à contrario de la langue française institutionnalisée, pourrait ainsi véhiculer une image plus proche de son terme latin, concrétisation matérielle et physique d'une communauté de locuteurs, premiers à la Cité.

Ce qui est certain, c'est que la Cité internationale de la langue française – que j'abrègerai Cité par souci de concision – laisse un cadre interprétatif large, en raison de son statut même de ruines. Son directeur, Paul Rondin, le signifie lui-même dans un webinaire en partenariat avec l'Institut français de Paris (IFprofs#33, 2024) : le château s'était abîmé et détérioré et devait être « sauvé » (*ibid.*), c'est-à-dire restauré pour y installer un équipement culturel. Et si avec une touche d'humour, la guide en charge de la visite historique du bâtiment défend les choix de restauration qui ont été faits en disant que l'« on ne va pas faire du faux, on ne s'appelle pas Viollet-le-Duc aujourd'hui, on ne va pas recréer si on ne sait pas », la réfection d'un château entier – élément du passé incontournable – peut nous laisser des espaces d'interprétation. À ce propos, Didier de Robillard mentionne précisément la fascination du romantisme pour les ruines et l'imaginaire à la créativité « reconstitutive » que stimulent les traces lacunaires (2016 : 144). Selon lui, et dans les pas de Ricœur, Veyne et de Certeau, les traces sont de manière inhérente lacunaires et reposent partiellement sur l'altérité absente. Le discours peut ainsi venir combler ces trous et se superposer aux éléments tangibles légués par l'histoire : l'objectif pouvant être à terme de se réapproprier un passé qui peut arranger le

discours politique. Dans cette perspective, je citerais Raoul Girardet dans *Mythes et mythologies politiques* :

Dans nos sociétés dites modernes, apparemment dominées par le rythme sans cesse plus rapide du changement, on ne saurait, par ailleurs, négliger ce frémissement d'émotion, de caractère esthétique et sentimental à la fois, qui semble de plus en plus s'attacher aux débris, aux épaves récupérées d'un passé encore étonnamment proche. (1990 : 99)

Mais alors comment interpréter ce château sur la langue ? Alors que la symbolique de la gare, nous l'avons vu, aurait davantage pu inviter au voyage, tout en restant dans l'actualité de l'époque contemporaine, qu'en est-il du château, trace historique et bâtisse à l'épreuve du temps ? Une fois encore, Paul Rondin précise qu'il s'agit d'« une maison, une cité, un port, où on vient et dont on repart chargé de plein de choses », d'un « lieu vivant » (IFprofs#33, 2024). Pour préciser sa définition, Barbara Cassin à l'occasion d'une séance de dédicace ajoute : « Je n'aime pas le concept de citadelle assiégée, c'est une ville ouverte » (Cassin, 7 novembre 2023) – les propos de l'académicienne ne répondaient d'ailleurs à aucune question, si ce n'est rhétoriques. Et ce terme « assiégé » m'interpelle : aurait-il été différent s'il ne s'était pas agi d'un château ? Ces propos viennent souligner une forme d'amalgame entre le statut de la langue et celui du bâtiment. Dès lors, cela reviendrait à dire que la langue partagerait des points communs avec le château, ou plus précisément « la citadelle », et à l'entrée de ce mot dans le trésor de la langue française, en voici les définitions :

A - Forteresse construite à l'intérieur ou près d'une ville, en vue de la défendre contre les assauts extérieurs ou les révoltes intérieures, et qui commande souvent aussi la campagne environnante.
B - par analogie : Lieu, centre organisé pour défendre avec acharnement certains intérêts, certaines idées. C - par métaphore ou au figuré : Pensée, système de pensée organisé pour défendre avec acharnement certaines idées.

Le choix du lieu pourrait donc être porteur, directement dans sa matérialité, mais aussi indirectement dans son imaginaire, de traces. L'échelle micro vient en effet nous interroger dans une perspective plus large, et commence à souligner des marques idéologiques claires. Qui seraient alors les ennemis de la langue française ? À l'échelle nationale, nous pourrions imaginer les langues en présence sur le territoire, notamment les autres langues de France, dans un face-à-face entre les langues régionales opposées à la langue française, mais aussi les langues étrangères au territoire français comme l'arabe, l'espagnol ou le portugais, amenées par les migrations. À l'échelle internationale, l'ennemi est quant à lui identifiable et identifié – puisque Barbara Cassin le cite quelques minutes plus tard : la langue anglaise, amalgamée plus ou moins avec ce qui est appelé le *globish*.

La conscience linguistique commune en France est des plus sensibles à l'évolution temporelle de la langue, qu'elle tient pour une déperdition ; acharnée à bâtir un idiome stable et noble masquant l'absence première, elle voit dans le changement une altération : on comprend la violence des querelles que toute réforme suscite. On ne doit pas s'étonner que la langue « illustre » répugne également à la variation spatiale, altérité perverse instillée dans le même, trouble de l'identité linguistique, spéculaire et sécurisante. Accents régionaux, vocabulaires spécifiques attentent à l'unité fragile, conquise ou plutôt rêvée de haute lutte : l'autre est fautif en ce qu'il diffère. Mais il devient dangereux quand il se distingue : on sait le sort fait en France aux langues régionales ou minoritaires. (Cerquiglini, 2007 : 32)

Bernard Cerquiglini dans *Une langue orpheline* rapproche lui aussi les idées de solidité et de stabilité avec la langue française, perçue comme une construction qu'il faut protéger dans nos représentations. L'image du château semblerait donc appropriée à l'image que les locuteurs français peuvent se faire, diffusée dans les médias et intimement liée à nos représentations, construite de toute pièce par une logique macro. Le château français, à l'inverse, comporte une dimension toute autre qui me permet de montrer la pluralité interprétative d'un tel choix de lieu.

1.1.2.2. Une vitrine de la France ?

Derrière le choix de réhabilitation d'un château de la Renaissance – ou du XVIII^e siècle si l'on prend en compte les modifications opérées par les rois après François I^{er} –, nous pourrions percevoir la valorisation d'un patrimoine français dans une logique d'export d'une certaine image de marque. Je m'appuie ici sur la pensée de Jean-Louis Calvet :

Sur ce marché, les langues, comme les monnaies, n'ont pas de parité fixe : elles peuvent se déprécier, être dévaluées, ou au contraire gagner de la valeur. Ainsi l'anglais a aujourd'hui une valeur supérieure à celle des autres langues, et lorsque des parents choisissent de le faire étudier à leurs enfants, ils se plient à la loi du marché. Mais cette langue pourrait un jour se déprécier, comme d'autres, aujourd'hui peu cotée, pourraient s'apprécier. (2017 : 11)

Comprendre les rapports des langues comme des logiques commerciales d'offres et de demandes me fait envisager qu'il est difficile de penser la didactique du français langue étrangère en dehors de la notion de besoin et de marché. Et à ce titre, il me semble intéressant d'aborder le château à l'aune de cette perspective : comment interpréter la réification de la langue à travers un château *à la française* ?

Dans sa thèse, Clémentine Rubio (2022 : 166) précise de quelle manière la langue peut devenir un instrument de pouvoir et de domination en décrivant la triple spécificité de la

diplomatie linguistique française, à savoir le public cible, l'État centralisateur et la constitution d'un produit très attractif. C'est cette dernière qui m'intéresse : si l'intérêt collectif d'une langue subit des évolutions, « plus un produit » (*ibid.*) culturel est fort et fiable, et moins il sera touché par la versatilité des modes. Il devient alors nécessaire pour un État qui veut étendre sa diplomatie d'influence de favoriser son rayonnement et de se poser comme vecteur d'un sens commun, dans un monde en transition et en quête de repères.

La posture, la réputation et le prestige d'un État, c'est-à-dire sa vision du monde, son message, les idées et valeurs qu'il véhicule, sa place dans les institutions, son rôle, le rayonnement et l'attractivité de sa culture, de son modèle de société ou de son mode de vie, constituent des aspects non-matériels de sa puissance, son pouvoir de séduction. (Joseph S. Nye, 1990 *in* David, 2020 : 291)

La séduction n'est pas l'unique moyen d'exercer un pouvoir d'influence mais constitue une source parmi d'autres, telle que la menace ou l'incitation, mais en est un élément clé. Et la carte à jouer, du moins à ce niveau micro du château, est celle d'une culture française synonyme de tradition et de prestige.

Lorsque Benedict Anderson parle de muséification politique à coup de capitalisme de l'imprimé, d'images destinées au grand public et d'une démarche de logoïsation générale des institutions, notamment via les timbres-poste ou les billets (1996 : 185), il met en évidence la mise en place d'un art commercial par la République française pour créer un « paysage humain d'une parfaite visibilité » (*ibid.* : 186). Les monuments historiques prestigieux deviennent des emblèmes identitaires, une ressource économique et, précisément, un élément de prestige national. En prenant cet exemple d'un État qui devient une image de marque au XIX^e siècle, ne pourrait-on pas faire un parallèle avec la langue française ainsi parée d'un château de la région parisienne ? Aux yeux du monde, un tel bâtiment s'apparenterait ainsi à une sorte de vitrine de l'identité française, mêlée à une langue à exporter dans ce marché mondialisé.

La lecture de Raphaël Llorca, co-directeur de l'observatoire *Marques, imaginaires de la consommation et politique*, apporte un éclairage sur ce point. Il formule, dans un univers mondialisé où les marques doivent s'imposer sur le marché du capitalisme, une obsession de l'authenticité qu'il reprend de Jean-Laurent Cassely, et qu'ils nomment l'Hyper France. Cette expression concrétise une forme de discours national qui n'hésite pas à jouer avec les signes plus ou moins stéréotypés de la francité et à élaborer un univers en assemblant des éléments du folklore français :

L'Hyper France est un territoire symbolique, un langage visuel situé quelque part entre la réalité historique du pays et sa réécriture par l'imaginaire touristique et les codes des réseaux sociaux. De la même manière que Walt Disney a puisé la source de son inspiration dans certains traits de la culture européenne dont il était originaire, pour ensuite en proposer sa propre vision féérique et fantaisiste, l'Hyper France est la version disneylandisée du quotidien français traditionnel. Elle n'est pas une simple copie mais plutôt une amélioration de l'existant après un détour par la fiction et l'imaginaire. (Cassely, 2020 *in* Llorca, 2023 : 173)

Le discours des marques donne alors l'illusion de replonger dans un passé mythifié mais revisité avec les exigences de la modernité. Dans cette perspective, le choix d'établir un musée de la langue française dans un château de François I^{er} est à interroger : pour une somme équivalente voire moindre, un bâtiment aurait pu être construit sans aucune fondation historique. Et pourtant, tous les acteurs du français dans le monde sont aujourd'hui invités à tourner leur regard vers cette nouvelle Cité qui fait du neuf avec de l'ancien et illustre la valorisation du patrimoine national, pour la France comme pour l'étranger. En effet, quoi de plus français dans les stéréotypes liés au pays et à la langue que ses châteaux, son souci du détail dans ses choix architecturaux – à savoir le raffinement de ses colonnes, ses sculptures et sa verrière métallique en forme de losange aux allures de la pyramide du Louvre ou de la marque de luxe DS de Citroën – ou encore l'élégance passée d'un roi ? Le concept d'Hyper France détourné de la sociologie peut ainsi nous inviter à réfléchir sur l'image stéréotypée de la France en classe de français langue étrangère – dorénavant abrégé FLE – et les choix en matière d'images véhiculées à l'international. Elle permet, dans cette élaboration d'un cadre interprétatif, de percevoir une certaine sémiotique de la Cité, et pourrait constituer une occasion de sensibiliser les apprenants face à ces traces historiques. De même, il est aussi intéressant de voir, dans une logique de « frayage » (Citton, 2013 : 119) que les traits du faste monarchique, à savoir ses ors, ses palais et ses raffinements, ont des effets importants dans nos représentations. Et comme l'annonce Tocqueville :

Les Français ont fait en 1789 le plus grand effort auquel se soit jamais livré aucun peuple, afin de couper pour ainsi dire en deux leur destinée, et de séparer par un abîme ce qu'ils avaient été jusque-là de ce qu'ils voulaient être désormais. [...] J'avais toujours pensé qu'ils avaient beaucoup moins réussi dans cette singulière entreprise qu'on ne l'avait cru au dehors et qu'ils ne l'avaient cru d'abord eux-mêmes. J'étais convaincu qu'à leur insu ils avaient retenu de l'ancien régime la plupart des sentiments, des habitudes, des idées même à l'aide desquelles ils avaient conduit la Révolution qui le détruisait, et que, sans le vouloir, ils s'étaient servis de ses débris pour construire l'édifice de la société nouvelle. (Tocqueville, 1866 : 2)

Les images véhiculées par la France, en bonne partie stéréotypée, sont visibles dans ce projet présidentiel, et peuvent servir une logique commerciale dans un monde où la langue et ses représentations semblent devenir des arguments de vente. Cette analogie par les marques me

permet donc de mettre en rapprochement un capitalisme mondial avec le marché des langues, touché lui aussi par le renversement paradigmatique de la mondialisation.

D'autre part, Stéphane Dufour, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication, explicite l'actualisation du passé faite par les marques. Dans leurs stratégies publicitaires, il identifie ce qu'il appelle un « registre mimétique de l'imitation » (2022 : 5) : selon lui, sont offerts simultanément aux consommateurs un référentiel connu qui réassure et réenchante (ici un château), et un différenciant attractif qui marque la nouveauté (un château devenu laboratoire des langues interactif). Pour aller plus loin dans cette analogie entre l'image de marque de la langue française et les stratégies des marques elles-mêmes, Dufour établit les typologies des usages du passé dans les stratégies marketings pour capitaliser sur leurs réputations antérieures (2022 : 2) et que l'on pourrait reprendre à notre compte pour comprendre les éventuels enjeux du projet d'Emmanuel Macron. Il met en évidence quatre façons dont les marques articulent le passé et le présent, et dont les trois premières semblent appropriées pour mon objet d'étude : la permanence, la résurgence et la constance. Premièrement, la Cité pourrait se proposer de suivre un « marketing de l'authentique » (Llorca, 2023 : 257), en montrant la continuité temporelle de l'institution de la langue au moyen d'un château semi-millénaire tirant sa légitimité d'une origine suffisamment reculée. Deuxièmement, pourrait s'ajouter dans cette résurgence du passé une forme de « marketing du vintage » (*ibid.*), c'est-à-dire la remise au goût du jour d'une période antérieure peu connue par le consommateur (de langues). Et enfin, pour terminer, choisir le château de Villers-Cotterêts serait un moyen de véhiculer une constance de la langue française, une sorte de caractère intemporel et mythique, tel un savoir-faire à la limite du légendaire, et éternel. En définitive, cette analyse sémio-communicationnelle des discours mettant en évidence la manière dont les marques suturent le passé et le présent en organisant des renvois, des allers-retours et des continuités avec le passé me permet d'énoncer l'idée que la langue française véhiculerait une image de marque, et que le choix d'un château serait au service de ces représentations positives et exportables.

1.2. Une Cité d’aujourd’hui et de demain

La Cité de Villers-Cotterêts est la première exposition permanente entièrement dédiée à la langue française, même si le terme « parcours » est préféré à exposition pour éviter de renvoyer à une posture « statique » (North, 2023 : 131). Son élaboration a été confiée à un commissariat scientifique composé de quatre membres : l’ancien délégué de la DGLFLF² Xavier North, l’académicienne et philologue Barbara Cassin, le directeur du Festival des Francophonies en Limousin Hassane Kassi Kouyaté et le directeur scientifique du MUCEM Zeev Gourarier. Une trentaine de contributeurs scientifiques internationaux et une quarantaine d’institutions nationales ont aussi été consultés pour ce projet et montrent l’ambition internationale de la Cité. Si le parcours de la langue intitulé « L’Aventure du français » occupe l’intégralité du premier étage du bâtiment et en constitue l’attraction principale, la Cité de Villers-Cotterêts se veut aussi être un lieu culturel, à caractère social, formatif et éducatif notamment autour de l’illettrisme, et d’avenir avec l’intégration de l’ATL-EDIC³ au bâtiment dont la première assemblée s’est réunie le 8 mars 2024. À la fois parcours interactif sur la langue – et non musée, comme le rappellent ses co-commissaires – la Cité se propose donc, sur un héritage historique, d’être un lieu du présent et résolument tourné vers l’avenir.

1.2.1. Un musée ou un parcours ?

Pour répondre à cette question, encore faut-il définir le terme de musée pour mieux comprendre le refus d’une telle qualification par ses concepteurs, et définir par la suite les enjeux de « L’Aventure du français ».

Bien que les musées évoluent, beaucoup restent liés à des « archétypes antiques » (Poulot, 2009 : 7). Le chercheur Dominique Poulot démontre ainsi une anthropologie de la muséalité qui s’est construite autour de lieux comme des tombes ou des temples – symboles de thésaurisation ou de sacralisation – et qui a su évoluer à travers les villes avec leurs noms de rue ou encore les bibliothèques. Il est de ce point de vue intéressant de voir que le dispositif *La Bibliothèque magique* à l’entrée du parcours et le lieu même du château pourraient rappeler cette sacralisation archétypique et antique de la muséalité, à la manière du *revival* de la bibliothèque d’Alexandrie (Butler, 2007 *in ibid.*).

² Direction générale à la langue française et aux langues de France

³ L’Alliance pour les technologies des langues (ATL) réunissant d’un consortium européen pour les infrastructures numériques nommé EDIC.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil international des musées (d'où le sigle anglophone Icom) met cependant en avant le rôle social que doivent désormais occuper les musées, pour survivre à leur fonction d'exposition et de démonstration de puissance nationale. La table ronde organisée à Santiago du Chili par l'Unesco en 1972 scelle cette perspective d'engagement et marque l'entrée des musées dans un nouveau paradigme (Poulot, 2009 : 8). Aujourd'hui les musées continuent d'obéir assez fidèlement à cette définition :

Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique, et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation. (*La révision de la définition du musée*, s. d.)

En lisant cette définition, en prenant aussi en compte que l'Icom cherche à « s'adapter aux tendances sociales et de conseiller l'organisation quant à une possible révision » (*ibid.*), il est difficile de reléguer le musée au simple lieu statique, certainement stéréotypé, que Xavier North déplorerait implicitement en lui préférant le mot « parcours ».

De même, le muséologue néerlandais Peter Van Mensch évoque trois fonctions au musée : la préservation, l'étude et la communication (*ibid.*: 10). Je pourrais dire que le premier point est respecté en m'intéressant à la rénovation du château, le préservant ainsi des dégradations du temps, mais ce serait mal comprendre le terme. Le muséologue cherche là à souligner le rôle des institutions muséales dans la conservation patrimoniale publique d'objets qui tendent notamment à en éviter les dispersions. Sur ce point, Barbara Cassin (2023) rappelle lors de sa séance de dédicace le projet originel d'une Cité sans objets et indique que leur présence n'est pas centrale à l'édifice, même si l'Ordonnance attend les visiteurs à la fin du parcours. Cette dernière est d'ailleurs prêtée par la Bibliothèque nationale de France, et les versions exposées peuvent changer pour éviter une dégradation par la lumière : la Cité n'est pas un lieu de conservation et s'éloigne à ce titre du musée traditionnel. La centaine d'objets, toiles ou productions culturelles présentes dans le parcours permet d'enrichir la proposition interactive du parcours, et n'en est pas l'attraction principale. Elle est en revanche bien un lieu d'étude et de recherche sur la langue, point que je développerai ultérieurement, et se veut répondre à la fonction de communication puisque Paul Rondin définit la Cité ainsi :

Nous ne sommes pas un musée, nous ne sommes pas un conservatoire, nous sommes un lieu de vie sur la langue. Nous ne sommes pas à l'endroit de la conservation, nous sommes à l'endroit de l'observation, de la mise en valeur et de l'animation, de l'incarnation de la langue comme elle se fait. (IFprof#33, 2024)

S'inspirant du musée de la langue portugaise au Brésil et des conseils des Brésiliens eux-mêmes (*ibid.*), la Cité cherche à construire un nouveau modèle, mue selon les mots de son directeur alors récemment nommé par un « appétit de transformation, d'appropriation, de déformation [qui] ne sera jamais terminé [...] à l'image d'une langue [et d']un corps vivant » (*La Cité internationale de la langue française célèbre le français sous toutes ses coutures*, 2023). L'intention est d'inventer et d'accompagner la transformation d'une langue qui ne doit pas se figer et mourir, mais au contraire être augmentée par la culture et la recherche. Ce serait alors parce que l'institution se pare d'un volet culturel et diplomatique avec l'accueil de délégations et d'évènement internationaux, et d'un pôle de recherche, que la Cité pourrait déjouer certaines habitudes de la catégorisation en tant que musée. Je trouve cependant que l'évolution récente des musées, conçus de plus en plus autour d'une interaction avec et entre les visiteurs, ne peut pas affirmer une séparation nette avec le parcours que propose « L'Aventure du français ». Mais autant présenter brièvement l'organisation d'un tel parcours.

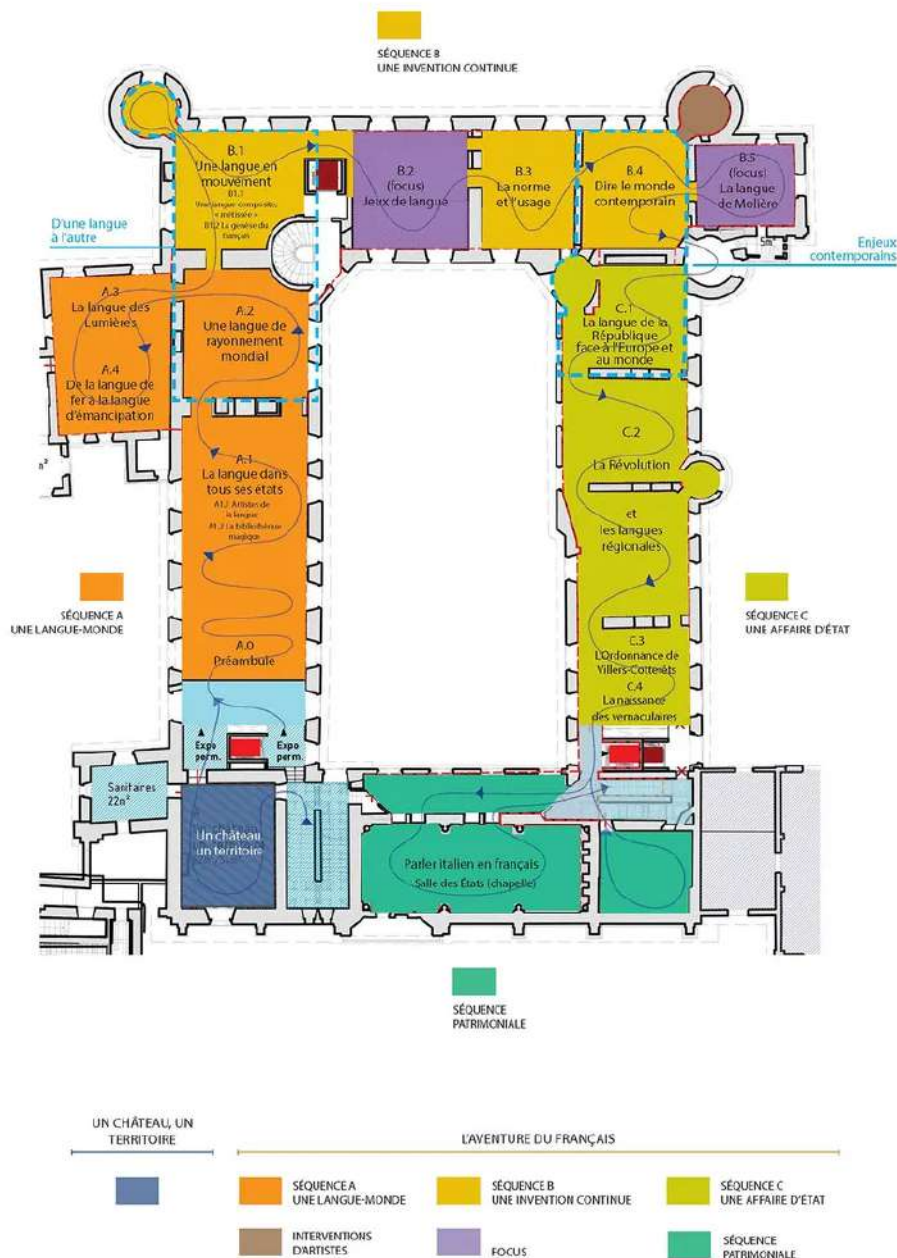


Figure 2 – Plan de « L’Aventure du Français » occupant le 1^{er} étage du château
 (Source : *La Cité internationale de la langue française célèbre le français sous toutes ses coutures*, 2023)

Le parcours veut nous inviter au voyage avec son dispositif *Tableau des départs* avant même d’entrer dans l’espace payant. L’objectif n’est pas de voyager à travers l’histoire de la langue mais à travers des thématiques appelées séquences sur le schéma ci-dessus. Les trois séquences ont pour ambition de donner à voir et à entendre la langue française sous toutes ses formes, pour révéler la vivacité, la diversité et la richesse de la langue française (IFprof#33, 2024). Avant de nous intéresser à la dimension interactive du parcours, rappelons l’intention des trois

séquences : la première centrée sur les émotions et la capacité du français à s'exprimer, la deuxième sur la capacité de la langue à évoluer, bouger, et varier et enfin la troisième, plus historique, autour des politiques linguistiques de soutien à la langue française.

1.2.2. Pédagogiser une langue par l'interaction et les nouvelles technologies

Notre premier combat a été celui de ne pas en faire un musée, mais un endroit participatif, pour que les gens y viennent et y participent. (Cassin, 2023)

Avant d'étudier la dimension interactive, ou participative, de la Cité, ce combat contre le refus de la dénomination musée m'invite à rappeler l'histoire de l'évolution des musées. Dominique Poulot replace précisément l'usage des dispositifs interactifs dans les musées – notamment de sciences – dans la période de l'Entre-deux-guerres (Poulot, 2009). C'est en 1933 que la ville de Chicago ouvre le premier musée interactif en proposant une réplique de puits de mine, et le succès est immédiat. La mode se propage jusqu'aux années 1940 et connaît un nouvel essor une trentaine d'années plus tard avec un musée à Victoria qui fait entrer ses visiteurs à l'intérieur de ses dispositifs et provoque des sentiments d'immersions très attractifs. Les modèles se multiplient, « parcours de décors en trains, expériences de guerres ou de séismes » (*ibid.* : 16), mobilisant de plus en plus des ressources propres aux modèles du théâtre ou du spectacle du vivant. La muséographie d'immersion devient alors informative et émouvante. Concernant la Cité, qui ne révolutionne pas réellement le paradigme, une soixantaine de dispositifs de médiation attendent les visiteurs et permet de nous faire réfléchir à la pédagogisation de la langue par les nouvelles technologies. Et pour aborder les outils interactifs de la Cité, je m'appuie sur deux des trois dimensions de l'interactivité identifiées par Liu et Shrum en 2003 (Hashish, 2019), à savoir le contrôle actif et la communication réciproque, sans développer le synchronisme, c'est-à-dire « la vitesse à laquelle un moyen de communication et d'information répond aux actions initiées par l'utilisateur » (Liu & Shrum, 2002 *in* Hashish, 2019 : 81), peu pertinent pour cette analyse.

Dans un premier temps, tous les dispositifs de la Cité se construisent à partir d'une action volontaire des visiteurs qui influencent directement leur expérience de visite, c'est ce que l'on appelle le contrôle actif : ils doivent choisir eux-mêmes quelles chansons ils veulent écouter, quelles sont les émotions qu'ils ressentent quand ils lisent ou encore quelles étymologies de mots ils veulent découvrir etc. De manière générale, les visiteurs ont un contrôle total de leurs choix selon leurs objectifs de visite, ils peuvent manipuler ou non les

dispositifs présents dans les différentes salles. Ces outils interactifs de médiation appartiennent à la catégorie de « Self-Service Technologies » (Meuter, 2000 *in* Jarrier, 2020 : 91), à savoir des interfaces technologiques qui donnent la possibilité aux visiteurs de la Cité de vivre une expérience plus active, autonome et personnalisée. Cette expérience n'est toutefois garantie qu'à la condition que les visiteurs puissent comprendre le fonctionnement des dispositifs et que ceux-ci ne tombent pas en panne ou dysfonctionnent, ce qui réduirait de fait l'expérience immersive. Pour ce qui est de la Cité, les médiateurs culturels *in situ* sont au service des visiteurs pour renforcer, selon Élodie Jarrier (*ibid.*), la familiarisation des publics non technophiles avec cette offre numérique. Les dispositifs sont aussi développés de manière ergonomique, avec une présence discrète qui évite de déranger les autres utilisateurs.

Dans un second temps, la communication réciproque est au cœur du projet de la Cité puisque le parcours initie une communication à double sens et instantanée entre l'institution et les visiteurs, mais aussi entre les visiteurs eux-mêmes. À titre d'exemple, dans la salle du dispositif *Dire le monde contemporain* (voir document 4 en [Annexes](#)), les visiteurs sont invités à participer au choix du mot adéquat (selon eux) à travers des saynètes de la vie quotidienne. L'interaction passe par des pupitres équipés d'écrans tactiles, et le choix de mot majoritaire influence le scénario. Bien que les visiteurs soient dans une situation de contrôle actif, leur vote peut-être plus ou moins pris en compte, et le dialogue s'ouvre naturellement avec les autres participants pour comprendre les variations lexicales et partager ses opinions. La Cité cherche ainsi à multiplier les actions collectives en associant des générations différentes, qui entrent souvent – notamment en raison de leurs connaissances différentes sur la langue, les uns sur les langues régionales et les autres sur les parlers jeunes – dans des relations de transmission entre générations, notamment au sein des familles (Cordier & Serre, 2000). Les interactions se font aussi entre inconnus, directes – en jouant à plusieurs sur les mêmes dispositifs – ou indirectes par l'observation des choix des autres. La Cité, par toutes ces situations créées au moyen de ses outils interactifs et via des nouvelles technologies, tend à enclencher un processus de socialisation, d'appropriation et d'apprentissage.

Selon Adams, Luke et Moussouri (2004 *in* Jarrier, 2020), l'interactivité est susceptible de générer « une gamme d'expériences qui impliquent totalement, personnellement, physiquement et émotionnellement le visiteur » (*ibid.* : 91) et ces outils interactifs de médiation, je suppose, devraient constituer un véritable gain expérientiel. D'après mon expérience et mes deux visites, les visiteurs associent l'utilisation de ces outils interactifs de médiation à des valeurs positives comme la modernité, le dynamisme, l'admiration du service public ou encore le plaisir de jouer avec la langue et les autres visiteurs. Élodie Jarrier s'appuie sur le marketing

expérientiel pour comprendre l'utilité des outils interactifs dans les musées, elle met en exergue les quatre dimensions du « système expérientiel » de Roederer (2012 *in ibid.* : 90) : la dimension hédonico-sensorielle qui comprend les émotions et sensations ressenties par l'individu ; la dimension rhétorique, à savoir le sens symbolique ou métaphorique donné à l'expérience ; la dimension praxéologique, c'est-à-dire les interactions avec l'environnement physique et social ; et enfin la dimension temporelle, autrement dit la gestion du temps accordé à l'expérience. Tous ces procédés visant à créer une expérience entre le visiteur et le musée semblent constituer un espace d'apprentissage :

L'exposition permanente a une dimension pédagogique et non didactique, esthétique et créative. Le parcours offrira des moments d'émerveillements, d'apprentissage et de découvertes. Il s'agira tout d'une expérience sensible et émouvante pour faire prendre conscience de la beauté évolutive de la langue (IFprof#33, 2024).

Le webinaire organisé pour IF Profs⁴ cite le commissariat scientifique du parcours et insiste sur la dimension pédagogique, clairement opposée à didactique. Cette distinction, délicate puisqu'en général qualifiée de question « insoluble » (Cuq, 2003 : 189), pourrait mettre en lumière non pas la place centrale accordée aux savoirs et à l'analyse des processus d'apprentissage ou d'enseignement de la didactique, mais plutôt la relation entre le parcours et ses visiteurs, plus particulièrement avec les enfants, et les situations d'enseignement et d'apprentissage de la pédagogie. Toutes les dimensions de ce « système expérientiel » auraient pour but d'ancrer la perception que les enfants peuvent avoir d'un musée dans un univers plus concret, avec des expériences ludiques et vécues de manière pratique et réelle (Lagier, 2015). Cette relation entre l'enfant et le lieu serait plus affective, et donc plus positive, puisque les bornes interactives et mobiles selon les travaux de recherche de Balloffet, Courvoisier et Lagier (2014 *in Jarrier 2020*) développent l'importance de la dimension ludo-affective pour les publics jeunes. Il s'agit du concept d'« éduvertissement » (Addis, 2005 *in Lagier, 2015*) qui associe l'éducation et le divertissement et qui a déjà porté ses fruits dans de nombreuses institutions culturelles et muséales internationales. Les recherches de Petr et Ngary (2014) confirment à ce propos que l'utilisation des tablettes tactiles – du moins pour un public adolescent – agit sur les dimensions cognitives, émotionnelles et temporelles de l'expérience de visite. L'appropriation du contenu culturel est meilleure, dû à un temps de visite prolongé, et suscitent de plus vives expériences émotionnelles. Paul Rondin illustre cette théorie dans ses propos :

⁴ Réseau mondial en ligne des professionnels de l'éducation francophone, créée par l'Institut français.

Nous ne sommes pas un lieu d'éducation, mais nous sommes aussi un lieu d'éducation, idem pour la formation. Nous sommes un lieu de vie, et à l'intérieur de ce lieu de vie, on peut apprendre, soit par volonté ou par accident (sans le savoir), et c'est une forme de facilité, de douceur. (IFprofs#33, 2024)

L'approche éactive de l'expérience du visiteur, à savoir une approche qui mêle étroitement cognition et mobilisation du corps (Varela, 1993 *in* Li Ma Wei, 2020), montre à Élodie Jarrier qu'une visite muséale suscite des activités cognitives inconscientes (voir des humoristes ou des mots voyager d'un pays à l'autre, apercevoir des couvertures de livres et des témoignages projetés sur des écrans colorés, entendre des chansons ou des extraits de films, etc.) et conscientes (parler entre visiteurs, regarder des saynètes, lire des contes, écouter des titres de chansons précis etc.). L'approche éactive mettrait aussi en évidence les raisonnements déductifs et inductifs que pourraient susciter la visite de la Cité et les actions physiques comme celles de se positionner d'un côté ou de l'autre de la salle pour donner sa réponse (voir document 5 dans [Annexes](#)), prendre des livres dans les mains ou manipuler les différents dispositifs pour créer des poèmes ou encore varier les registres d'une phrase. Ces raisonnements ainsi exposés montrent que la dimension à la fois corporelle et cognitive de la Cité participe pleinement à l'expérience muséale et à un objectif de rendre ludique la langue, d'en apprendre davantage sur son histoire et de (re)devenir un acteur de sa propre langue.

1.2.3. Les autres missions de la Cité

Comme le souligne Dominique Poulot (2009), les mutations accélérées des musées dans le monde conduisent ces institutions à miser sur des éléments de stabilité. Parmi eux, celui qui m'intéresse particulièrement est la définition des missions de l'établissement au moment de sa fondation (*ibid.*) : une sorte de charte exigée par les financeurs ou administrateurs et émanant des fondateurs doit fournir un cadre intellectuel, esthétique ou thématique aux ambitions muséales. Et pour ce qui est de la Cité, certes tournée vers le passé par son histoire, son ambition est avant tout celle de devenir un « lieu de vie » (Rondin *in* IFprof#33, 2024) du présent et un centre de recherche autour de l'illettrisme et de l'intelligence artificielle dans l'avenir.

1.2.3.1. Un espace culturel

[...] un des plus grands projets culturels de ces prochaines années : on va tout y faire.
(Rondin in *La Cité internationale de la langue française célèbre le français sous toutes ses coutures*, 26 janvier 2023)

Une nouvelle fois, les mots du directeur de la Cité sont forts et montrent l'engouement qu'il cherche à provoquer pour ce nouveau lieu qui cherche à se faire une place dans les lieux de culture de l'Hexagone. Les 20 000 m² de surfaces restaurées permettent au lieu d'accueillir des résidences internationales d'artistes pour des artistes seuls ou en groupe, mais aussi des studios de travail individuels et des espaces de représentation comme l'auditorium ou les divers espaces partagés. Les résidences des artistes peuvent durer de quelques jours à plusieurs mois et ont pour mots d'ordre la création et l'expérimentation « sans quête de résultat ou de réussite » nous indiquait la guide, autour de nombreux domaines artistiques, du tissage à la musique. La démarche n'est pas seulement francocentrée, puisque l'un des artistes en juin 2024 était en train de mettre au point une valorisation interculturelle du patrimoine de Tunis via un dispositif de réalité augmentée, pour plonger les visiteurs dans une reconstitution de la ville de Carthage. Ces résidences internationales ont pour ambition de mener des réflexions ou des projets autour des langues ou de la langue française spécifiquement. Cette communauté de résidents alimentera la politique de programmation artistique et culturelle du site puisqu'elle sera amenée à diffuser ses créations auprès des publics sur place et à échanger avec eux. La question, à l'avenir, pourra être de s'intéresser aux artistes invités et à leurs domaines artistiques, pour mieux comprendre la politique artistique de l'institution.

Ce grand projet culturel de la présidence de la République a quoi qu'il en soit pour intention de revitaliser l'activité économique et culturelle de la région, grâce au phénomène de patrimonialisation sur lequel je reviendrai, et le pari semble gagné pour le moment puisque Paul de Sinety, l'actuel délégué général à la langue française et aux langues de France, précise dans son audition devant le Sénat du 20 mars 2024 :

Il s'agit d'un établissement unique au monde, qui incarne une politique renouvelée de la langue. Preuve du succès de cette réalisation formidable, nous avons enregistré plus de 70 000 visiteurs depuis le 30 octobre dernier, date de l'inauguration de la Cité par le président de la République.
(de Sinety, 2024)

Lieu de spectacles intérieurs comme extérieurs, la Cité a une riche programmation artistique et rappelle la semaine de la Francophonie, promesse d'un « festival permanent » (Rondin in IFprofs#33, 2024) : elle accueille des humoristes, du stand-up, des chanteurs, des spectacles de sons et de lumières, des événements comme le Livrodrome ou la prochaine édition de Rock en

Seine, des lectures publiques, des ateliers de danse ou encore des spectacles de théâtre. Il est aussi intéressant de voir que les éditions de *Mets & mots*, programmations pluridisciplinaires alliant gastronomie et littérature et faisant venir des chefs français ou francophones pourraient illustrer le concept d'Hyper France que j'évoquais plus haut.

Cette programmation culturelle dans un territoire en marge du rayonnement culturel de la capitale permet de démontrer « ce qui fait lien, ce qui doit refaire dignité fierté à tout le monde, parce que c'est un projet de politique publique de la culture, c'est la langue » (Rondin, *in La Cité internationale de la langue française célèbre le français sous toutes ses coutures*, 26 janvier 2023). Le rôle diplomatique du lieu, en matière de coopération internationale notamment autour de l'intelligence artificielle et illustrée par le prochain Sommet de la Francophonie en octobre 2024, mais aussi ouvert aux délégations en lien avec France Éducation international, vient quant à lui renforcer les missions que la Cité s'est données pour revaloriser cette ville du département de l'Aisne, sans compter le prochain passage de la flamme olympique.

1.2.3.2. Un avant-poste de la recherche

Pour les didacticiens des langues, la Cité internationale de la langue française pourrait devenir dans les prochaines années un terrain de recherche particulier puisque l'intention est d'en faire un lieu de formation et d'apprentissage de la langue (IFprof#33, 2024). Une attention particulière est portée à la lutte contre l'illettrisme, l'insécurité linguistique et l'enjeu de l'insertion sociale par une meilleure maîtrise de la langue. Claire-Élise Hubert (*ibid.*), responsable des publics et de la formation, ajoute que le Centre des Monuments nationaux cherche à diversifier ses publics et à favoriser l'échange de bonnes pratiques pédagogiques. Pour cela, l'institution compte s'appuyer sur des partenaires issus d'univers différents : les enseignements en FLE, en alphabétisation, dans le domaine du champ social et de l'insertion, mais aussi de l'Éducation nationale. Une discussion avec les équipes sur place m'a d'ailleurs appris l'arrivée d'un chercheur québécois dont la mission sera de travailler sur les contenus culturels, mais aussi de nouer des partenariats avec les universités ou les écoles environnantes. Progressivement, le tissu d'acteurs est alors en train de se constituer et la Cité souhaiterait devenir une destination culturelle et éducative pour les enseignants, les professionnels accompagnant des associations, ou les divers animateurs d'ateliers autour de la langue. Des ressources sont d'ores et déjà disponibles pour les enseignants, qui peuvent découvrir la plateforme de micro-apprentissage « Voyage en langue française » (CMN, s. d.) ; les

ressources y sont gratuites, constituent des contenus de médiation et donnent des notions culturelles linguistiques. Cette Cité pourrait donc porter les « espoirs des musées de France d'un rapport authentique à la recherche universitaire, nationale et internationale » (Poulot, 2009 : 15).

À l'automne 2023, moins d'un mois après l'inauguration de la Cité, le département langue française de France Éducation international a inauguré une nouvelle forme du BELC⁵, après ses éditions Été et Hiver en France puis internationales avec les BELC régionaux, centrée sur l'autonomie linguistique et numérique. Ces formations à destination des formateurs a notamment permis la constitution d'une banque de ressources gratuites et collectives pour les apprenants et/ou formateurs œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Cette formation, soutenue par les pouvoirs publics locaux, régionaux et internationaux répond au chantier présidentiel de 2018 et son « ambition pour la langue française et le plurilinguisme » (Macron, 2018), cherchant notamment à réduire les deux millions et demi de personnes touchées nationalement par l'illettrisme (Rapport au Parlement sur la langue française, 2024).

La Cité est donc pensée comme un « laboratoire de la francophonie » et entend d'une part faire collaborer des chercheurs, des entreprises et des publics autour des nouveaux défis linguistiques et de l'autre créer un « incubateur des technologies du langage » (IFprofs#33, 2024) en partenariat avec la DGLFLF et le CNRS autour de la reconnaissance et de la synthèse vocales, des moteurs de recherche sémantiques, du traitement automatique, des outils d'interprétation des langues et des nouvelles méthodes d'apprentissage. Des écoles de traduction et des entreprises dans l'apprentissage du français sont à ce titre attendues dans les espaces de la Cité encore inutilisés. L'un des projets phares reste cependant l'établissement du siège social de l'ATL-EDIC, l'Alliance pour les technologies des langues, fruit d'un consortium européen pour les infrastructures numériques réunissant à Villers-Cotterêts vingt États membres de l'Union européenne. Elle est pilotée par la DGLFLF, la Direction générale des Entreprises et par le secrétariat d'État chargé du numérique. Lors de son audition devant le Sénat, Paul de Sinety indique que :

⁵ BELC : Bureau d'Études pour les Langues et les Cultures, intitulé ainsi depuis les années 1990, est un acronyme, intimement associé à l'histoire de la recherche, de la production et de la formation en FLE, bien connu des professionnels de l'éducation et du français dans le monde. Il tire en effet son origine du Bureau d'études et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde (BEL), créé en 1959 et devenu, en 1965, Bureau d'enseignement de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger (BELC), au moment de son rattachement, comme section spécialisée, à France Éducation international. Cette appellation est associée aujourd'hui aux BELC, d'hiver et d'été, consacrés à la formation des professionnels de la promotion du français dans le monde, ainsi qu'à ses déclinaisons (BELC régional depuis 2012).

L'un des premiers enjeux que se doit d'incarner cette Cité est celui de l'innovation et de l'intelligence artificielle. Nous allons donc installer en son cœur un centre de référence des technologies de la langue, qui permettra à l'ensemble des acteurs du monde industriel, du monde académique et du monde scientifique de travailler ensemble pour la promotion de la langue française et des langues de l'Union européenne au travers de l'innovation, et notamment de l'intelligence artificielle. (de Sinety, 20 mars 2024)

Avec une enveloppe annuelle de 50 millions d'euros, dont la moitié sera financée par la Commission européenne, cette décision met en lumière l'importance des enjeux du numérique à l'heure où les contenus sont de plus en plus produits par des machines. Selon de Sinety, « l'avenir des langues se joue donc en grande partie sur les investissements dans ces technologies » (*ibid.*). Le délégué général fait de l'intelligence artificielle le premier objectif de sa feuille de route pour permettre au français de maintenir sa capacité à « exprimer les réalités, même les plus pointues, même les plus scientifiques » (*ibid.*) pour éviter une systématisation de la langue anglaise et une « folklorisation » (*ibid.*) de la langue vernaculaire, devenue incapable de dire le monde présent. Cette réflexion renforce donc celle de Mireille Huchon qui indique que le développement des nouvelles technologies, et précisément les traducteurs automatiques, « aura des incidences considérables sur la forme et la diffusion du français. Les mutations actuelles pourraient bien entraîner des conséquences aussi importantes que celles de l'invention de l'imprimerie au XV^e siècle » (Huchon, 2002 : 284).

Désireuse de faire du neuf avec du vieux et résolument tournée vers l'avenir à la fois national et international, cette Cité concrétise de nombreux projets actuels de projection de la langue française et de valorisation économique, patrimoniale et culturelle à la fois de la langue et de la région où elle s'est implantée. Un parcours dématérialisé de « L'Aventure du français » est actuellement en cours de réalisation pour être prêt dans une version bêta en octobre prochain, à l'occasion du Sommet de la Francophonie. Les 1200 m² du parcours seront alors accessibles à distance, et cette version dématérialisée est fabriquée en partenariat avec l'Institut français. Mais pour le moment, la Cité est encore uniquement un lieu où les temporalités s'entrecroisent, tout comme les historicités de ses visiteurs, et où un approfondissement du passé est nécessaire pour mieux comprendre l'échelle micro que je viens de décrire. Je me suis en effet intéressé à ce qui nous est (rendus) accessibles, à savoir l'observable empirique : le perceptible, le visible, l'audible, le tangible, le lisible, etc. (Goï et al., 2014). Il me faut donc maintenant m'intéresser au point aveugle, ce qui à l'inverse ne m'est pas rendu tout de suite accessible. Si le code de déontologie professionnelle de l'Icom adopté en 1986 affirme que « le musée doit s'efforcer de s'assurer que les informations données dans les présentations et les expositions sont honnêtes et objectives et qu'elles ne perpétuent pas de mythes ou de stéréotypes » (Poulot, 2009 : 9), il ne faut pas hésiter à corréliser le phénomène présent de la trace avec le phénomène absent pour tenter d'attribuer du sens à ce qui est observé, à la manière d'une herméneutique (Galinon-Mélenec, 2011 *in* Goï et al., 2014). Dans cette perspective, pour les chercheurs, les enseignants ou tous les autres professionnels du français dans le monde, il est alors essentiel de se préoccuper de l'observation et de l'analyse de ces traces plus ou moins accessibles pour s'en détacher autant que possible.

2. L'illustration d'une relation langue-pouvoir à l'échelle nationale

Après l'établissement micro de la Cité internationale de la langue française, je souhaite changer d'échelle pour tenter de mieux saisir les enjeux nationaux d'un tel projet, et les courants idéologiques et historiques dans lesquels il s'inscrit. Pour cela, cette partie cherchera à contextualiser la Cité dans la structure plus vaste qui la comprend, à savoir le territoire français, en m'intéressant aux conditions historiques et culturelles qui ont conduit à une telle décision politique, mais aussi aux politiques linguistiques françaises qui pourront permettre de mieux saisir les enjeux derrière ce choix de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Et puisque cette élaboration du contexte se veut être une construction scientifique, et non une donnée (Blanchet, 2016 : 2), je tiens à préciser qu'elle se focalisera sur la compréhension historique de la mythification de la langue française et sa progressive institutionnalisation à travers la mobilisation de concepts, et que certaines dimensions – notamment micro avec les avis et les représentations des acteurs qui ont œuvré à la mise en place de la Cité – ne seront pas prises en compte et constitueront un hors-champ. L'objectif de ce travail de recherche est de découvrir, voire de « dévoiler » et de « désobstruer » la Cité que j'ai posée en objet d'étude (Robillard, 2016 : 134) pour historiciser une langue « qui n'a pas été créée ex nihilo » (Siouffi in Spaëth, 2021 : 36) et mieux comprendre que « d'une certaine manière, l'histoire de la langue fait toujours partie de la langue : elle y est toujours "présente", même si cette présence se signale par son mode d'être très particulier. » (*ibid.*). L'intention est aussi de dépasser les signes immédiatement visibles du passé pour entrer dans l'épaisseur de l'histoire de la langue et de la politique linguistique française, perpétuant ainsi l'intérêt pour le passé amorcé par Pierre Nora dès 1992. L'intérêt pour l'épistémologie des savoirs est double puisque la discipline de la didactique du FLE se trouve aussi elle aussi prise dans cette quête épistémologique des savoirs (Burrows & Cros, 2019 : 50), et mon travail sur la Cité de Villers-Cotterêts me permet de réfléchir aux traces historiques, politiques et idéologiques à l'œuvre derrière la langue française et l'institution qu'elle représente. Cet intérêt pour les traces relève quant à lui de ce que Marc Bloch appelle « notre inévitable subordination envers le passé » dans laquelle nous sommes « condamnés toujours à le connaître exclusivement par [ses] traces. » ([1941] 1997 : 77), et leurs (re)connaissances me permettra *in fine* une meilleure prise de distance.

2.1. Une histoire de la langue qui dérange

Je m'inspire dans cette partie – en référence à l'ouvrage de Ferdinand Brunot *Histoire de la langue française* (Martin, 2014 : 102) – de la distinction habituelle qui est faite entre l'histoire interne et l'histoire externe de la langue pour mieux articuler mon analyse de la relation entre la langue et le pouvoir en France. Je ne m'intéresserai pas à son histoire interne, à savoir l'évolution de la langue au niveau de ses structures ou de ses composantes (phonétiques, morphologiques, syntaxiques ou lexicales), mais seulement à son histoire externe que je souhaite diviser en deux parties. En premier lieu, je me propose dans cette partie de distinguer la part de l'histoire qui échappe aux décisions politiques de contrôle de la langue ou qui leur a été antérieure, et en second lieu à l'histoire même de ces politiques linguistiques monarchiques et de l'État-nation. Autrement dit, je recontextualiserai la trajectoire relativement autonome de la langue française vis-à-vis des pouvoirs politiques, une histoire dérangeante pour ces derniers, pour ensuite mieux comprendre les tenants et aboutissants d'une histoire externe d'une langue qui est devenue par la volonté d'un pouvoir politique un véritable paradigme social et idéologique, et l'objet d'une institutionnalisation.

2.1.1. L'état d'une langue au moment de l'Ordonnance

Avant toute chose, dans cette deuxième partie, il est important de faire un rappel historique de l'évolution de la langue française qui s'est peu à peu autonomisée de sa langue originelle à dominance latine. L'objectif de cette partie est d'aborder non pas le récit national et mythifié d'une langue institutionnalisée par l'État, mais au contraire un récit plus distancié d'historien qui cherche à comprendre quelles traces politiques et idéologiques peuvent se cacher derrière la Cité.

2.1.1.1. Du latin à la langue française

L'Ordonnance ne marque pas la naissance du français puisque ses premières attestations écrites lui sont bien antérieures et datent des *Serments de Strasbourg* en l'an 842, où les frères Charles le Chauve et Louis le Germanique se prêtent – comme leur nom l'indique – un serment d'assistance mutuelle. Pour Charles le Chauve, l'acte de prononcer à l'armée de son frère Louis le Germanique son serment en *romana lingua* (Huchon, 2002 : 33), pour être

compris de ses soldats, marque traditionnellement la naissance du français. Il s'agit de l'une des premières traces écrites du protofrançais, cette langue émergente différente du latin.

Le protofrançais, contrairement à ce que des réécritures de l'histoire pourront dire, n'est pas un descendant direct du latin écrit et littéraire mais relève d'influences diverses. En effet, la Gaule voit naître sur son territoire un créole alliant un latin parlé, un *sermo cotidianus* (*ibid.* : 37) oral et vulgaire pratiqué par les soldats romains et les commerçants, et une langue gauloise. Malgré la disparition du pouvoir politique unificateur de Rome, la latinisation des mots gaulois par l'administration romaine a ancré dans la langue un substrat pré-indo-européen celtique et la langue latine n'a pas disparu, puisqu'elle s'est maintenue en occident en tant que langue liturgique chrétienne. Lors de cette période médiévale, la langue se met par ailleurs à emprunter des mots au norrois mais aussi à l'arabe, et circule par les routes en raison des échanges commerciaux. L'évolution rapide de la langue est cependant perçue au IX^e siècle et la réaction est rapide : le latin est restauré, dans une réforme carolingienne, à l'école et via des grammaires latines. Puisque cette langue aujourd'hui morte est alors la seule langue d'enseignement, il devient naturellement une langue savante, d'intellectuels et de réflexion linguistique. S'opère alors en France un bilinguisme entre d'une part un vernaculaire (du latin *vernaculus*, de la maison) protofrançais et un véhiculaire latin, qui fournit au français de nombreux emprunts à la langue mère et qui constitue à ce titre la majorité de son lexique.

En revanche, dire que la France est un État bilingue à cette période reviendrait à oublier que la langue sur le territoire français n'est pas du tout homogène. L'unité de la langue latine véhiculaire faiblit par la chute de l'empire, et Huchon précise qu'on peut observer pendant des siècles une fragmentation des dialectes dans l'Hexagone, en raison des circulations, de facteurs sociaux ou encore d'isolations géographiques. Dans ce contexte, Paris tend à devenir, par sa situation privilégiée de lieu d'échanges et de centre intellectuel, le lieu d'élaboration d'une langue commune, appuyée par un pouvoir royal en développement et une centralisation du pouvoir administratif.

2.1.1.2. La situation linguistique la veille de l'Ordonnance

L'Ordonnance représente-t-elle donc le document qui a uni toutes ces fragmentations et affirmé le pouvoir royal ? Est-elle le point de départ de l'unification linguistique du pays, passant d'une fragmentation linguistique totale à une unification autonome de l'emprise latine ? C'est tout l'objet du travail de Paul Cohen (2003) qui me permet de comprendre que le texte n'a pas réellement permis l'imposition du français aux sujets du territoire, et que le

processus était déjà bien entamé en 1539. Selon le chercheur, Villers-Cotterêts n'a pas eu de rôle dans la dissémination du français comme langue administrative, et n'a pas non plus attaqué les langues régionales, et il avance trois raisons pour étayer son argumentaire.

Pour commencer, il ne s'agit pas du premier texte cherchant à faire progresser la pratique de la langue française sur le territoire. Des édits en 1490 et 1510 avaient été promulgués par Charles VIII et Louis XII pour les provinces occitanophones. En 1533 et en octobre 1535 dans son ordonnance à Is-sur-Tille « portant règlement de la justice en Provence », le roi François I^{er} lui-même demandait aux notaires languedociens et aux occitanophones de la nouvelle région – acquise tout juste cinquante ans plus tôt – d'écrire en « vulgaire du pays » (Cohen, 2003 : 46). Pour donner suite à ce premier argument, Cohen démontre que la pratique du français comme langue véhiculaire dans l'administration et la justice était déjà largement répandue sur le territoire. Mireille Huchon date à ce propos la première charte en français en 1204 (2002 : 62) et signale que la tradition du discours juridique français était certainement antérieure au XIII^e siècle. Si le droit romain, civil et canon, est encore important dans le sud de la France, le nord quant à lui semble déjà avoir opté pour un droit coutumier exprimé en français.

Au début du XIV^e siècle, une charte royale sur dix est en français ; un demi-siècle plus tard, les trois quarts de ces chartes sont rédigées en français. Le latin juridique est influencé par le français ; ainsi un manuel latin du XIV^e siècle préconise aux membres de la Chambre des enquêtes de rédiger leurs actes dans un latin simple qui se rapproche du français par le vocabulaire. À Toulouse, où est créé un parlement en 1444, la rédaction des registres se fait en français. Charles VII, par l'ordonnance de Montils-lès-Tours (1454), ordonne la rédaction des diverses coutumes de France. (*ibid.* : 113-115)

L'on comprend mieux pourquoi Cohen parle de l'ordonnance comme d'une « lettre morte [qui a] entérin[é] en droit une mutation linguistique qui avait commencé dans les tribunaux au XIII^e, et qui était pratiquement achevée en 1539 » (2003 : 46). Le XIII^e siècle marque en effet l'apparition des premières grammaires du latin comme le *Donat en francois*, traduction de *Ars minor* du grammairien Donat, les nombreuses commandes des rois et de leurs cours des traductions des textes sacrés (bible, écrits spirituels etc...) et le jeu des rhétoriciens avec la langue et ses ambiguïtés avec le latin. À la fin du Moyen Âge, les proses se sont développées avec les chroniques (Huchon, 2002 : 116), et les ouvrages techniques sont publiés en français, et ce dans tous les domaines des sciences, si bien qu'« au cours du siècle, le français s'impose dans des domaines variés : en ce qui concerne l'imprimerie parisienne, en 1501, le dixième des livres publiés est en français, en 1575, plus de la moitié » (*ibid.* : 133). À l'international, ou du moins en dehors des frontières du royaume, le français s'est mis à supplanter le latin dans

l'administration royale anglaise dès le XIII^e siècle, et d'autres États encore non français avaient adopté la langue française au sein de leurs administrations, c'est le cas du Dauphiné, des territoires occitanophones d'Avignon et du Comtat Venaissin géré par les officiers de la papauté. La diffusion de la langue est telle que même les notables méridionaux s'étaient progressivement délaissés de l'occitan au profit du français lors des XV^e et XVI^e siècles. Pour terminer, Cohen pose un troisième argument : le « langaige maternel françois » (Trudeau, 1983 : 466 *in* Cohen, 2003 : 25) n'a pas été compris comme la prévalence d'un dialecte sur un autre. Aucun praticien ou notaire n'a pensé que l'Ordonnance de Villers-Cotterêts visait les idiomes régionaux, et ils pensaient à contrario que le texte ne visait que le latin. À ce titre, il est intéressant de lire le juriste Pierre Rebuffi en 1554 qui déclare que cette loi « dicit Maternel Françoys, non simpliciter, Françoys, ut declaret nolle astringere quemcumque uti Gallico sermone, sed vulgari patriae »⁶ et que cette disjonction entre ces deux adjectifs sera considérée par l'État-nation comme un frein à l'identité nationale. Elle peut aussi illustrer la dichotomie de l'époque entre une langue latinisante et humaniste des « *literari* » et celles des « simples gens » (Zink, 2016 : 583) , pratiquant encore les langues nouvelles et éloignées de la latinité liturgique. Il faut attendre le début du XX^e siècle pour que le français devienne la langue maternelle de la majorité des citoyens français. L'attitude de la monarchie en 1539 reste donc vague, à tel point que certains juristes, comme Pierre Rebuffi, pensent que l'Ordonnance donne l'aval pour l'usage des langues locales à la place du latin. Ainsi, si le français devient rapidement la langue juridique et administrative des territoires de la langue d'oïl, il ne la devient que tardivement dans les régions d'oc telles que la Gascogne pyrénéenne ou le Roussillon : d'un côté le gascon y sera langue officielle du parlement de Navarre jusqu'au XVI^e, et de l'autre l'occitan sera la langue de culture parlée par les classes populaires tandis que le français sera limité au seul domaine administratif.

L'unification linguistique par l'Ordonnance est donc à remettre en question, n'ayant pas tout à fait imposé l'usage du français sur le territoire, non seulement parce qu'elle n'a fait qu'entériner une pratique déjà répandue, mais aussi puisqu'elle ne s'est pas attaquée au véritable concurrent de la langue française à savoir les idiomes régionaux (et non le latin). Pour terminer, d'autres juristes tels qu'Antoine Fontanon y voient une cause et une conséquence inversées : c'est parce que le français est compris sur tout le territoire que François I^{er} l'a choisi. En d'autres termes, « le langage François est cognu & entendu par tout le Royaume, & partant

⁶ « dit Maternel Françoys, non français tout simplement, pour signifier ne vouloir obliger personne à utiliser la langue française, mais plutôt [la langue] du peuple du pays ». Témoignages issus des *Commentarii in Constitutiones Seu Ordinationes Regias* (1554) (Trudeau, 1983 : 464 *in* Cohen, 2003 : 48).

se peuvent lesdicts actes commodément faire & concevoir en François » (Bourdin et Fontanon, 1606 : 264 in Cohen, 2003 : 46), ce qui met ainsi à mal la future rhétorique religieuse ou sacralisée de la langue française, et témoigne d'une décision simplement pragmatique.

2.1.2. Véritable choix ? ou concours de circonstances ?

Si l'Ordonnance de Villers-Cotterêts ne semble pas faire varier les pratiques, elle est révélatrice d'un tournant de l'histoire où les langues vernaculaires ont pris une importance grandissante. Le XVI^e siècle ancre davantage les nouveaux rapports de force des puissances monarchiques qui, inspirées par l'écrivain florentin Nicolas Machiavel et son *De Principatibus*, oscillent dans un double mouvement de regard vers l'avenir et d'appropriation de l'histoire antique. La langue latine d'origine, de puissance et de culture, donne des idées à de jeunes langues souhaitant se réemparer de leurs histoires pour établir un macro-récit cohérent et gage de légitimité. Comprendre les traces historiques et idéologiques de la langue pour un chercheur en didactique des langues revient à contextualiser ces processus pour mieux s'en détacher. L'intérêt de cette partie, pour terminer le rappel historique, est de retracer la part d'aléas derrière l'émergence de la langue française, contraire aux discours postérieurs.

2.1.2.1. Une langue parmi d'autres à l'ère du vernaculaire

À chaque fois, le « choix » d'une langue apparaît comme un phénomène progressif, naturel, pragmatique, pour ne pas dire aléatoire. (Anderson, 1996 : 53)

Avant tout, l'avènement de la langue française, comme nous venons de le voir, ne semble pas réellement dû aux politiques linguistiques d'un pouvoir central comme pourrait le faire croire Villers-Cotterêts. Les territoires où le français sert de langue vernaculaire, voire véhiculaire, n'ont pas attendu d'être récupérés par les rois capétiens, de Valois ou Bourbon, pour pratiquer la langue. Les nombreux échanges territoriaux au cours du second millénaire entre la France et l'Angleterre ont été l'occasion pour la langue française de se propager en dehors des frontières, notamment au XII^e siècle dans la cour des rois Plantagenêt où elle a circulé parmi la classe dirigeante, juridique et religieuse – faisant paradoxalement de l'Angleterre un foyer littéraire d'expression française (Huchon, 2002 : 73). Il arrive même que les propagations du français soient une conséquence inopinée des politiques monarchiques comme l'exemple des protestants peut en témoigner. Alors que la langue française devient une langue d'expression protestante à Neuchâtel, la diffusion des livres français en langue réformée

participe à l'expansion européenne du français et l'Édit de Nantes de 1685 poursuivra ce phénomène avec la forte émigration des populations protestantes qu'il engendrera. À ce sujet, le roi François 1^{er}, quatre ans avant l'Ordonnance, interdit paradoxalement les impressions en français de peur de propager les idées de la Réforme, et illustre ainsi la séparation entre d'une part les volontés politiques d'un pouvoir central, et de l'autre la relative autonomie des langues jusqu'au XVI^e siècle – fait historique dont l'État-nation se chargera de plonger en partie dans l'oubli.

Certes le français acquiert de l'importance au XVI^e siècle, mais ce phénomène doit être recontextualisé à l'échelle macro et européenne : la Renaissance marque dans tous les cas un temps de plurilinguisme et d'effervescence linguistique (*ibid.* : 127). L'essor du français en tant que langue vernaculaire, et de ce qui finira par devenir la conscience nationale, tient selon l'historien irlandais Benedict Anderson à trois facteurs principaux. D'abord, le latin s'éloigne et se met progressivement à devenir une langue éloignée du terre à terre, ésotérique, et s'illustre par un latin cicéronien loin d'être laconique, un art de parole humaniste « naissant dans une tour d'ivoire peuplée de quelques noms illustres et confinée à une liste d'impérieux principes » (Revest, 2013 : 3). Puis, les idées de la Réforme – avec la Bible traduite en allemand puis en français – se propagent hors du giron du latin liturgique, catalysées par un capitalisme de papier et participent à fragmenter l'importance de la langue mère. Enfin, la propagation des langues vernaculaires sera l'occasion de centraliser administrativement les pays latins d'Europe. Si Anderson rappelle néanmoins que le latin reste la langue de l'autorité religieuse transeuropéenne, il montre que la naissance des langues vernaculaires administratives est antérieure à l'imprimé et aux bouleversements religieux, et il conclut : « rien ne permet de penser que des élans idéologiques, à fortiori proto-nationaux, profondément enracinés aient nourri cette vernacularisation » (1993 : 52). Autrement dit, l'essor de la langue française, bien plus que le fruit d'un choix politique centralisateur, découle d'un hasard et d'un concours de circonstances qui lui a été profitable.

L'imprimé, et particulièrement le capitalisme de l'imprimé pour reprendre la formule d'Anderson (*ibid.* : 55), a en revanche grandement participé à la diffusion du français. Le mélange de l'avènement du capitalisme et de cette nouvelle technique de communication va contribuer à « assembler les vernaculaires apparentés » (*ibid.*) et créer des langues d'imprimerie qui seront (re)produites en grande quantité et disséminées dans les mains de tous les clients potentiels. Divers idiolectes sont saisis dans une standardisation – en témoignent les mots *although, bough, lough, cough* anglais réunis arbitrairement dans un système graphique homogénéifié – au profit d'une meilleure dissémination et d'un accroissement. En créant un tel

champ d'échange et de communication unifié, Anderson explique donc que du hasard se met à poindre des consciences nationales : d'une part parce que des millions d'individus prennent conscience de leur appartenance à un « champ linguistique particulier » (*ibid.*), de l'autre puisque l'imprimerie impose une fixité et fait rapidement naître une image d'ancienneté tout en la rendant répliquable à l'infini dans le temps et l'espace ; et enfin car les dialectes proches des langues imprimées, plus ou moins avantagés les uns par rapport aux autres, impliquent de nouveaux rapports de force politiques et culturels. De langue vernaculaire, le français devient alors progressivement langue de pouvoir.

Ce passage par l'histoire me fait ainsi nuancer le discours politique derrière l'Ordonnance qui fait d'elle l'acte de naissance d'une langue française administrative. Les faits historiques paraissent plus complexes : non seulement la Cité internationale de la langue française met en exergue une ordonnance qui n'a historiquement pas tellement participé à l'unification linguistique du pays – si ce n'est par la capitalisation idéologique ultérieure de l'État-nation – mais aussi place dans l'ombre l'un des grands catalyseurs de son origine : le capitalisme (ici de l'imprimé), image certes moins séduisante dans un XXI^e siècle en quête de nouveaux paradigmes de pensée.

2.1.2.2. Un aléa qui ne plait pas

Pour terminer avec ce rappel historique et en revenir au titre de la partie : cette histoire qui échappe au pouvoir politique est une histoire qui dérange. Et pour cause, tandis que le XVI^e siècle est marqué par un humanisme en quête de racines italiennes, grecques et latines, l'origine créole d'un latin parlé mélangé à une langue celte ne plait pas. Les savants humanistes se mettent donc à débattre sur l'origine et les parentés des langues, et en viennent à faire du français un celthellénisme (Huchon, 2002 : 145), une langue issue du grec, pour la valoriser et contrebalancer la légitimité latine de l'italien. Cette question de l'origine gréco-latine est à la fois à revendiquer mais aussi à défendre, face notamment à l'italianisation critiquée de la cour vue comme « un monstre de plusieurs testes et conséquemment de plusieurs langues et plusieurs voix » où les courtisans « aux mots douillets » mobiliseraient une « grammaire toute effeminée » (*ibid.* : 168). La quête de parenté se réalise alors dans le rejet d'autres.

Alors seulement on comprend que la sphère sociolinguistique française (et partiellement, francophone, compte tenu de l'influence passée et actuelle de la France en son sein) est travaillée de l'intérieur par un héritage impensé d'angoisses « métaphysiques » et religieuses : la hantise de l'impureté, du métissage, alliée à une sacralisation de la langue des clercs (B. Cerquiglini parle de « religion d'État »), encore imprégnée, même si rares sont ceux qui en comprennent

encore les raisons, de religiosité. Ce rapport est si perversif qu'il imprègne toute la sphère des langues, de leur enseignement, de la recherche concernant les langues (donc les (socio)linguistes) y compris chez les adversaires les plus résolus du monolinguisme, comme ses partisans. (Robillard, 2016 : 183)

En suivant la démarche de désoccultation dont parle Robillard (2016), notamment à travers ce travail de recherche historique permis par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, je comprends mieux certains fondements de l'idéologie monolingue française, souvent liée au sentiment d'« impureté » (*ibid.*) et de la pensée des clercs qui n'ont cessé de voir l'éloignement de la langue romane avec sa langue mère et liturgique latine. Le regret d'une hérédité perdue paraît donc devenir un constituant de la langue française, et les élites intellectuelles n'acceptent pas cette origine créole, lui en préférant d'autres. Dans ce travail archéologique national où il faut établir une genèse à l'idiome de la nation, les réponses du Moyen Âge avec ses écrits instables sont une déception : il apparaît que ce décalage entre l'origine voulue et l'origine réelle soit inhérent à une langue disparue et fantasmée.

Comme Dante le rappelait en substance dans son *De vulgari Eloquentia*, la supériorité indépassable du latin tient au fait qu'il est mort ; sa rigueur est désormais immuable. L'ambition lettrée est d'élever les langues vulgaires vivantes au rang d'un latin moderne, de les rendre « illustres ». On peut penser que dès longtemps la France s'est attachée à une telle illustration. (Cerquiglini, 2007 : 31)

À ce titre, Didier de Robillard rappelle les travaux de Chervel (2008) et Hélias (1975) et met en évidence un parallèle entre la relation français-latin et des pratiques de classe. L'historien et le journaliste retracent le lien entre l'usage du coercitif symbole ou signal dans l'empire colonial, et l'usage d'une telle punition dans la politique linguistique de la III^e République en Bretagne (Puren, 2003 : 35), elle-même « héritée des collèges jésuites, où elle avait pour fonction de favoriser l'appropriation de la langue sacrée (le latin), considérée seule voie vers la révélation divine » (Robillard, 2016 : 183). C'est donc par l'histoire qu'on peut évaluer au mieux les phénomènes en classe auxquels on se mesure, mais c'est aussi par celle-ci que les travaux sur les terrains de recherche et sur les pratiques en classe peuvent être éclairés.

2.2. L'histoire externe de la langue : faire communauté

La langue structure l'identité nationale sur la longue durée. Inversement, sans une intervention vigoureuse de l'État pour la protéger et l'imposer auprès de la population, sa croissance et sa diffusion patinent. (David, 2020 : 13)

La Cité internationale de la langue française paraît donc donner du poids au mythe de l'origine d'une langue française comme construction politique alors même que l'appel à l'histoire nous invite à nuancer les phénomènes derrière l'avènement de cette langue. Or cette décision prise au XXI^e siècle n'est pas une nouveauté dans l'institutionnalisation du français, et cette contradiction entre d'une part le discours politique et de l'autre le discours historique nous force à sortir de l'échelle micro de la langue pour nous intéresser à son histoire externe, véritable illustration d'une relation pluriséculaire entre la langue et le pouvoir. Aborder l'histoire externe d'une langue, c'est mieux appréhender la manière dont cette dernière est traitée comme un objet social et culturel, mais aussi un instrument de relations humaines et de transmission de savoir (Martin, 2014 : 102). L'intérêt est de mieux comprendre le statut sociopolitique accordé à la langue française, mais aussi la conscience sociolinguistique qu'elle véhicule, comme le sentiment d'un patrimoine ou d'un prestige à l'employer.

2.2.1. L'intervention du Prince sur la langue française

La nostalgie des âges d'or révolus débouche généralement sur l'attente et la prédication prophétique de leur résurrection. (Girardet, 1990 : 15)

Raoul Girardet insiste dans *Mythes et mythologies politiques* sur l'importance du mythe du Sauveur, ou du chef rédempteur, dont la mission principale est de lutter contre les forces maléfiques qui attaquent la Cité. Et à ce propos, la figure de François I^{er} est ubiquitaire dans l'iconographie de la Cité – sur les cheminées, dans les cages d'escalier, aux murs ou sur les frises – avec ses initiales et sa salamandre. Cette dernière en est le meilleur exemple, elle qui illustre sa devise *Nutrisco et Extinguo*, « Je nourris le bon feu et j'éteins le mauvais » comme nous le rappelle Martine Allaire (2017 : 162). Ce Prince, soutenu par l'idéologie humaniste et la mystification d'une culture antique, passe pour un guide de la politique linguistique et est supposé jouer un rôle central dans ce processus de mutation culturelle entre l'héritage latin et le vernaculaire français. Je m'intéresse dans cette partie à l'importance accordée à cette figure du Prince de Machiavel qui nourrit l'imaginaire d'une monarchie omnipotente, prend ses distances avec Rome, et fait du passé une source de topos et de modèles politiques.

2.2.1.1. Le prince omnipotent

Le roi de France offrait le centre symbolique naturel autour duquel on pouvait inventer de nouvelles significations associées au français, et l'histoire antique offrait des modèles et un vocabulaire savant avec lesquels on pouvait formuler ces nouvelles significations. (Cohen, 2003 : 56)

C'est porté par l'expression de Valérie Spaëth « francisation : œuvre royale » (1998 : 15) que j'aborde cette partie avec l'idée qu'il existe un lien étroit entre le pouvoir exécutif et l'instauration d'une langue, passant par son contrôle et sa diffusion. S'il s'agit aujourd'hui d'une nouvelle dialectique impulsée par le président de la République, l'histoire nous permet une nouvelle fois de voir dans quelles mesures cette décision politique prend racine dans un passé monarchique.

Pour contextualiser, François I^{er} est roi de France dans une période idéologiquement marquée par la pensée humaniste. Les XVI^e et XVII^e siècles voient les intellectuels de ce courant étudier la question de la politique de la langue et leurs conséquences, et être fascinés par les « rois et empereurs qui ont cherché à imposer, proscrire, exploiter ou manipuler des langues » (Cohen, 2003 : 26). Ils envisagent notamment l'histoire comme une source de modèles pour les dirigeants et associent étroitement la gloire des idiomes aux puissances des États. L'engouement pour leur pensée à la cour est tel que le grand helléniste et conseiller de François I^{er}, Guillaume Budé, forme l'injonction suivante : les rois devraient étudier l'histoire parce que c'est « par les choses passées, [qu']on juge & estime plus certainement les présentes, qu'on preveoye les futures » (Budé, 1547 : 43 in Cohen, 2003 : 37). Les princes doivent alors apprendre des politiques linguistiques antiques, ou du moins dans leurs versions subjectivement comprises par les leurs contemporains humanistes. Lire les écrits du XVI^e siècle nous apprend beaucoup sur les imaginaires politiques, culturels et linguistiques ; et les témoignages du lecteur royal Peter Ramus ou du juriste Pardoux Du Prat, comme le rapporte Cohen nous montrent à quel point l'influence de la monarchie sur l'essor du français est romancée. Ces textes sont à lire avec prudence, puisque l'on sait que ceux qui parlent sont justement des proches du Roi et marqués par l'idéologie humaniste. Ils sont quoi qu'il en soit de précieux indicateurs sur les topos et les concepts employés pour parler de la langue et de l'histoire au XVI^e siècle.

Le peuple & les Princes Romains, tenans la monarchie du monde, [...] qui à rien tant ne taschoyent qu'à icelle perpetuer & rendre eternelle, ne trouverent autre moyen plus certain ne plus sur pour ce faire, que de magnifier, enrichir & sublimer leur langue Latine [...]. (Claude de Seyssel, 1510 in *ibid.* : 27)

Rome se construit comme un modèle pour le royaume français en quête de légitimité et est constamment mentionnée pour illustrer l'association étroite entre la langue et la vie politique. La figure de César abolissant le grec et l'hébreu est mobilisée pour établir « une relation bien précise entre le fait politique et le fait linguistique : plus un prince est puissant, voire autoritaire, mieux il peut diffuser sa langue. » (*ibid.* : 35). Le modèle antique tend donc à faire comprendre que l'unification politique et l'accroissement des agents royaux favoriseront l'affermissement de la position du français, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Dans cette perspective, Villers-Cotterêts permet de concrétiser par la loi cette volonté de faire du français la langue nationale, et le récit traditionnel de l'histoire de la langue française lui fait incarner dans la mémoire collective ce jacobinisme centralisateur. À titre d'exemple, le théoricien politique Jean Bodin écrit que « d'autant que les Gaules estoient pleines de bourgeois Romains, & de leurs colonies, ils changerent quasi la langue du pays en Latin, qu'ils appelloyent Roman, & se donnoyent tous les arrests en Latin, jusques à l'ordonnance du Roy François I. » (Bodin, 1583 : 248 *in ibid.* : 36), fait du document le coup d'arrêt du latin sur le territoire et le marqueur de la puissance royale.

Pourtant, des témoignages parvenus à aujourd'hui, les sources font varier les motivations de François I^{er} : tantôt elles évoquent un roi conquérant qui fait rayonner sa langue vernaculaire et par la même occasion sa puissance ; tantôt elles brossent le portrait d'un monarque à l'écoute des besoins de son peuple, et prêt à modifier les pratiques linguistiques pour l'aider. Cette dernière pensée – celle de Du Prat en opposition à celle de Ramus – voit en l'Ordonnance une loi qui s'attaque au français non pas pour revendiquer une forme de puissance linguistique, mais au contraire pour légitimer les pratiques langagières du royaume. Alors l'ordonnance a-t-elle été une célébration du pouvoir royal ou une illustration de la fascination pour l'antique et la chose linguistique ? Ou bien au contraire reflète-t-elle un désir d'assurer le bonheur social et une simple reconnaissance des réalités linguistiques ? Quoi qu'il en soit, les témoignages restent à la gloire du roi et attestent de la grande liberté prise vis-à-vis des faits historiques pour comparer François I^{er} à un prince vertueux. Cette contradiction fondamentale dans les motivations présumées du monarque français atteste selon moi de la pluralité des voix et des versions en histoire, s'opposant à l'habituelle linéarité de la machine narrative, qui tend vers la fiction, de l'histoire nationale. C'est en repérant ces grains de sable (Ginzburg, 2007) qui font dysfonctionner le macro-récit que je peux penser l'histoire comme un ensemble de rapports de force, où seule une mémoire choisie est entretenue pour le bien d'une idéologie particulière.

Il faut donc nuancer cet interventionnisme royal, et Cerquiglini le rappelle : l'émergence d'un « français du roi est un lent, complexe et ambigu prélude à Villers-Cotterêts : ce ne sont pas les épousailles langagières, précoces et romantiques, d'un prince et de sa bonne ville » (2007 : 195). Il rappelle que la Chancellerie royale reste latine plusieurs siècles et qu'il faut attendre le XV^e siècle pour que le français devienne la seconde langue royale. La nuance est d'autant plus importante que Cohen indique que les pouvoirs de la monarchie de l'époque restent en grande partie « imaginaire[s] » (2003 : 60), et que le royaume devait avant tout faire face à un appareil étatique criblé de dettes, et préoccupé par la pacification des nobles insoumis et la répression des révoltes paysannes refusant tous deux la collecte des impôts.

2.2.1.2. Le prince messianique et indépendant

C'est une nouvelle fois Raoul Girardet (1990 : 74) qui me permet d'aborder une autre facette de la figure du prince : l'image du sauveur. Cette entité qui aurait fait don de sa personne à la patrie, investi d'un « pouvoir suprême d'essence monarchique, [dont la] tâche est d'apaiser, de protéger, de restaurer » (*ibid.*). Si l'analogie avec l'incarnation du pouvoir de la V^e République française est possible, c'est du côté de François I^{er} que l'exemple est le plus probant. Là où Girardet voit dans la figure du sauveur un individu capable d'épargner la Cité menacée, le roi de France en 1539 chercherait quant à lui à se dresser comme un chef mettant fin aux séparatismes.

L'organisation politique en provinces équivalentes et décentralisées fut propice à la fragmentation dialectale, qui s'épanouit dans la France du premier Moyen Âge [...]. Le développement de la royauté et la centralisation qui l'accompagnait abrogèrent la division féodale : la mise sous tutelle progressive des grands féodaux eut pour contrepartie l'asservissement des parloirs [...]. Littré, comme Gustave Fallot, date de cette époque la montée en puissance du dialecte central. (Cerquiglini, 2007 : 117)

Depuis le Moyen Âge tardif, il semble s'agir d'une constante de l'imaginaire national français : le rôle du dirigeant politique comme devant être celui qui fait œuvre d'unification. Tandis qu'Anderson met en évidence une société organisée autour/au-dessous de centres éminents comme les monarques, et parlent de loyautés humaines hiérarchiques et centripètes (1996 : 47), les missions des dirigeants consisteraient justement comme Saint-Louis, Henri IV, De Gaulle ou même Vercingétorix promu par la III^e République à être capables d'unir un peuple divisé et de dépasser les dissensions internes. Autrement dit, cette figure du sauveur est justement là pour assurer « à jamais la victoire des forces centripètes sur les facteurs contraires d'éclatement

ou de divergence – de prévenir et de refouler les menaces toujours présentes de rupture et de déchirement » (Llorca, 2023 : 245). C'est pour cette raison que François I^{er}, se considérant lui-même comme un chef réunificateur, fait de la salamandre l'emblème de son règne : animal magique qui n'hésite pas à plonger dans le feu, crachant de l'eau pour éteindre celui de la guerre, et capable comme le Christ de ressusciter. En outre, à l'occasion du webinaire d'IFProf, voici les propos du directeur de la Cité qui rappelle l'origine du projet :

François Ier, roi éclairé en matière de culture, décide de faire de la langue française la langue du royaume. Ceci non pas contre les langues régionales ou les dialectes locaux, mais plutôt contre un mauvais latin qui permettait à un petit nombre de pouvoir détenir le savoir et de savoir juger et administrer contre les administrables et judiciaires qui ne savaient pas de quoi on parlait. Cette langue française sert en réalité à donner une langue d'égalité à tous les habitants du royaume. (Rondin, 2024)

Dans ce discours, Paul Rondin dresse le portrait d'un roi juste qui cherche l'égalité de ses sujets et le fait passer pour ce que Cohen identifie comme les traits des sénateurs de la République romaine ou des prophètes de l'Ancien Testament, à savoir un individu souhaitant imposer l'exercice de « la justice, qu'elle soit humaine ou divine, dans une langue compréhensible au peuple [, ce qui] est une pratique louable » avant d'ajouter « justement parce qu'elle est sanctionnée par la tradition classique et chrétienne » (2003 : 23). Cette trace idéologique, qui prend racine dans l'histoire des dirigeants politiques, permet aussi de se démarquer de la politique religieuse.

Si Cerquiglini parle d'une « apologétique royale » (2007 : 26) du français, en reprenant la pratique théologique chrétienne visant à défendre les attaques dont elle l'objet pour aboutir à une crédibilité et une vérité de la foi, c'est pour illustrer l'idée que le roi cherche à cette époque à reprendre à son compte la religion pour sacraliser sa personne. Cette démarche de crédibilisation peut aussi s'entendre comme la démonstration d'un projet royal plus performant que celui du christianisme. Claude Giboin précise à ce sujet que la Rome des papes n'a pas réussi à réaliser l'unification politique qui a

« privé [l'Europe] de religion et dotés de tous les vices » : pas assez puissante, la papauté n'a su qu'entretenir la division et fait appel à une puissance étrangère pour se maintenir et surtout abattre celle des États (Lombardie, Venise) susceptibles de réaliser l'unification du pays. (2014 : 82)

Giboin explique donc que le prince est nécessaire pour imposer les institutions, même si la religion renforce les lois. La sécurité du royaume ne peut se faire que via « une autorité presque royale » sans pour autant bannir la religion. C'est donc dans cette idéologie que le roi François

I^{er} cherche à reprendre la main sur la religion, pour s'imposer comme un dirigeant. En effet, Renée Balibar le rappelle : le contrôle des écritures internationales se fait via l'Église, seule détentrice de la Parole (*parabolè* en grec) du Christ. Cette dernière, fixée sous la forme de langues universelles – à savoir le grec, l'hébreu et le latin – est annoncée aux fidèles dans leurs langues locales (1985 : 95). Cet ordre de l'écrit vers l'oral prive l'échelle locale de tout pouvoir d'initiative concernant les idées transnationales. Alors, pour le bien de son peuple et en prise avec ses responsabilités de prince de Machiavel, François I^{er} se retrouve contraint, « s'il veut garder son pouvoir, [d'] agir contre la foi, contre la charité, contre l'humanité, contre la religion » (Machiavel, [1532] 1962 : 71). Or le processus est déjà bien en marche lorsqu'il arrive au pouvoir, puisque dès le concile de Tours en 813 qui désigne le protofrançais comme *lingua romana rustica*, l'Église avait demandé la traduction des homélies pour permettre la prédication en langue vulgaire (Cerquiglini, 2007 : 206-207). Le milieu monastique a donc été, durant les 700 ans qui séparent la directive de traduction de l'Ordonnance, le lieu d'interrogations sur l'écriture vernaculaire. Les « *literari* » (Zink, 2016 : 583), hommes d'Église et clercs, face aux *illiterari* durent s'adapter et parler cette langue nouvelle éloignée de sa latinité originelle pour transmettre les contenus des textes liturgiques. Et comble de l'ironie, ce processus de littérisation a permis l'émergence d'une langue vernaculaire qui a pu exprimer les textes politiques comme les *Serments de Strasbourg* ou poétiques comme la *Séquence de Sainte-Eulalie*. Et alors que les textes d'inspiration religieuse ou profane émergent, témoignant d'une continuité de la langue qui s'autonomise et se stabilise, les transcriptions par des écrivains laïcs et leurs scribes se multiplient de sorte à en maîtriser l'usage et à disposer de leurs interprétations.

Ces textes naissent en marge du latin et dans son ombre ; ils en adoptent l'ambition universelle ; copiés au sein du scriptorium, ils préparent la lecture dans la nef ou sur le tombeau du saint : issus de quelque fête locale, ils aspirent à la diffusion. Le français qu'ils emploient entend se défaire du localisme ; il se dépouille, ou désire se dépouiller, des traits propres à son environnement, lesquels seront réinsérés, ou bien insérés *ad libitum* par le lecteur professionnel. [...] C'est un français « à entrées multiples » qui se conçoit très tôt en milieu clérical. (*ibid.*)

La traduction de la Bible aux alentours de 1530 (Huchon, 2002 : 134) assoit le français comme langue de culture et se met à traduire l'authenticité de la parole de Dieu. S'opère ainsi un double mouvement d'autonomisation du français par rapport au latin : d'un côté un français qui tend vers les prémices d'une pensée universelle, défaire de tout « localisme », et de l'autre une langue qui devient celle des Réformés, à l'encontre du pouvoir catholique de Rome. C'est dans ce contexte que François I^{er} s'arrogé le titre d'incarnation de Dieu sur terre, en témoigne la

chapelle royale de Villers-Cotterêts, de style italien et dans la continuité idéologique humaniste. Attention cependant, sa place centrale dans la chapelle n'est pas blasphématoire, puisque représenter ou glorifier le roi revient à représenter ou glorifier Dieu. Si les symboles de la chrétienté sont présents – comme le calice, l'échelle de Jacob, les *arma christi* ou encore la licorne – c'est l'iconographie de François I^{er} que le château met en valeur. Et selon Martine Allaire, alors que le « 8 » de la queue de la salamandre signifie la concorde, l'infini et la souveraineté tant terrestre que divine, le monogramme royal du « F » est parfois tracé à l'envers vers les cieux, « de manière que Dieu lui-même puisse mesurer la puissance régaliennne » (2017 : 162). La figure du roi est ainsi sacralisée et vient concurrencer la prévalence latine dans le domaine du sacré et du pouvoir divin.

2.2.2. Après le roi, la mise en place d'un roman national

Alors qu'entendre par identité de la France ? Sinon [...] une prise en main de la France par elle-même, sinon le résultat vivant de ce que l'interminable passé a déposé patiemment par couches successives, comme le dépôt imperceptible de sédiments marins a créé, à force de durer, les puissantes assises de la croûte terrestre ?
En somme un résidu, un amalgame, des additions, des mélanges. (Braudel, 2009 : 18)

L'histoire de France et de la langue française ne s'arrête évidemment pas à celle de François I^{er} et l'institutionnalisation de la langue française ne va cesser de s'accroître, de sorte à s'associer inextricablement à l'identité de ce que va devenir la nation française. Le XVIII^e siècle marqué par la progressive transition vers le régime républicain est influencé par l'État-nation en construction. C'est Pierre Nora qui utilise l'expression « roman national » pour la première fois en 1992, dans la conclusion du tome final des *Lieux de mémoire*, renvoyant à une note de bas de page à l'ouvrage de Paul Yonnet *Voyage au centre du malaise français, l'antiracisme et le roman national* qu'il s'appropriait à éditer (Citron, 2019 : 10). Ce macro-récit élaboré par le pouvoir politique et transmis par l'école, a pour objectif de raconter le pays de façon romancée en exprimant son identité, ses valeurs, ce qui tient les concitoyens ensemble et les croyances communes. Et parmi tous ces attributs, la langue française a toujours eu une place de choix.

2.2.2.1. Raconter la langue pour faire nation

Si l'on accepte que l'écriture de l'histoire est une mise en récit et non une fidèle transposition de la réalité dans le temps présent, on souligne les enjeux sociaux, politiques ou identitaires d'une telle opération.
(Rubio, 2022 : 18)

Le terme « raconter » peut s'entendre de plusieurs manières et je souhaite préciser qu'il ne s'agit pas d'un storytelling au sens de l'essayiste Christian Salmon qui « plaque sur la réalité des récits artificiels » (2007 : 16-17) mais bien dans le récit plus vaste qui porte des valeurs, un projet, des visions voire des préoccupations à l'échelle du pays. En effet, pour aborder les traces idéologiques, je m'appuie sur le principe de sémiotique narrative, qui considère que derrière tout message existe un récit, une sorte de niveau sous-jacent de la signification. Ce récit proche du mythe est à définir pour mieux comprendre le système de représentations à l'œuvre derrière la mise en avant de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Or, au cœur de la notion de récit se trouve une forme de « rationalité fictionnelle » dans l'histoire de la nation, notion que le philosophe Jacques Rancière emprunte à Aristote dans *Les bords de la fiction*, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les événements n'arriveraient pas au hasard dans le discours politique, mais fonctionneraient comme des « conséquences nécessaires ou vraisemblables d'un enchaînement de causes et d'effets » (2017 : 7). Cette rationalité paradoxale du macro-récit, qui prend son modèle dans la mimésis aristotélicienne, veut construire une logique des événements :

Dans les grandes théories de la société et de l'histoire comme dans la science oraculaire à la petite semaine des politiciens, experts, journalistes ou essayistes, il s'agit toujours de développer l'enchaînement des causes qui nous mènent, nous ont menés ou nous mèneront à la fortune ou au malheur. Il s'agit toujours aussi de montrer comment ces causes produisent leurs effets en inversant les apparences et les attentes, comment la prospérité nous attend au terme des épreuves subies ou le désastre au terme des illusions de bonheur. (*ibid.* : 8)

Raconter n'est pas seulement décrire, mais surtout faire preuve de synthèse dans ce que Paul Ricœur définit comme la mise en intrigue : « Par la vertu de l'intrigue, des buts, des causes, des hasards sont rassemblés sous l'unité temporelle d'une action totale et complète » (Ricœur, 1983 *in* Riffault, 2015 : 24). Les événements sont mis en relation, reconfigurés et l'hétérogène devient homogène pour donner du sens à l'histoire, d'où la rationalité aristotélicienne évoquée plus haut. L'intérêt, pour l'élaboration d'une nation, est de « distiller l'hyper-complexité du réel en un modèle imaginaire et unifiant, sur lequel notre puissance d'agir peut trouver de quoi commencer à s'orienter » (Citton *in* Botello, 2010 : 25), et l'œuvre fondatrice de nos conceptions du passé national de Jules Michelet en est la preuve.

En effet, l'objectif du mythe, ou de la mise en intrigue de l'histoire, est clair pour la nation : il permet de faire adhérer les citoyens à une cause qui leur demandera de se mobiliser en cas de besoin. Telle est la troisième fonction du mythe selon Raoul Girardet :

Pour d'autres enfin, lecteurs de Georges Sorel et des *Réflexions sur la violence*, le mythe est essentiellement appréhendé dans sa fonction d'animation créatrice : « ensemble lié d'images motrices », selon la formule même de Sorel, il est appel au mouvement, incitation à l'action et apparaît en définitive comme un stimulateur d'énergies d'une exceptionnelle puissance. (1990 : 13)

Et ce mythe touche aussi la langue française, et en est même constitutive. Si les monarchies du XVI^e siècle se mettent à vouloir prendre de la distance vis-à-vis de la religion, les siècles suivants n'ont fait qu'entretenir ce désir jusqu'à constituer, par la langue, une nouvelle religion d'État (Cerquiglini, 2003). La langue française se met ainsi à regrouper tous les attributs sociolinguistiques d'une langue nationaliste, selon les propositions de Fasold dans *The sociolinguistics of Society* (1984 in Calvet, 1996 : 32) : elle devient symbole d'identité nationale pour une partie importante de la population, est largement utilisée dans la communication quotidienne et couramment parlée dans le pays, n'a pas d'alternative majeure pour la même fonction, est acceptable comme symbole d'authenticité et entretient des liens avec un passé glorieux. Devenant un patrimoine culturel commun, la langue française devient un élément essentiel de l'identité nationale française, langue par laquelle les Français se « définisse[nt] et évolue[nt] » (Thiesse, 2010 : 34) et devenant une tradition incontournable pour les nouvelles générations et les nouveaux membres de la communauté.

Cette fabrique de l'histoire française et de sa langue, pour reprendre l'expression de François Dosse, est une mise en récit à posteriori mais il est important d'en reconnaître la composante fictionnelle pour ne pas, en tant que professeur de FLE ou acteur du français dans le monde, être le porte-voix d'un discours national et de croyances sur l'origine et l'évolution de la langue française, sujette à sa forte histoire externe.

2.2.2.2. Il était une fois... Villers-Cotterêts

Et cette histoire externe semble commencer par l'Ordonnance. À l'inverse du discours historique, qui résiste à la tentation du commencement, ce roman national succombe à ce que Michel de Certeau nomme « l'Éros de l'origine » (1975 : 109). Et la démarche historique « n'a pas pour but, comme le mythe, de mettre en scène l'autorité nécessaire et perdue, sous la figure d'un évènement qui n'a pas eu lieu » (*ibid.*). Bien que nous sachions que ce moment fondateur n'est pas purement fictif et a sa part de vérité historique, Michel de Certeau me permet ici d'aborder la question de l'origine.

Le commencement, d'un côté, origine indispensable à l'orientation, et le présent, de l'autre, comme terme de la mise en scène chronologique, agissent tous deux comme une clôture du

discours de marque alors que le discours historique, lui, l'efface dans le non-dit et le relègue hors-champ du travail historiographique. Cette clôture bien établie de part et d'autre d'une linéarité chronologique présente [un] effet discursif : [ce] point initial engage le retour d'un passé vers le présent. (Dufour, 2022 : 5)

Je mobilise une nouvelle fois le domaine des sciences de l'information et de la communication, et plus particulièrement des stratégies des marques, pour montrer que Villers-Cotterêts pourrait agir comme « le mythe mué en postulat de la chronologie » (de Certeau, 1975 : 107), et que ce « zéro mythique » (Dufour, *ibid.*) suffisamment éloigné dans le temps permet de légitimer – comme un Schweppes et son *since 1783* se targuant d'être à l'origine de la première eau minérale gazéifiée – une lointaine descendance, gage d'un « produit culturel » (Rubio, 2022) d'exception. Le mythe de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts se situe certes dans les domaines du droit et des sciences politiques, mais semble surtout à l'échelle de la mythographie et de la mémoire, un document incontournable que l'on met en avant plus qu'un autre. Cohen rappelle que l'ordonnance de François I^{er} n'a pas établi le français en tant que langue nationale, mais est intéressante en cela qu'elle est une « source d'idées qui a contribué plus tard à la définition des premières politiques d'imposition linguistique nationale » (2003 : 60) et qu'elle a pris une place particulièrement actuelle dans l'historiographie contemporaine. Elle résulte d'une volonté d'établir une origine à un État-nation au XVIII^e siècle en construction.

L'État-nation, soucieux d'identifier ses origines et de reconstituer son évolution, de trouver des repères chronologiques et des explications cohérentes, il était tout à fait naturel d'identifier l'Ordonnance comme un tournant historique, un épisode lisible qui dénote le moment où la monarchie a imposé le français comme la langue officielle de la France, une pierre angulaire dans la construction de la nation française. (*ibid.*)

Puisque les nations et les idéologies nationalistes sont des créations du XIX^e siècle, il a fallu créer de nouveaux mythes et des récits historiques, pour relier une nouvelle réalité présente et un passé à valoriser. Et l'inconvénient des « pays immémoriaux » – où la France se démarque en raison de sa double origine, des Francs et des Gaulois – est leur incapacité de donner leur date de naissance précise. À l'inverse des États-Unis, qui « vivent encore dans la promesse des fondateurs » (Nora, 2013 : 61), la France s'en est octroyée plusieurs : Clovis, Alésia... et pour la langue française, certainement Villers-Cotterêts. Dans cette perspective, le parcours de la Cité nous apporte un élément de réponse dans l'approche généalogique qui en a été faite. Les visiteurs entrent par la modernité de la langue, sa réalisation actuelle à travers ses produits culturels, pour se diriger petit à petit vers la source qui marque la fin du parcours : l'Ordonnance de Villers-Cotterêts sous vitre. La théâtralisation de l'histoire ne me semble alors pas anodine, et les rares mentions des *Serments de Strasbourg* ne semblent pas contrebalancer le poids

symbolique de cette ordonnance finale : l'attention doit être tournée vers ce qui constitue la première pierre à l'édifice de l'institutionnalisation de la langue, la Cité y ajoutant la suivante par son existence même.

Quoi qu'il en soit, pour construire culturellement la nation, l'élaboration d'une mémoire collective est devenue primordiale : elle puise dans de nouveaux éléments du passé et plonge d'autres dans l'oubli et pour Cohen, « l'oubli [et] même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la formation d'une nation et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger » (*ibid.*). Et à juste titre : le mythe d'une ordonnance comme origine d'une langue prestigieuse a passé sous silence celui de l'avilissement des notaires qui avaient été obligés de « délaissé un grand idiome antique pour un humble vulgaire » (*ibid.* : 62). Les mythes en chassent d'autres. Il me revient donc, dans cette démarche de chercheur en histoire, d'établir de nouveau le dialogue historique de la pluralité des voix et des versions, parfois toutes simultanément compatibles, pour percevoir la complexité du passé et mieux appréhender celle du présent.

2.2.2.3. De la République des Lettres à la nation : les écrivains de l'histoire

Pas de véritable nation sans littérature, pas de véritable littérature qui ne soit nationale. (Thiesse, 2019 : 9)

Pour terminer avec cette partie sur le récit national, le parcours sur la langue de la Cité, qui débute sur la capacité d'expression de la langue française via notamment sa littérature, m'invite à penser l'importance du champ littéraire au sein du champ politique, et les relations de construction entre l'identité nationale et la production culturelle.

Le titre de cette partie fait directement référence à la *Repubblica litteraria* ou *litterarum*, à savoir la République des Lettres, ou l'État littéraire. Apparue en 1417 et largement répandue au XVI^e siècle, il s'agit d'une « communauté formelle, une communauté idéale, la communauté des savants, des lettrés, des doctes, des érudits, des beaux-esprits, des virtuoses » (Mazauric, 2009 : 88). L'étendue du syntagme peut toutefois faire controverse, d'aucuns n'y reconnaissent pas la présence des savants. Une analogie peut être faite à la *Respublica christiana* médiévale, sorte d'Église invisible, d'une part pour sa mysticité et de l'autre pour le rêve d'Érasme, qu'elle porte, d'unir tous les peuples dans une république simplement chrétienne. Pourtant, paradoxalement, dans un contexte où la *Respublica christiana* en plein éclatement à cause de la Réforme et de la Contre-Réforme et affaiblie par les pouvoirs séculiers, la *Respublica litteraria* se veut supra-confessionnelle et véhicule des valeurs de plus en plus extérieures à

celles en commun avec la chrétienté. Cet ensemble de lettrés est une continuation de la pensée humaniste puisqu'elle clame progressivement une logique de décléricalisation des activités intellectuelles et artistiques (Pomian, 2004 : 157). Ses adeptes sont le plus souvent des laïcs et leurs objets d'études sont profanes voire païens, en raison de leur passion pour l'Antiquité gréco-romaine et le caractère encyclopédique du savoir (Mazauric, 2009 : 92). Si cette association de personnes est censée s'étendre « par toute la Terre et [être] composée de gens de toutes nations, de toutes conditions » (Vigneur-Marville, 1700 *in ibid.*), son universalité est relative puisque ses chefs-lieux majeurs se limitent à Londres et à Paris. Par ailleurs, la place des langues vernaculaires dans les communications internes engendre une nationalisation de cette communauté qui se voulait, à l'origine supra-ethnique et supra-étatique (Pomian, 2004 : 158). Dans la dernière phase de cette République des Lettres, ses membres s'institutionnalisent pour former des académies, lieux de sociabilités, d'échanges et de discussions savantes. Ces « laboratoires d'essais » (Huchon, 2002 : 129) où les usages personnels calqués sur le latin ne reflètent plus la langue courante de l'époque mais cherchent à imposer une langue d'élite – Marot et Rabelais pouvant être cités dans cette optique – cherchent à donner au français ses lettres de noblesse sur le modèle concurrent de l'italien, à normer la langue et à en préconiser une forme spécifique.

Or la Révolution française de 1789 ébranle le paradigme de pensée et l'arbitraire de la norme jusque-là représenté par les classes dirigeantes et se tourne vers la scientificité des auteurs classiques. Ce sont désormais les écrits littéraires qui servent de caution à la norme, les écrivains étant vus comme des experts de la langue. La *Respublica litteraria* dont le travail exclusif est au service de l'utilité de la société humaine et en dehors de tout cadre national, ne survit pas à ce tournant historique, mais ses traces restent perceptibles, à savoir le modèle du passé comme source de légitimité.

Dans chaque nation, des entrepreneurs, acteurs de l'espace littéraire organisés en sociétés savantes ou bien sous l'impulsion d'autorités politiques, se donnent pour tâche de constituer un patrimoine littéraire, à même de fabriquer un récit national, en opérant la recension de chants et de contes populaires, et en réhabilitant des manuscrits médiévaux retrouvés dans les bibliothèques ecclésiastiques et princières. (Chaqchaq, 2024 : 206)

À la manière d'un Ronsard, cité par Paul Cohen (2003 : 58), qui cherche à construire l'histoire de la nation Française dans son épopée inachevée *La Franciade* (1572), l'épopée est le genre le plus investi, à la fois parce qu'elle prend son indépendance des modèles classiques, mais aussi du fait qu'elle renégocie les rapports entre les modèles internationaux. D'une Antiquité grecque, romaine ou biblique paradigmatique, s'élabore une pluralité des Antiquités

nationales. Ainsi, l'attrait du passé pour la nation aux fondements humanistes se fait ressentir : l'ancien français est réhabilité, les textes en protofrançais sont étudiés quoique instables, et à titre d'exemple, lorsque Paris subit l'assaut des Prussiens en 1870, Gaston Paris – professeur au Collège de France – donne un cours sur la Chanson de Roland pour insuffler la force aux citoyens de se redresser face à l'ennemi. L'avènement européen s'effectue donc dans l'histoire, mais aussi la littérature, toutes deux des expressions privilégiées de la nation. Et Anne-Marie Thiesse souligne : « l'intégration culturelle du peuple dans la communauté nationale préfigure et appelle son intégration politique » (2019 : 55), et cette intégration passe par la figure de l'écrivain national.

Déjà protégés à la Renaissance par François I^{er} et sa sœur Marguerite de Navarre (voir document 6 en [Annexes](#)), les écrivains peuvent se mettre directement, tel l'exemple de Joachim Du Bellay, ou indirectement, à inciter les Français à écrire dans leur langue. Les auteurs humanistes peuvent alors s'exprimer en toute liberté, protégés par un pouvoir politique qui interfère avec le champ littéraire, voire le catalyse. Cette place de l'écrivain dans la mémoire nationale est rappelée dès les premiers pas dans le parcours de la langue, avec le dispositif de la bibliothèque numérique, mais aussi dans la territorialisation du lieu : Villers-Cotterêts est une terre d'écrivains et met en exergue les quelques Racine, de La Fontaine, Dumas ou encore Claudel dont le territoire « garde précieusement les traces et la mémoire » (voir document 7 en [Annexes](#)). À ce propos, on pourrait assister de manière plus générale à une essentialisation territoriale de l'Aisne qui revendique fièrement ses châteaux et son histoire littéraire, et ce lien consubstantiel identitaire est filé dans les supports de communication et tout au long du parcours, notamment par l'omniprésence des auteurs via des citations écrites sur les murs. Et la réflexion d'Anne-Marie Thiesse sur l'écrivain national – né du « double principe », c'est-à-dire « figure hybride entre culture et politique, individualité créatrice et identité collective » (2019 : 11) – interroge sur le cadre épistémologique de la Cité, quelle signification ont-ils ? Ils semblent lors du parcours appuyer les propos avancés par les cartels, et sont au service d'une narration lissée et sans contradiction. Écrivant à la fois le passé et le présent, verbe et chair de la nation (*ibid.*), la figure de l'écrivain a une place importante dans le récit national. La preuve en est de la consécration nationale à l'occasion de la mort de Victor Hugo, déjà honoré de son vivant, mais que la III^e République hisse en tant que représentant de la nation avec d'imposantes funérailles. Selon Gustave Lanson, historien de la littérature, le roman est une « force coordinatrice » qui « crée de la pensée collective » (1904 : 621 *in* Llorca, 2023 : 200), et permet la construction d'une conscience nationale. L'écrivain aide ainsi à déterminer une direction commune et une convergence de toutes les énergies individuelles

sur le même point, et la visite du château de Villers-Cotterêts peut y faire écho : raviver en nous notre appartenance à une communauté imaginée.

2.2.3. Faire nation, faire communauté

Ce travail de recherche s'inspire d'une approche anglo-saxonne, l'histoire culturelle fondée dans les années 1960. La discipline regroupe des auteurs de champs très variés tels que l'anthropologie, l'histoire ou la sociologie, et qui investissent la dimension du symbolique et de ses interprétations pour appréhender le social comme un créé et non comme un donné. Or pour exister, les nations ont besoin d'images et de représentations partagées pour construire une sorte d'essence indépendante des aléas de l'histoire : en d'autres termes, la nation doit exister en dehors de ses frontières, et continuer à exister malgré des annexions, des invasions ou des segmentations provisoires. La mise en intrigue et le travail des écrivains de la nation ont donc pour intention de séculariser progressivement la société, pour la disjoindre d'un religieux qui ne reconnaît pas les frontières nationales. La communauté nationale se substitue peu à peu à la communauté de croyants, et le culturel doit prédominer sur le cultuel.

2.2.3.1. Construire une communauté imaginée

Dans un esprit anthropologique, je proposerai donc de la nation la définition suivante : une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine. (Anderson, 1996 : 19)

En 1983, Benedict Anderson, professeur à l'université de Cornell, indique que l'idée de souveraineté s'imposant aux Lumières et à la Révolution est liée à l'envie pour les dirigeants français de sortir de la coupe religieuse. Face au pluralisme des religions, à leurs étendues territoriales qui fragmentent l'unité nationale en construction et à leurs prétentions ontologiques, la nation doit venir établir un paradigme d'union et de citoyenneté laïque. L'intérêt est de réunir le plus grand nombre, à défaut de mettre tout le monde à la même religion – les guerres des XV^e et XVI^e en témoignent – pour en faire des Français prêts à mourir pour leur patrie ; les idéaux de liberté se substituant ainsi aux ordonnancements du divin. Jean-Marie Klinkenger rappelle aussi que la conception unitariste de la langue a notamment permis, au moyen d'un système scolaire monolingue, de « satisfaire les besoins en main d'œuvre d'une industrie naissante, ici un expansionnisme colonial dynamique » (2001 : 807), échafaudant ainsi une structure sociale fortement hiérarchisée. Pour ce faire, Anderson (1996 : 20) s'appuie sur les propos d'Ernest Gellner : « le nationalisme n'est pas l'éveil à la conscience des nations :

il invente des nations là où il n'en existe pas » (Gellner, 1964 : 169) tout en nuancant qu'il ne s'agit pas d'une contrefaçon ou d'une supercherie, mais plutôt d'une imagination voire d'une création. Et c'est ce caractère imaginaire, et imaginé, qui m'intéresse ici pour poursuivre mon argumentation sur le rôle des écrivains nationaux dans la construction nationale. Anderson justifie cet adjectif puisque

même les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens : jamais ils ne les croiseront ni n'entendront parler d'eux, bien que dans l'esprit de chacun vive l'image de leur communion. (*ibid.* : 19)

Et cette communion française passe, entre autres, par la langue nationale. Et tandis qu'Anderson utilise l'exemple du journal que tous les citoyens lisent chaque matin, Anne-Marie Thiesse (2019) renforce cette idée en expliquant que les auteurs fondent une communauté textuelle à fort potentiel de cohésion. Les œuvres littéraires, tout comme le journal, font entrer en communion des individus qui ne se connaissent pas mais qui partagent d'une part la même langue, et de l'autre une expérience intime de lecture identique. Elle précise notamment que, pour illustrer cette propension nationale à parvenir à faire de l'un avec du multiple, le genre romanesque très en vogue permet une « simultanéité actantielle » (*ibid.* : 136) où toutes les composantes de la nation sont légitimement représentées et surtout représentables. Le meilleur exemple reste à ce sujet le Tour de la France par deux enfants, Devoir et patrie, un manuel à destination des écoliers qui connaît un grand succès au XIX^e siècle, et permet de fabriquer une unité spatiale française au-delà des singularités territoriales.

Les nations modernes sont alors mises en images, en mots, en musiques mais aussi en symboles grâce auxquels chaque membre de la nation peut en imaginer l'ensemble et savoir la place qu'il y tient. Ces *imagined communities* ont deux systèmes de représentations : l'une proprement politique où l'exercice de la souveraineté se fait par des représentants élus par la nation, et l'autre culturelle, puisque les contours et les particularités du patrimoine de la nation se mettent en forme. Malgré les inégalités et les exploitations qui perdurent, les Français doivent se sentir mus par une « camaraderie profonde, horizontale » (*ibid.* : 21), prêts à mourir pour des « produits aussi limités de l'imagination » (*ibid.*). Les textes et les récits viendront raconter cette fraternité, en tracer l'histoire et créer le mythe, pour créer une société neuve sur une communauté à l'origine « fracturée par les antagonismes de races (et) de classes » (*ibid.* : 204).

Il est utile de nous rappeler que les nations inspirent l'amour, et un amour qui va souvent jusqu'au sacrifice. Les produits culturels du nationalisme – la poésie, la fiction en prose, la musique et les arts plastiques – témoignent très clairement de cet amour sous des milliers de formes et de styles différents (*ibid.* : 145).

Anderson reconnaît bien entendu l'enracinement de la peur pathologique dans le nationalisme, la haine de l'autre et son racisme, mais met en évidence une forme d'amour politique pour la nation, et notamment pour une langue nationale, porteuse d'une unicité nouvelle. La commande de la Cité est clairement énoncée par l'un des concepteurs du parcours : « Et telle était pourtant la commande du président de la République, au nom de la communauté nationale » (North, 2023 : 129).

2.2.3.2. Une communauté unie (originellement) par la langue

La nation a été conçue dans le langage. (Anderson, 1990 : 149)

L'édification de l'État français coïncide avec l'unification linguistique des provinces à tel point que l'on peut faire de la langue française son « principal paramètre unificateur » (David, 2020 : 14). Elle permet d'imaginer un peuple unique, devenu nation dans un État qui applique à toutes et tous les mêmes règles. Dans *Pouvoir et puissance en francophonie*, François David parle de l'attache affective aux morts grâce au langage, induite précisément à la simultanéité d'un « temps vide et homogène » (*ibid.* : 148) : la langue nous connecte avec ceux qui parlaient comme nous et instaure par conséquent une forme de continuité temporelle. Cette notion de simultanéité fait d'ailleurs penser à la pensée du temps « messianique » (Benjamin in Anderson, 1996 : 36) où les religions lient horizontalement des événements qui n'ont aucun lien temporel ou de causalité. En outre, l'expérience pour un individu de nationalité française de réciter une poésie ou de chanter un hymne prononcé des siècles auparavant peut provoquer un phénomène d'« unissonance » (*ibid.* : 149), telle une réalisation physique de la communauté imaginée. La langue entre donc en rivalité avec la religion, puisqu'elle peut s'envisager comme un mode d'organisation et de régulation du lien social. « La force unificatrice » (Macron, 2023) dont parle le président de la République à l'occasion de son discours d'inauguration de la Cité est l'occasion de revenir sur un point important de l'histoire de la langue : le serment révolutionnaire.

Le 20 juin 1789, afin de repousser les dernières menaces du roi, les membres de l'Assemblée nationale se lient par le Serment rédigé sur place, dans la salle où ils se sont regroupés, celle d'un jeu de paume. Debout, à main levée, ils approuvent la formule prononcée par leur

président : « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. (Balibar, 1985 : 97)

Ce Serment du Jeu de Paume, explique Renée Balibar, ancre dans la mythologie révolutionnaire, par une forme de religiosité ou du moins de cérémonialité du geste, le caractère sacré de la nation royale : elle est dorénavant une et indivisible. Le clin d'œil de Villers-Cotterêts, coïncidence ou réelle mise en avant, au jeu de paume central à la Cité, me permet de montrer le caractère polysémiotique du lieu : le même signifiant renvoie à deux imaginaires différents à savoir la royauté d'une part et la Révolution de l'autre. Quoiqu'il en soit, ce serment a pour ambition de renverser radicalement le modèle en place puisque le monarque de l'Ancien Régime, figure de droit divin qui contrôlait jusque-là la langue, laisse place à une communication entre les citoyens. La linguiste et historienne ajoute que l'« on ne peut comprendre en quoi consiste cette révolution, si on ne comprend pas bien en quoi consistait le pouvoir linguistique possédé en commun par les députés révolutionnaires » (*ibid.*). Dans cette perspective, Alain Rey (2013) rappelle que la langue a occupé une place de premier plan lors de la Révolution française. Menée par des savants eux-mêmes issus de l'Ancien Régime et pratiquant l'art oratoire classique, les joutes verbales et grandes déclarations étaient au cœur du changement de paradigme – lui aussi porteur des traces de son passé. Ce foisonnement d'une langue révolutionnaire passe par les écrits qui se multiplient, à travers les journaux et les papiers volants et les acteurs de la Révolution prennent conscience que « la question de la langue » (Rey, 2013 : 123) est primordiale aux côtés de la construction des institutions et de la défense du nouveau régime contre les ennemis.

Pour Grégoire, il n'y a pas de doute : ce fait est le résultat d'une action concertée de l'Ancien Régime, qu'on peut faire remonter à l'époque féodale, qui consistait à morceler le pays de façon à prévenir tout risque de révolte organisée. [...] Sans doute entre-t-il une part de paranoïa sociale dans le raisonnement de Grégoire mais, sur le fond, l'histoire lui donne raison. Il est clair que le morcellement linguistique du royaume pendant l'Ancien Régime a été, en dehors des besoins administratifs centralisateurs, « soigneusement conservé », pour reprendre les mots de Grégoire. (*ibid.* : 126)

Cette conscience de l'abbé Grégoire donne lieu à l'une des premières politiques de la langue de véritable ampleur. Avec son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois*, et d'universaliser l'usage de la langue française présenté en 1794, il fait de la diversité linguistique le principal frein à son idéal d'égalité. Aux côtés de son militantisme pour l'instauration du suffrage universel, les droits de l'homme et l'abolition de l'esclavage, l'idéologie révolutionnaire d'unité prend le pas sur les libertés de chacun d'utiliser sa propre

langue : le français, tout comme la Révolution, doit s'imposer. Ce nouveau paradigme d'uniformité est mis en avant par la Cité qui parle de son projet unificateur et le symbolise par l'invention de mesures universelles : le mètre et le kilogramme par exemple. Ces derniers sont justement exposés dans la même salle que celle qui développe le plurilinguisme. La langue est ainsi teintée d'un même désir de communauté unifiée. Au nom du Comité de salut public – je remarque encore une fois le terme religieux « salut », montrant une fois encore les traces idéologiques persistantes derrière la Révolution – et à l'intention de la Convention, voici ce que le député Barère dénonce à propos des parlers régionaux devenus langues de l'ennemi :

Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle l'italien et le fanatisme parle le basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur. (*Rapport au Comité de salut public sur les idiomes*, pluviôse an II, 27 janvier 1794 in Thiesse, 2010 : 94)

Toute diversité culturelle et linguistique est assimilée à la contre-révolution et l'enquête sur la situation linguistique de l'abbé Grégoire illustre la peur de cette mise en péril de la nation nouvelle. Une sorte de confusion s'opère entre la République, le centralisme et l'uniformité territoriale et cette période historique montre une volonté étatique de s'impliquer de plus en plus dans la vie sociale et culturelle du pays. Puisque les patois sont perçus comme une « survivance des féodalités » (Huchon, 2002 : 205), établir une langue unique revient à imposer le français et anéantir les patois, mettent face à face jusqu'au début du XX^e siècle d'une part l'idéal jacobin et de l'autre la réalité linguistique. Les ambitions de la Révolution sont bien trop importantes et ce n'est qu'en 1833, avec la loi Guizot, que le projet de politique éducative se met en œuvre : à partir de cette date, l'enseignement en français à l'école s'impose progressivement des écoles primaires aux écoles supérieures comme Polytechnique ou l'École normale supérieure (*ibid.*). Les langues régionales finissent par être interdites à l'école avec la loi Ferry de 1882, et la III^e République, au nom d'une unification nationale, scelle l'institutionnalisation de l'enseignement du français. Recontextualiser le serment révolutionnaire et l'idéal d'uniformité de la nation, à l'époque où seuls 3 sur les 28 millions de Français parlent couramment la langue (*ibid.*), permet de voir l'impact relatif de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts deux cents ans plus tôt.

2.3. Interroger le choix d'une histoire

Ce rappel historique de l'histoire de la langue me permet de mettre en évidence que le choix d'une Cité autour de la langue s'inscrit dans une continuité : celle de l'institutionnalisation progressive du français. Si 1992 a franchi une étape dans ce processus, la veille de l'ouverture du marché unique européen, avec l'inscription de la primauté du français dans la Constitution selon les termes « la langue de la République est le français », la Cité internationale de la langue française pourrait en marquer une nouvelle, non pas juridique cette fois-ci mais plutôt culturelle et patrimoniale. L'exemple de Villers-Cotterêts peut mettre en évidence le fait que toute politique autour de la langue s'inscrit dans des traces idéologiques identifiables, notamment celle de joindre la langue à l'identité nationale. Or pour tous les professionnels du français dans le monde, Valérie Spaëth énonce que « l'enseignement du français [est] un lieu privilégié pour la circulation des discours, des textes, des récits, des représentations et [que] l'école comme celui de la construction/déconstruction/confrontation des économies psychiques et émotionnelles » (2023 : 216), et me fait envisager l'importance d'historiciser nos pratiques. Réfléchir à l'histoire de la langue et au cadre historique des décisions politiques me paraît alors essentiel pour relativiser sur mes discours et les représentations que je peux transmettre. L'intérêt est donc de « désessentialiser et de réhistoriciser ce qui avait été enclavé » (Laplantine, 2018 : 25 *in ibid.* : 217) pour ne pas me faire inconsciemment le porte-voix non seulement d'une politique linguistique nationale, mais aussi de politiques éducatives et culturelles françaises exportées à l'étranger.

2.3.1. Réactualiser Villers-Cotterêts au XXI^e siècle

Dans un pays comme la France, où l'exaltation du passé a été le ferment de l'unité nationale, où l'enseignement de l'histoire a été le ciment des humanités et le nerf de la formation pédagogique et civique, il est impensable que le pouvoir politique ne fasse pas un large usage du passé. (Nora, 2013 : 92)

L'histoire de la France n'a en effet jamais cessé de fournir aux politiques un intarissable répertoire de références : elle est invoquée à des fins stratégiques et convoque des vertus idéologiques ou des arguments d'autorité symboliques. Ce phénomène de résurgence, pour continuer de tirer le fil de Stéphane Dufour (2022) sur les stratégies des marques, permet de remettre au goût du jour une période passée peu ou pas connue et pourrait venir satisfaire les demandes des nouvelles générations, attirées par une appétence pour le vintage ou le rétro.

Surtout, cet appel du passé permettrait au pouvoir politique de renouer avec un mythe national pluriséculaire, tourné vers un objectif de concorde et – il faut le dire – rassurant de stabilité.

2.3.1.1. Une reprise du mythe national ?

L'identité nationale est le système de représentations destiné à assurer – et réassurer constamment – la cohésion nationale, le sentiment d'appartenance des individus à la communauté. (Thiesse, 2010 : 43)

Pour Raoul Girardet, il relève de la vocation de l'historien de s'intéresser à ces « grandes poussées d'effervescence onirique » (1990 : 21) qui peuvent marquer les mentalités politiques. Elles sont généralement à replacer dans un contexte d'évolution de la société et reflètent des phénomènes de ruptures ou de mutations. Or il est intéressant de voir que du côté de la langue française, et plus particulièrement de la France, on pourrait assister – au sein d'une humanité mondialisée – à une forme de déterritorialisation et d'effacement progressif des frontières, celles-ci pouvant conduire à justifier la résurgence d'un mythe et d'un vœu d'unité nationale. Pour Anne-Marie Thiesse, « toutes les pages du récit national peuvent être interprétées en fonction des enjeux présents » (2010 : 42) et les récits nationaux fonctionnent *mutatis mutandis* tous de la même manière : les moments forts représentent des combats au nom de la liberté, les sacrifices sont au nom de la communauté, et l'union des membres de la nation transcende les divisions. Ce mythe national permet, tel un fil conducteur, de promouvoir une nation unie et transsociale, capable de « résiste[r] contre les forces d'asservissement et de dissociation » (*ibid.*). Villers-Cotterêts pourrait alors représenter, telle la « citadelle » (Cassin, 2023) évoquée au début de cette recherche, une volonté politique de reprendre en main les anciens topos d'un mythe national pour chercher à unifier un pays bouleversé par les mouvements économiques, politiques, et culturels du XXI^e siècle.

À force d'utiliser des images qui ne parlent plus à personne, et de resservir une énième fois les mêmes récits pourtant usés jusqu'à la corde (« Travailler plus pour gagner plus »), le politique a cessé d'être considéré comme le porte-voix légitime du pays. Communication partout, narration nulle part : c'est cette défaillance narrative du personnel politique qui est au cœur du malaise français. Reste alors un vide, dans lequel se sont engouffrés de nouveaux conteurs, que les citoyens se sont progressivement habitués à entendre, puis à écouter. (Llorca, 2023 : 12)

Le docteur en philosophie du langage Raphaël Llorca avance que le politique ne parvient plus à proposer ce puissant et simple récit unificateur des débuts de la nation. Cette érosion du sentiment national serait en partie due, selon lui, à ce qu'il appelle le « capitalisme de l'écran » (*ibid.* : 61). La multiplicité des petits récits fictionnels et leur continuelle fuite en

avant médiologique – un médium en chassant un autre avant même d’être partagé par une majorité de la population – aurait dilué la force des macro-récits, causant une forme d’« évanouissement du commun » (*ibid.*) qui mettrait à mal la croyance en un récit national. Sans nécessairement me positionner vis-à-vis de cette vision d’un discours marchand qui privatise les imaginaires, la pensée de Llorca m’interroge sur l’appel au passé véhiculé par la Cité : ne serait-il pas un moyen de ressaisir du récit national et de pallier la « souffrance narrative » (*ibid.*) des Français ? Villers-Cotterêts pourrait être symboliquement un moyen pour le pouvoir politique de se réemparer d’une dimension qui est encore partagée par la grande majorité de ses citoyens : la langue française est au cœur de la France. Stéphane Dufour développe au sujet des stratégies commerciales des marques l’idée d’une permanence, et reprend de Toubkis (2004 *in* Dufour, 2022 : 9) un intérêt de la résurgence. Appeler au passé au temps du présent pourrait permettre de créer une temporalité linéaire et cumulative, à l’intérieur de laquelle chaque présent successif additionnerait un gain du passé. Ce serait cette transmission du passé vers le présent qui assurerait, de fait, une permanence. De cette manière, les langues passées de Molière, d’Alexandre Dumas, d’Aimé Césaire ou même de l’Ordonnance seraient toutes additionnées pour former un présent cohérent, ininterrompu, et gage de la pérennité d’une langue à vocation immortelle.

Le moindre hiatus dans la chaîne de la transmission compromet la croyance et affaiblit la tradition. Maintenir une tradition, c’est donc avant tout en saturer les relais énonciatifs : la tradition n’est vivante que si on peut reconstituer ou imaginer une chaîne temporelle ininterrompue d’énonciations, car cette continuité sans faille garantit la présence maintenue et potentielle de l’origine. (Fontanille, 2001 : 30 *in ibid.*)

L’objectif de la Cité serait alors celui de maintenir une tradition, en montrant les évolutions de la langue française des origines à nos jours. À titre d’exemples, le parcours nous propose d’une part, dans l’une des alcôves, d’écouter via le dispositif *Ainsi parlaient...* des reconstitutions de prononciations et de discours allant de ceux de Louis le Germanique aux enregistrements de Léopold Sédar Senghor en passant par les voix de Jeanne d’Arc ou de Colette, pour nous permettre d’établir précisément ce lien de causalité entre le présent et le passé ; de l’autre, des musiques et des livres de toutes les époques sont agglomérés en un seul tout, à la fois dans la bibliothèque centrale, mais aussi dans le dispositif *En chansons*. Passé et présent sont ainsi mêlés, reconnectant les divers produits culturels francophones pour montrer l’héritage pluriel et continu d’une langue créatrice. Par ailleurs, les visiteurs sont invités à déambuler dans un parcours qui les renvoie à des rites et des habitus incorporés, et l’herméneutique de ces traces permet de les repérer : nous sommes mis devant un bureau d’écolier pour nous rappeler notre

passé, devant une bibliothèque pour la lecture, nous assistons à une pièce de Molière aux allures d'un théâtre de marionnettes, nous écoutons la radio, nous réécoutons les comptines de notre enfance dans une alcôve ou encore des extraits du Petit Prince. L'habitus incorporé est alors mobilisé : il nous connecte avec notre mémoire, et nous rappelle notre appartenance à une communauté de pratiques. Les visiteurs sont alors conduits à reconsidérer les variations du présent à l'aune de la continuité historique et rassurante : la langue française s'adapte à toute nouvelle réalité et ne cesse de s'enrichir.

Raccrocher les wagons de ce mythe national autour de la langue qui a structuré l'identité française, c'est aussi permettre de projeter les membres d'une communauté nationale vers son futur. Conformément à l'idée que « l'histoire, et plus précisément l'histoire nationale, s'est toujours écrite du point de vue de l'avenir » (Nora, 1992 *in* Thiesse, 2010 : 35), la Cité cherche à devenir, comme la première partie de ce travail de recherche l'a développé, un espace d'horizon culturel et de recherche linguistique. Tel un organe qui réunit « les gloires communes dans le passé », « la volonté commune dans le présent » (Renan, [1882] 2010 : 50) et des ambitions futures, la Cité pourrait chercher à transmettre un patrimoine matériel et symbolique au service d'une identité nationale, ou du moins transnationale francophone. L'enseignant de FLE qui utilise la Cité pour parler de l'histoire de la langue ne doit cependant pas perdre en tête qu'il s'agit sans doute d'un discours particulier, influencé par des « conflits pour la détermination du passé [qui pourraient] se radicalise[r] » quand un sentiment de « futur en panne » se fait ressentir (Thiesse, 2010 : 49).

2.3.1.2. Rappeler le poids de l'État sur la langue

Une des caractéristiques de l'histoire du français en France depuis quatre siècles est l'importance accordée à la norme et les fortes implication et intervention de l'État dans la défense et le développement de la langue nationale. (Huchon, 2002 : 284)

Historiquement, l'État ou du moins le pouvoir monarchique et celui de la nation, n'ont cessé de créer des organismes et des lois pour observer, réguler et imposer le français dans la vie de ses citoyens (Huchon, 2002 : 247). Avec la loi Bas-Lauriol de 1975, imposant le français dans les notices, les contrats et les affichages, et la loi Toubon de 1994 qui vise à « garantir l'emploi du français » selon les mots du Ministère de la Culture (*Garantir l'emploi du français*, s. d.), la glottopolitique française (Guespin et Marcellesi, 1986) montre la grande importance institutionnelle accordée à la langue, à sa diffusion et à sa structuration. Selon Henri Boyer (2001), on reconsidère la politique linguistique de l'État français, qu'elle soit implicite ou

explicite, comme une construction unilingue répondant à deux aspects solidaires : pas de concurrence envers la langue nationale, et pas de déviance vis-à-vis d'un usage légitime. C'est selon ce principe que l'Académie française, fondée en 1635 sous l'état monarchique absolutiste, se met à fossiliser un idéal de langue et à en célébrer son existence. Cette quête sans faille de l'unilinguisme va de pair avec la construction de l'État-nation (*ibid.*), amorcée principalement par la Révolution française, et s'est finalement concrétisée en 1992 par la révision de l'article 2 de la Constitution, motivée par la ratification du traité de Maastricht. Cette unification linguistique, ambition révolutionnaire, ne s'est concrétisée qu'avec la politique de francisation scolaire instaurée par la III^e République, à savoir la mise en place d'une école publique, gratuite, obligatoire et laïque (*ibid.*). Et cette place de l'État via l'école est essentielle :

À la base de l'ordre social moderne se trouve non le bourreau mais le professeur. Ce n'est pas la guillotine mais le bien nommé doctorat d'État qui est l'instrument principal et le symbole essentiel du pouvoir d'État. Le monopole de l'éducation légitime est maintenant plus important et plus décisif que le monopole de la violence légitime. (Gellner, 1989 *in* Thiesse, 2010 : 64)

L'école occupe donc une place primordiale dans la politique unilingue nationale, prône dans un premier temps un monolinguisme et une uniformisation des pratiques linguistiques, et rappelle dans un deuxième temps l'importance de la figure de l'enseignant dans une telle mise en œuvre. Pourtant, l'école et l'État, dans un monde où le numérique et la mondialisation ont rendu les frontières poreuses, ne semblent plus détenir son monopole d'antan et l'apparente homogénéité linguistique est touchée par la multiplication des contacts avec les langues due au numérique et aux flux migratoires.

Le projet présidentiel de Villers-Cotterêts ne serait-il alors pas un moyen pour l'État de se réapproprier une forme de précellence (voire préséance) sur la langue ? Pourquoi réutiliser le mythe national, qui tire sa légitimité d'une « ancienneté subjective » (Anderson, 1996 : 18) et d'une réinterprétation des faits historiques ? J'y verrais peut-être une ambition pour l'État de montrer une force de décision qui donne du crédit au mythe national : par la volonté, le dirigeant est capable d'imposer une langue qui servirait à tous, ou rappeler l'importance d'une langue à ses concitoyens. Présenter un passé plus radical et plus simple, où Villers-Cotterêts – malgré les nuances apportées par les guides lors de mes visites à la Cité – constituerait la naissance d'un état civil et d'une langue juridique unique et sans équivoque, renforcerait le poids de la parole étatique.

Il apparaît bien, et avec une irréductible évidence, que c'est d'une étonnante effervescence mythologique que n'ont cessé d'être accompagnés les bouleversements politiques des deux derniers siècles de l'histoire européenne. [...] Appel au chef salvateur, restaurateur de l'ordre ou conquérant d'une nouvelle grandeur collective. La liste récapitulative est loin d'être close. (Girardet, 1990 : 11)

La comparaison d'Emmanuel Macron avec un François I^{er} ou un autre dirigeant n'est pas le but ici, mais cette citation me permet d'illustrer la mythographie qui renforce le pouvoir symbolique du dirigeant, en laissant croire que la seule décision politique est capable de mettre au pas instantanément des millions de locuteurs. L'unilinguisme français est, nous l'avons vu, un processus bien plus lent et complexe.

2.3.1.3. Un projet présidentiel

Un pays sans grands projets est un pays sans âme. (Mollard, 2015 : 101)

Étudier Villers-Cotterêts, c'est aussi rappeler la manière dont les présidents de la V^e République ont marqué le territoire français avec des espaces particuliers, censés représenter la nation. Thiesse (2010) explique que l'expression « monument historique » date de 1790 et est employée dans un rapport de l'Assemblée constituante écrit par Aubin-Louis Millin au sujet de la démolition de la Bastille. Alors que les destructions se multiplient, une idée nouvelle germe dans les esprits révolutionnaires, celle du patrimoine national : en introduisant la notion de bien public, elle implique que les bâtiments à « haute valeur historique et esthétique » (*ibid.* : 56) appartiennent à la nation. Victor Hugo l'indique dans la note de la huitième édition de son roman *Notre-Dame de Paris* : « en attendant les monuments nouveaux, conservons les monuments anciens. Inspirons, s'il est possible, à la nation l'amour de l'architecture nationale » ([1831] 2017 : 62). Cette citation me permet d'une part d'insister sur l'importance des écrivains dans le récit national et la première valorisation du patrimoine français, et de l'autre sur l'importance des monuments nouveaux et anciens pour la nation.

C'est dans cette perspective que j'aimerais aborder, comme un troisième point à l'une de mes parties précédentes, la relation du « Prince et de l'Architecte » en reprenant l'expression de l'architecte Michel Cantal-Dupart (2018 : 18) qui établit un lien entre grandeur et grandeur politique. Selon lui, les pouvoirs politiques ont toujours été animés d'une volonté de durée, voire d'immortalité, et – Emmanuel Macron n'étant pas le premier président à porter un grand projet architectural – bon nombre de projets parisiens ont dû leur naissance à une décision politique.



Figure 3 – Historique chronologique des projets présidentiels et antérieurs (Devarieux, 2024)
(Source : Cantal-Dupart, 2018)

Le constat de ce résumé des projets présidentiels est celui d'une III^e République timide sur le sujet de la revendication de ces réalisations architecturales ou d'urbanisme. Cantal-Dupart cite notamment le cas de la tour Eiffel, dont on doit le nom à l'architecte et non au président Sadi Carnot, aucunement identifié à ce monumental chantier parisien (*ibid.*). À titre de comparaison avec ceux de la V^e République, on ne parle pas du Musée Renzo Piano et Richard Rogers mais bien du Centre Pompidou, symbole tout comme la tour Eiffel d'une architecture de rupture. 1958 marque en effet un tournant dans l'histoire politique de la France puisque la figure du président de la République se responsabilise et se met à incarner le pouvoir. Pourtant, il faudra attendre Valéry Giscard d'Estaing pour que les transformations de la capitale incombent au président, puisque

qui identifierait comme gaulliennes la Maison de la Radio ou l'université de Jussieu, une université scientifique implantée en plein cœur de la capitale, c'est contraire à toutes les pensées politiques et universitaires du moment. (*ibid.*)

Mais c'est surtout son successeur, François Mitterrand qui décide de prendre à son compte les nombreux projets lancés par Giscard d'Estaing et d'incarner ce qui sera appelé les grands travaux présidentiels. Ainsi, comme le titre *TFI Info* (2023) « Macron Emmanuel Macron renoue avec la tradition des présidents bâtisseurs » et « tient son grand projet culturel », en mettant la langue française pour la première fois au centre d'une politique culturelle de grande

ampleur. Cette décision, porteuse de traces idéologiques et historiques, me permet d'introduire la notion de patrimonialisation.

2.3.2. Territorialiser et patrimonialiser

Tandis que la langue française continue de se disséminer partout dans le monde et que la diversité de ses usages nous invite à repenser les notions de centre et de périphérie, il est intéressant d'aborder le double phénomène de patrimonialisation et de territorialisation que pourrait illustrer cette Cité. L'emploi de la langue française, comme toute langue de communication internationale, est soumis à une forme de déterritorialisation pour de multiples raisons : flux migratoires, échanges économiques, financiers et culturels mais aussi développement des technologies numériques. Dans ce contexte où la langue française aurait tendance à se décentrer de l'Hexagone originel, et où la plus grande ville francophone du monde n'est plus Paris mais Kinshasa (*La ville la plus francophone du monde n'est pas celle que vous imaginez - Geo.fr*, s. d.), je vais m'intéresser dans cette partie en premier lieu à la reconnaissance patrimoniale d'un château qui était tombé dans l'oubli et en second lieu à sa signification en termes de territorialité à l'ère de l'internationalisation.

2.3.2.1. Patrimonialiser un château

Il nous fallait donc restaurer ce trésor de notre patrimoine, et en quelque sorte, en le restaurant, lui redonner sa vocation. (Macron, 2023)

Le patrimoine est d'un côté ce qu'une société perçoit comme digne d'intérêt et de l'autre ce qu'elle souhaite être transmis aux générations suivantes. Il peut s'agir d'un patrimoine historique, comme le château de Villers-Cotterêts, paysager, comme la forêt de Retz qui l'entourne, ou encore immatériel (Bourgeat & Bras, 2023). Le phénomène de patrimonialisation est précisément le processus de fabrication ou de création du patrimoine. Il revient donc à établir un « capital historique, à la fois périssable et inaliénable, simultanément symbolique et réel, expression d'un fort particularisme à vocation universelle » (Ambroise-Rendu, 2017 : 269). La citation du discours de Macron qui ouvre cette partie montre aussi que la patrimonialisation extrait un objet du quotidien – ici le château, tombé en désuétude – pour lui ajouter une valeur symbolique, ou une « vocation » selon les termes du président.

En s'imposant comme une entreprise de protection, de préservation et de valorisation de ce qui est menacé – réellement ou pas – par l'oubli, la submersion, la destruction, [la

patrimonialisation] répond ou prétend répondre à un besoin profond de la société et, en son sein, de certains groupes (Veschambre, 2008). Elle se présente comme une mesure d'intérêt collectif, s'imposant comme expression du bien commun contre des intérêts privés. (*ibid.* : 271)

Si la réfection du château de Villers-Cotterêts s'apparente à un processus de légitimation historique en mettant en lumière son importance – symbolique puisque historiquement relative – dans l'institutionnalisation de la langue, sa patrimonialisation ajoute deux dimensions. La première est la valeur sociale et culturelle qu'elle acquiert en devenant une Cité à visée touristique, et la seconde est l'influence des dispositifs institutionnels qui cherchent à valoriser, et même « sanctifier » voire « extraire du monde profane » (*ibid.* : 276) le chantier patrimonial. Villers-Cotterêts est par ailleurs à replacer dans son contexte puisque les préoccupations patrimoniales ont commencé au XIX^e siècle pour protéger les monuments historiques et surtout, depuis les années 1970, se sont peu à peu intensifiées à l'échelle planétaire – n'en témoigne la création du statut de « patrimoine mondial de l'humanité » par l'UNESCO en 1972 (Bourgeat & Bras, 2023). Anne-Claude Ambroise-Rendu note à ce titre une « inflation » (2017 : 265) patrimoniale où les objets labellisés et sacralisés sont de plus en plus nombreux.

Le choix de la région de l'Aisne, et principalement de la ville de Villers-Cotterêts, peut aussi nous éclairer sur la décision politique. Encore mal desservi par voie ferrée, relativement décentré en comparaison d'autres villes, ce lieu comme destination touristique peut paraître surprenant. Si le nom de Villers-Cotterêts est connu de ceux qui se souviennent des repères historiques de la langue, une telle Cité aurait pu se trouver dans un univers de l'espace national peut-être plus accessible. Pourtant, le titre même du podcast de *France Info* (« La Cité de la langue française à Villers-Cotterêts représente-t-elle un outil anti-RN ? », 2023) peut nous renseigner sur l'une des utilités politiques de cette décision. Rempportée par le Rassemblement national en 2014, la commune pourrait constituer une cible pour un exécutif qui cherche à redynamiser une région à la fois économiquement et culturellement. Lors du webinaire pour IF Profs, Paul Rondin précise que

Sur des terres où tout n'a pas toujours été joyeux (c'est une terre de guerre mondiale), où tout n'est pas simple (c'est une terre qui économiquement a souffert), alors peut-être que par sa langue (maternelle ou d'adoption) on doit pouvoir retrouver fierté, dignité, et la Cité peut permettre ça. (IFProfs#33, 2023)

Le directeur qui rêve d'une meilleure implantation de la langue française sur le territoire pour en faire un « outil du quotidien » et une « manière d'élargir l'horizon considérablement » (*ibid.*) semble entièrement porté par cette ambition politique de redonner de l'éclat à une région

marginalisée et honteuse, au moyen de la langue qui se construit comme un outil de politique culturelle et linguistique. La langue ainsi patrimonialisée sert un processus de valorisation locale où l'inclusion est posée pour le directeur comme un mot d'ordre, autant générationnelle que culturelle.

Ces divers processus de patrimonialisation relèvent d'une économie des biens symboliques qui se caractérise à la fois par l'attribution d'une valeur culturelle, sociale, politique à de nouveaux objets et par la recherche de gains symboliques, mais aussi fréquemment économiques ou politiques, susceptibles d'être tirés de la reconnaissance de leur valeur (Ambroise-Rendu, 2017 : 266).

On imagine donc le développement économique possible permis par cette mobilisation d'un capital symbolique. Le patrimoine de Villers-Cotterêts, ainsi remis en valeur, peut retrouver un prestige « susceptible de fédérer et de générer à son tour investissements, synergies, activités et profits » (*ibid.*). La preuve en est que, lors de mes visites à la Cité, ses employées soulignent l'accueil encore difficile des délégations ou des stagiaires de formation – comme celle du nouveau BELC – et attendent avec impatience des projets d'hôtellerie, puisque comme l'ont mis en lumière Luc Boltanski et Arnaud Esquerre : la patrimonialisation relève en partie d'une économie de l'enrichissement et du capitalisme (2017).

[La patrimonialisation provoquée] est suscité[e] dans ce cas par l'implantation d'établissements nouveaux, tels que musées ou centres culturels, ou par l'organisation d'événements (festivals, commémorations, etc.). En outre, se trouvent de nombreux cas où un environnement jugé jusqu'à une période récente comme dénué de tout intérêt et voué à la casse – souvent un ancien lieu de production industrielle – est réhabilité de façon à être réorienté vers des activités artistiques ou culturelles susceptibles de donner lieu à des démonstrations d'ordre « évènementiel ». La patrimonialisation, provoquée ou non, peut être réalisée indépendamment de l'ancienneté du lieu ou du bâtiment, qui peut avoir été entièrement reconstruit ou réaménagé, ou même être neuf, car elle repose principalement sur un récit qui leur est associé, et qui inscrit cet endroit dans une généalogie. (Boltanski & Esquerre, 2017 : 38).

L'affichage d'un capital historique pour un territoire semble alors induire un développement économique et culturel du lieu et pourrait expliquer en partie la raison pour laquelle la Cité ne s'est pas établie à Strasbourg (en raison des *Serments* de 842) ou à Paris (pour profiter d'un meilleur rayonnement). Les stratégies de communication et de programmations culturelles permettent d'ailleurs, comme je l'ai évoqué dans la partie précédente, de dynamiser la région et d'offrir aux artistes une nouvelle scène et des budgets.

Les problématiques derrière ce phénomène de patrimonialisation sont cependant nombreuses et je me propose ici d'en faire une liste non-exhaustive. Tout d'abord,

patrimonialiser revient à partir d'objets existants pour les survaloriser et ne produit que très rarement des biens et des richesses *ex nihilo* ; par conséquent, dans une logique capitaliste où « le capital va au capital » (Ambroise-Rendu, 2017 : 270), des régions qui seraient dépourvues d'un potentiel patrimonial intéressant aux yeux du pouvoir politique pourraient se retrouver mécaniquement paupérisées. Ensuite, ce capital historique ainsi mis en valeur doit nous rappeler que la patrimonialisation peut être la cause ou la conséquence d'une construction symbolique le plus souvent utilitaire s'éloignant « de la connaissance "pure" et de la seule préservation désintéressée des traces du passé » (*ibid.* : 267). Le danger se trouve alors dans un double mouvement : l'un purifiant l'objet patrimonial et l'autre le figeant dans le présent. Le mouvement de purification nous rappelle que la sacralisation des monuments du patrimoine peut cacher un paradigme économique mais aussi un système d'influences de ceux qui ont su se mobiliser pour affirmer la valeur de leurs objets – dans ce cas par exemple l'un des élus de l'Aisne ayant alerté le candidat à la présidentielle de 2017. Le mouvement de figement, quant à lui, provoqué par la patrimonialisation pourrait faire du château un objet « éternis[é dans] le présent » et « arrach[é] à son devenir » (*ibid.* : 269). Ce phénomène pourrait mettre la patrimonialisation d'un château en parallèle avec le souci de permanence immanent à la langue française et voulue par l'État unilingue. Ainsi patrimonialisé autour de son ordonnance, le château de Villers-Cotterêts pourrait être considéré comme un moyen de structurer des identités, de légitimer une vision future libérée d'une partie de son passé, et de mieux établir une mythologie nationale fédératrice. Enfin, le figement dans le présent peut même présenter le risque de muséification, qui rend impossible toute évolution. Quoi qu'il en soit, cette patrimonialisation contribue à lier l'objet à une territorialité situante ; autrement dit, patrimonialiser un château étroitement mêlé à la langue française revient à définir la territorialité même de la langue en France, dans la région parisienne, à l'heure où précisément celle-ci fait face à un mouvement de déterritorialisation.

2.3.2.2. Une France et sa capitale centripètes

Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé, mais Paris libéré... par le grand rêve qu'il aurait été, depuis toujours, la source unique et pure de l'idiome national, l'arbitre des élégances langagières, le modèle incontesté, l'éternel fournisseur d'un parler éminent que l'on imitait jusque dans les prestigieuses cours étrangères. (Cerquiglini, 2007 : 210)

Alors qu'aujourd'hui Paris n'est plus la capitale francophone la plus peuplée, dépassée par son homologue congolaise, la question du centre et de la périphérie peut se poser. La langue

française pourrait se retrouver prise dans une tension entre deux forces, deux mouvements contraires, à la fois celui de la France mais aussi celui de la francophonie, dont on pourrait envisager un rapport de force plus équitable voire inversé. Cependant, en reprenant la pensée du philosophe Gilles Deleuze, « ces deux mouvements coexistent dans un agencement, et pourtant ne se valent pas, ne se compensent pas, ne sont pas symétriques » (Deleuze, 1996 : 87). En effet, le poids de l'Hexagone, sur lequel je reviendrai, permet à la France d'avoir l'ascendant et la citation liminaire de Cerquiglini me permet d'insister plus particulièrement sur la préséance parisienne, ville non loin de laquelle a été construite la Cité.

En effet, la capitale française est au cœur du mythe unificateur de l'État-nation et la proximité de Villers-Cotterêts avec la capitale, à l'échelle mondiale, permet de recontextualiser l'importance de Paris pour la langue française. Le linguiste Bernard Cerquiglini développe à ce propos l'imaginaire qui s'est construit autour du francien, la source étatique et parisienne de la langue française et nationale avantageant l'un des dialectes d'Île-de-France, pour se substituer à la déception des origines uniquement gréco-latines du français. Devenu le « bref fantasme d'[une] origine préservée » (Cerquiglini, 2007 : 149), le francien tente de jeter dans l'oubli « la romanité bâtarde » ou la « naissance ignoble » du parler français (*ibid.* : 34) et véhicule le mythe d'un dialecte central.

Une recherche de paternité s'achève. Elle s'est accompagnée d'une aspiration à la grandeur, à l'unité et à l'ancienneté [...] La légende francienne donnait à lire, c'est le rôle des légendes, une histoire tendue vers l'union, toujours fragile, d'un peuple et de son destin ; elle expliquait l'origine commune et donnait du sens au lien collectif ; c'est le rôle des mythes (*ibid.* : 211-212).

Fer de lance contre la fragmentation dialectale, le mythe du francien traduit un désir collectif d'unification, et devient un « parler essentiel » (*ibid.* : 149), sacralisé et dépouillé de toute « inflexion particulière » (*ibid.*), tel un dénominateur commun à toutes les formes dialectales présentes en France. Ce constat est dépourvu de toute scientificité, puisque comme nous le formule Valérie Spaëth : « il n'y a évidemment rien dans le français qui dispose intrinsèquement cette langue à son histoire, telle qu'elle s'est déroulée » (2021 : 14). La prévalence de la langue parisienne dans la constitution du français standardisé est donc historiquement construite. La langue parisienne est hissée au rang d'une langue de convention et de distinction, et surtout se construit en réponse à l'aporie d'une provenance noble. C'est la naissance, pour Bernard Cerquiglini, d'une « ontogenèse gratifiante » (*ibid.* : 34) qui fait la fortune linguistique de l'Île-de-France : la naissance et le développement de la langue sont reterritorialisés dans la région parisienne. En dehors de l'histoire de la langue, Raphaël Llorca

(2023) met en évidence la place centrale de Paris dans l'histoire même du pays. Pour l'essayiste, Jules Michelet remplace le thème traditionnel du puzzle français par celui de l'alchimie menée par la capitale, entraînant par conséquent une prédominance du national sur un local de plus en plus marginalisé. « De ce fait, chez Michelet, Paris occupe une place écrasante dans la hiérarchie des territoires, en ce que la capitale constituerait une sorte de précipité pur de l'esprit national » (Nora, 1997 in Llorca, 2023 : 217). Villers-Cotterêts, en ce sens et à l'aune de l'histoire nationale, pourrait d'un côté signifier une forme de jacobinisme essentiel à l'unité de la nation française ; ou de l'autre l'impression d'un repli identitaire face à la déterritorialisation de la langue.

C'est dans la capitale que résident les instances de constitution et de diffusion de la norme : académies, ministères, conseils, centres prestigieux de recherche et de formation, sièges des grands médias écrits ou audiovisuels. En contrepartie on sait l'insécurité que peuvent ressentir les locuteurs des divers français « régionaux » (c'est-à-dire non parisiens) : il n'est pas accidentel que les meilleurs grammairiens contemporains soient belges ; à rebours, mais confirmant la thèse, on notera chez certains linguistes québécois la revendication et la promotion d'une forme spécifique et autonome de la langue, ne devant rien au « français international » jugé trop parisien. La « précellence » du parler parisien est si certaine qu'elle ne saurait nous arrêter, sauf à rappeler que, comme toute évidence, elle est historiquement construite. (*ibid.* : 35)

Encore aujourd'hui, le monde de l'édition et la portée de la voix francophone se concentrent principalement sur la capitale parisienne, et témoignent de la difficulté des auteurs francophones non-français de publier leurs ouvrages. Luc Pinhas parle à ce sujet d'un essor contrarié (2012) et conclut que les auteurs d'Afrique subsaharienne, faute d'un marché du livre suffisamment structuré, passent par Paris pour se faire publier (*ibid.* : 121). La territorialité de la langue française, encore aujourd'hui très parisienne et donc française, illustre les propos de Valérie Spaëth mentionnant que « l'exportation de la langue, sous quelque forme que ce soit, procède d'une volonté politique et culturelle forte et centralisée » (1998 : 13), et précise que la centralisation politique et linguistique à l'intérieur des frontières de la France nourrit la volonté nationale d'exporter sa langue et sa culture. Ainsi, comme le revers d'une médaille d'internationalisation portée dans son nom, la localisation de la Cité pourrait au contraire nous faire penser à processus de reterritorialisation.

Dans un contexte de mondialisation de la langue française, mais aussi de tous les espaces linguistiques du monde, la déterritorialisation de la langue vient bouleverser les logiques représentationnelles. Alors qu'il « devient difficile, aussi bien pour les usagers que pour les linguistes amenés à les décrire, de "délimiter" les variétés » (Siouffi in Spaëth, 2021 : 45), Villers-Cotterêts pourrait être vu comme un moyen de repatrimonialiser une langue dont le cadre idéologique et historique devient incertain. Avec des frontières des territoires de

la francophonie qui varient selon les critères pris en compte – densité des populations, statut du français, appartenance à l'OIF etc... – la montée d'une pensée nationale et territorialisée pourrait peut-être expliquer la construction d'une telle Cité en France, et non par exemple à Kinshasa. À ce propos, Jean-Marie Klinkenberg met en évidence dans la formule « langue française » le fait que l'accent soit mis sur un adjectif qui donne « le chic de l'ambiguïté, en renvoyant simultanément à deux référents : une culture et un État » (Klinkenberg, 2001 : 806).

Ne pourrait-on pas, à l'aune de cette patrimonialisation et de l'apparente territorialisation qu'illustre ce projet présidentiel, apporter un regard critique et chercher d'autres perspectives à la langue française ? Si la sacralité de l'État-nation actuel vient elle-même de l'Église médiévale, ne devrait-on pas, comme Pierre Nora l'envisage (2013), imaginer un nouveau transfert, cette fois-ci de notre État sécularisé vers une Union œcuménique des nations ? Quoi qu'il en soit, face à la patrimonialisation de la langue et des biens nationaux, avoir une posture d'historien revient nécessairement à s'interroger sur les dérives d'un tel phénomène. Pourquoi alors ne pas envisager un processus de dépatrimonialisation ? La patrimonialisation peut en effet conduire à avantager d'une part les territoires qui ont un capital historique et culturel intéressant pour les pouvoirs politiques, et de l'autre conduire à une muséification et un figement du présent. Pourtant, si la muséification laisse penser que l'histoire s'est arrêtée et que notre mission consiste seulement à la préservation d'une certaine mémoire, l'actuel bouleversement représentationnel des variations de la francophonie nous prouve le contraire.

2.3.3. Quelle mémoire de quelle histoire ?

La chose communiquée opère la communication d'un groupe avec lui-même par ce renvoi au tiers absent qu'est son passé. (De Certeau, 1975 : 60)

Je trouve particulièrement intéressant les deux récits que Paul Cohen (2003) présente sur un même événement historique, à savoir les motivations de François I^{er} sur l'Ordonnance de Villers-Cotterêts vues par deux penseurs du XVI^e siècle. Il montre à quel point le monarque peut être considéré simultanément comme autoritaire (la version de Peter Ramus) et à contrario à l'écoute des sujets de son royaume (Pardoux du Prat). Cette dualité montre à mon sens deux choses : la première est ce « sable dans les engrenages » dont parle Carlo Ginzburg dans un entretien avec Philippe Mangeot (Mangeot, 2002 : 6), à savoir cette contradiction dans les discours qui met en lumière un dysfonctionnement du macro-récit historique ; la deuxième, qui en découle, est la question de la fiction de l'histoire qu'il convient d'interroger. Si Jules

Michelet a montré à quel point l'on pouvait reconstruire l'histoire, j'en viens à interroger mon propre discours – en tant qu'actuel et futur professionnel des métiers du français dans le monde – qui peut interpréter les traces d'une manière ou d'une autre et produire une connaissance plus ou moins objective et éthique. Interroger Villers-Cotterêts et l'origine de la langue française revient donc, dans ce travail de recherche, à mieux percevoir les méthodes intellectuelles qui ont structuré le discours savant et à comprendre comment et pourquoi une interprétation erronée de l'Ordonnance persiste aujourd'hui – plus que jamais puisque le nom de Villers-Cotterêts a gagné en visibilité, médiatisé par la Cité. Alors de quelle mémoire suis-je l'intermédiaire ? Et comment voir l'histoire dans l'histoire ?

2.3.3.1. Une histoire dans l'histoire

[...] la langue est le domaine des articulations, et le sens est avant tout découpage. Il s'ensuit que la tâche future de la sémiologie est beaucoup moins d'établir des lexiques d'objets que de retrouver les articulations que les hommes font subir au réel. (Barthes, 1964 : 114)

Prendre de la distance avec ce que le discours dit du passé me paraît donc la meilleure voie pour comprendre que l'histoire qui nous arrive ne représente qu'un savant mélange entre le mythe et la réalité. L'intérêt est donc de questionner les signifiants derrière les signes du discours et de mieux percevoir, toujours selon la pensée de Barthes, ce « frottement de deux temps : le temps de l'énonciation et le temps de la matière énoncée » (Barthes, 1967 : 67). Pour analyser l'écart entre ces deux temps, encore faut-il s'intéresser à toutes les traces du passé, comme les archives – elles-mêmes porteuses d'un discours – et chercher à découvrir les contradictions de la susmentionnée « matière énoncée ». Le cas de Villers-Cotterêts nous permet quant à lui de percevoir comment les humanistes ont emprunté et refaçonné l'histoire classique à leurs comptes (Cohen, 2003) et à quel point ils cherchaient à mythographier la politique et la langue, mythographie qui se perpétue encore aujourd'hui. Me placer dans cette position d'historien sur la langue est pour moi un moyen de comprendre comment l'histoire de France a mis en scène un passé, notamment grâce à ses « historiens libéraux, romantiques puis républicains » (Citron, 2019 : 7).

[...] à l'archéologie des perfections essentielles, une philologie de la variance. L'apparition de la langue commune n'est pas une émergence victorieuse, c'est une genèse multiforme. Ce qui invite à penser que le développement ultérieur de cette langue, jusqu'à nous, ne fut pas le règne sans partage d'un homogène conquérant. L'histoire de la langue française est l'inlassable quête nostalgique d'une stabilité unitaire, au travers d'une pratique singulièrement diverse. La science qui décrit la langue doit prendre en compte ce double caractère, de même que la politique qui la promeut. (Cerquiglini, 2007 : 214)

L'histoire de France n'est qu'une version parmi d'autres et ce macro-récit est lui-même marqué d'empreintes mythologiques fluctuantes : on ne raconte pas Napoléon aujourd'hui comme on le racontait cent ans plus tôt. Ainsi, « nulle explication ne reflète jamais complètement son objet » (Citron, *ibid.*) et il est important de ne pas considérer le récit de la nation comme le véritable passé intégral. Si la « nation », l'« unité » et la « France » (*ibid.*) sont des leitmotifs du vocabulaire officiel, ils sont plaqués sur une réalité vivante plus complexe.

Les deux composantes absolument indissociables qui ont marqué la constitution de la discipline sous la III^e République : la dimension purement scientifique et la dimension intensément politico-civique. (Nora, 2013 : 89)

Raconter la nation ou l'histoire de la langue, c'est-à-dire une certaine version de l'histoire, permet de véhiculer une idéologie au service de la stabilité et de l'union nationale. Porteur de traces idéologiques, le discours historique est donc à voir sous un angle politique et civique selon Pierre Nora, et dans cette perspective l'histoire lissée de Villers-Cotterêts – ce qui sera abordé dans la troisième et dernière partie – doit être historicisée et contextualisée. Renée Balibar dirige sa pensée dans ce sens puisqu'elle indique que l'idéologie moderne du français national peut se concevoir comme une communauté de langue porteuse d'un idéal civique (1985), montrant que la langue peut être instrumentalisée au profit d'une unité idéologique. C'est en prenant cette posture d'historien mais aussi de sociolinguiste sur la langue que je reviendrai sur ce point dans ma troisième partie.

Ainsi, le grain dans l'engrenage du discours national est précisément un moyen de m'interroger sur celui-ci : sur ses intentions, comme la concorde nationale, et ses origines, à savoir monarchiques, révolutionnaires et nationalistes (en prise avec l'idéologie de l'État-nation à constituer). Cette histoire nationale de la langue est pourtant construite, entretenant une mémoire plus qu'une autre, et oubliant des éléments contradictoires à cette « stabilité unitaire » dont parle Cerquiglini, et reniant sa « genèse multiforme » (Cerquiglini, 2007 : 214). Il faut donc s'attacher à nuancer la construction idéologique de la nation et de l'histoire, et s'interroger sur le « miracle familial [de] constituer une histoire en histoire » véhiculé directement par la nation (Nora, 1980 *in* Nora, 2013 : 20) et indirectement par nous.

2.3.3.2. Une mémoire et des oublis

L'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies [...] (Paul Valéry, [1931] 2005 : 1)

L'Ordonnance de Villers-Cotterêts occupe une grande place dans la chronologie des dates clés de l'histoire française, et montre ainsi son intégration au sein de la mémoire collective de la nation. Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française*, choisit d'ailleurs de reprendre la version de Peter Ramus comme la seule version, pour transcrire la puissance de décision de la monarchie qui imposa une loi à laquelle « aucune réclamation n'y put rien changer » (Brunot, 1905 : 31). Le choix mémoriel de l'auteur passe donc sous silence la version de Pardoux du Prat et est révélatrice d'un processus d'oubli. Je vois donc que la complexité sociolinguistique du pays est simplifiée au profit d'une mémoire nationale sélective et Ferdinand Brunot décide d'oublier, ou du moins de négliger, d'autres traces concurrentes. Pour étayer cet argument, Ernest Renan dans *Qu'est-ce qu'une nation* énonce que « l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses » (Renan, [1882] 2010 : 38). La Cité viendrait donc rappeler le commun des citoyens français, à savoir la langue française, et plongerait dans l'oubli – en grande partie – la présence des autres langues de France. L'erreur historique est donc à l'avantage d'un macro-récit national : la patrimonialisation en ce sens participe à l'oubli, à l'effacement et à la méconnaissance d'un passé contradictoire (Ambroise-Rendu, 2017). Mettre en lumière le château de Villers-Cotterêts, c'est d'abord projeter une ombre sur un pouvoir politique qui ne fait que graver dans le marbre une réalité linguistique puisque le français s'était déjà imposé plusieurs siècles, et c'est ensuite instaurer artificiellement l'idée que la politique a influencé les pratiques et non l'inverse. Mettre en lumière Villers-Cotterêts, en d'autres termes, reviendrait à oublier le poids des locuteurs sur leur propre langue et légitimerait des politiques linguistiques ultérieures d'éradication des langues régionales, elles bien artificielles et à l'encontre des pratiques en place.

En faisant d'un avant un passé ressource et porteur de précedence, c'est une opération pour temps de crise. Elle prend en fait acte d'une distance (la République d'avant) pour en tirer une partie de sa force : grandeur du passé, médiocrité du présent. Puis, tout en ne cessant de la souligner, elle vise à réduire cette distance par transfert. Le nouveau commencement est un recommencement, qui tire sa force ou son autorité d'être tel. La *restitutio* peut s'analyser au final comme une opération de captatio et de translatio de l'autorité du passé sur le présent, mais au nom d'un passé que l'on fait sien. (Hartog, 2009 : 54)

Par cette citation de François Hartog, l'on comprend bien que les politiques peuvent se servir de certains éléments du passé pour justifier des décisions ou des volontés politiques présentes. Connaître la pluralité des versions historiques, c'est-à-dire chercher les grains de sable oubliés, permet de prendre de la distance vis-à-vis de ces discours et surtout de ne pas les transmettre à ses apprenants au sein des classes. Dans cette perspective, Didier de Robillard parle de la notion d'Aletheia ou de « désoubli » (2016 : 180) pour pousser les chercheurs à travailler à la désobstruction, notamment pour mieux comprendre les autres et leurs mémoires individuelles – parfois en contradiction avec l'histoire nationale. S'intéresser à ce qui est oublié permettrait alors de « dévoiler dans la contradiction ce qui constitue le fondement de ce monde » et ainsi de « comprendre au mieux les autres en harmonie avec leur monde » (*ibid.*).

Ce travail de recherche me pousse donc à réfléchir à l'écriture de l'histoire que je raconte et que l'on me raconte. Dans cette optique, il faut tenter de disjoindre les notions de mémoire et d'histoire. Si elles actualisent toutes les deux le passé, « l'histoire cherche à comprendre le passé pour en libérer le présent, alors que la mémoire entretient le poids du passé sur le présent » (Tudesq, 2007 : §11). Autrement dit, la mémoire maintiendrait une forme de tradition tandis que l'histoire conduirait au changement. L'histoire de la langue française, qui se base sur la traditionnelle mémoire de Villers-Cotterêts, pourrait ainsi montrer une forme d'hyperconstructivisme et le danger serait de naturaliser cette histoire, en ne prenant pas en compte son caractère fictif et imaginaire. La clé de lecture faite par l'histoire nationale de l'évènement de Villers-Cotterêts pourrait donc être tout autre et mon travail de chercheur en histoire serait de reconstituer, en croisant de nouvelles données – et notamment en m'intéressant à des mémoires différentes de celles retenues par le discours officiel – une histoire qui prend en compte précisément la « variance » que j'évoque plus haut en citant Cerquiglini (2007 : 214). « La mission de l'historien n'est pas de construire une mythologie qui unifie en écrasant les consciences individuelles » (Nora, 2013 : 14-15) mais plutôt de replacer l'humain au centre et de se rapprocher au plus près de la figure de « l'intellectuel démocratique, qui doit se situer dans l'histoire et non au-dessus d'elle » (*ibid.* : 19). C'est pour moi tout l'intérêt de définir mon historicité, dans la définition de Ludivine Brantigny, c'est-à-dire ma capacité à « inscrire [mon] présent dans une histoire, à le penser comme situé dans un temps non pas neutre mais signifiant, par la conception [que je m'en fais], les interprétations [que je m'en donne] et les récits [que je m'en forge] » (2015 : 15). Ces trois points (conception, interprétation et récit) doivent alors être questionnés à travers ce cadrage épistémologique au service de la didactique des langues, et ce processus me semble essentiel dans la mesure où mon historicité sera sans cesse remise en cause par mon contact avec les apprenants.

Animé par cette envie de « prendre l’histoire à rebrousse-poil » (Benjamin, 2013 *in* Spaëth, 2023 : 217), j’ai souhaité m’intéresser dans cette partie à la reconstruction du mythe de Villers-Cotterêts, mémoire échafaudée et façonnée au XVI^e siècle par les penseurs humanistes et point de départ du récit des origines de l’État-nation. La Cité internationale de la langue française montre donc, par la nature même de son projet, la persistance nationaliste des mythes humanistes, monarchistes et de l’État-nation. Cette mise en valeur de la langue française voulue par le président de la République illustre sa place dans la société et la dimension politique qu’elle incarne. Placée au cœur de la construction nationale, comme porte-drapeau d’une volonté unificatrice contre le latin, puis contre les langues régionales, elle est aujourd’hui symboliquement inscrite dans la constitution dans un contexte de mondialisation. Comprendre la longue histoire de la langue, porteuse de traces et de couches idéologiques et politiques successives, me permet de percevoir dans quelle mesure elle devient un élément constitutif de l’identité française. Elle porte en elle des idéaux d’unité et d’égalité et, comme un fil directeur que j’ai tissé dans ces deux premières parties, constitue presque un symbole de la marque France. Mais que dit cette Cité sur notre rapport aux autres langues, sur le territoire français et en dehors des frontières, et de manière plus générale à la figure de l’Autre ?

3. Le défi français de l'un et du multiple

Ce roman national français repose sur des « moteurs narratifs » (Llorca, 2023 : 239) se conjuguant les uns aux autres : il s'agit d'un macro-récit qui influence en profondeur notre sentiment d'appartenance collective à la nation française. Pour Raphaël Llorca, ce récit est la résultante de trois tensions nationales, « l'un et le multiple ; la permanence et la révolution ; la grandeur et le déclin » (*ibid.*), exprimées sous des formes différentes à travers l'histoire mais constamment actualisées dans le présent. Ces tensions forgeraient notre identité française, nous pousseraient à l'action ou la réaction et créeraient chez nous des formes de hantises ou de fantasmes. Dresser le cadre épistémologique de la Cité internationale de la langue française me permet de prendre de la perspective et de m'intéresser aux idéologies historiques, politiques et linguistiques à l'œuvre. Ces représentations individuelles et collectives se construisent et se transforment, et l'approche historicisée permet de voir l'évolution de la circulation de ces idéologies. Didier de Robillard montre dans cette perspective l'importance de thématiser les fondements d'une discipline, et dans mon cas celle de la didactique des langues et plus spécifiquement de l'enseignement et de l'apprentissage du français. L'enjeu est d'en « connaître les arrière-plans » (Robillard, 2016 : 126) et d'éviter ainsi d'imposer un système de valeurs à d'autres sans le savoir, au sein de sa propre activité, « ce qui est une façon assez discutable de pratiquer le travail de chercheur et/ou d'enseignant-chercheur » (*ibid.*). Le XXI^e siècle et la mondialisation qu'il amène provoque un choc identitaire qui reconfigure en profondeur la façon dont les nations se pensent et se présentent, et dans ce cadre, après une analyse plus locale et nationale de la Cité, je souhaite dorénavant voir à quel point Villers-Cotterêts pourrait illustrer ou non cette « relativisation générale des identités historiques » (Llorca, 2023 : 153) provoquée par la mondialisation. Cette dernière semble en effet imposer l'extraversion des identités historiques des nations (*ibid.*), qui se définissaient autrefois de l'intérieur à travers leurs guerres et leurs histoires, et montre que la singularité de l'identité française ne peut s'apprécier que par rapport à l'extérieur. Cette partie tâchera donc de voir quel(s) rapport(s) la France et sa langue française, via cette Cité, cherchent à entretenir vis-à-vis de ses langues régionales et des langues internationales, mais aussi vis-à-vis de la figure de l'Autre. En d'autres termes, comment le français se positionne-t-il en tant que langue étrangère ?

3.1. L'équation monolingue

En outre, toute identité nationale implique, forcément, une certaine unité nationale, elle en est comme le reflet, la transposition, la condition. (Braudel, 2009 : 18)

La France est le seul pays francophone monolingue, n'ayant qu'une seule langue officielle, et unilingue (Boyer, 2001), cherchant à imposer politiquement et institutionnellement une langue dans le but d'unifier linguistiquement le pays. Selon Alain Rey, l'égalité est le maître mot de cette politique linguistique, pour que le langage cesse de « séparer les hommes en deux classes » (Condorcet *in* Rey, 2013 : 133). Pourtant cette tradition jacobine et centralisatrice française s'oppose aujourd'hui à une revendication internationale, et notamment européenne, en faveur du plurilinguisme et du respect des langues régionales. Si la Charte européenne des langues régionales a été signée le 7 mai 1999, elle n'est pas pour autant ratifiée et cette position me permet d'interroger la relation du français à son universalité constituante, mais aussi à son essentialisation, qui peuvent venir compliquer son rapport aux autres langues.

3.1.1. La difficulté de l'ère plurilingue

Une langue qui faiblit, c'est un pays qui vacille. (Ormesson, 2015 : 448)

En France, le mythe de l'unité semble profondément ancré dans nos mentalités, et comme je l'ai montré dans la partie précédente, il est étroitement lié à la question de la langue. Les figures légendaires des souverains et des hommes d'État se sont à ce propos construites autour d'une « même œuvre d'unification » (Girardet, 1990 : 148). L'histoire de France elle-même s'établirait essentiellement à partir d'une lutte entre deux forces contradictoires : d'une part celle encline à la réduction des contraires, intégratrice et assimilatrice et de l'autre la force des féodalités, des particularismes et des antagonismes (*ibid.*). Puisque « toute politique linguistique traduit un certain rapport aux langues du personnel politique qui en est à l'origine » (Burban *in* Spaëth, 1998 : 34) et que l'État est historiquement pris dans son monolinguisme de principe, je m'interroge sur la place du plurilinguisme en France.

Aujourd'hui, les gouvernements français contemporains le savent fort bien : s'ils appliquaient la Charte européenne des langues régionales dans son intégralité, ils ouvriraient grand la porte à toutes les formes de revendications nationalistico-régionales sur fond d'identitarisme linguistique (David, 2020 : 14).

La France se retrouve alors dans un dilemme, pris entre la demande de pluralité linguistique et culturelle européenne pour renforcer sa cohésion inter-étatique et les politiques nationales et locales françaises. L'arrivée du plurilinguisme, pour Henri Boyer, pousse le pays à adopter une nouvelle attitude glottopolitique, sous la pression internationale, et la signature de la Charte en 1999 (et non sa ratification) illustrerait selon lui « une certaine stratégie de recherche de crédibilité et de légitimité pour une politique linguistique internationale du français » (Boyer, 2001 : 387). Or la pluralité linguistique et culturelle pourrait être abordée comme une « idéologie » (Suzuki, 2018 : 9) se calquant sur des principes que les réalités des politiques linguistiques déniaient. Les préconisations européennes se heurtent en effet aux politiques linguistiques et éducatives nationales où les instances officielles peuvent « façonner [une] doxa » (Castellotti *in* Spaëth, 1998 : 14) établissant des langues « plus utiles » que d'autres, s'opposant ainsi à une réelle dynamique plurilingue et pluriculturelle. C'est notamment pour cette raison que les langues étrangères sont arrivées à l'école avec l'« enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE) mis en place en 1989 par M. Lionel Jospin » (Legendre, 2003 : 1), réalisant la place croissante de l'anglais dans la géopolitique internationale. L'entrée des langues étrangères marque aussi une forme d'ouverture au monde et illustre l'impossibilité de maintenir un unilinguisme total à l'échelle nationale en raison du contexte international. Par ailleurs, là où hier (et aujourd'hui) les langues régionales étaient considérées comme « grossières [et] sans intérêt culturel » (Thiesse, 2010 : 112) nourrissant des communautarismes hostiles à l'intégration, tout juste bonnes à être abandonnées pour s'élever socialement et sortir de la paysannerie, l'immigration pourrait relancer ce débat de la diversité des langues sur le territoire, soutenu par la démarche plurilingue et pluriculturelle de l'Europe, et mettant à mal le modèle monolingue, unilingue et donc institutionnalisé français.

Par plurilinguisme, je me réfère à la définition du conseil de l'Europe, à savoir « la capacité intrinsèque de tout locuteur à employer et à apprendre, seul ou par un enseignement, plus d'une langue » (Conseil de l'Europe, 2007 : 18) capable de « tolérance linguistique » (*ibid.*). La Cité semble précisément se saisir de ces enjeux de plurilinguisme et les revendique lorsque son directeur Paul Rondin se félicite de préciser « des langues françaises, j'ose le terme » (IFprofs#33, 2024), en usant du pluriel pour parler des 75 langues présentes sur le territoire français métropolitain et d'outremer. Mireille Huchon indique dans cette perspective que le XX^e siècle en France est tout à la fois celui de la disparition des patois et de la valorisation des minorités culturelles, reconnaissant paradoxalement la légitimité des variations et préférant dorénavant le terme de langues régionales (Huchon, 2002). Ces langues deviennent des langues secondes, le français s'imposant comme langue maternelle, et sont enseignées à

l'école. La promotion des langues régionales est pour la ministre de la Culture, selon Paul Sinety (20 mars 2024), une question essentielle et un « patrimoine unique au monde » (*ibid.*). Si la Cité ne montre pas trace de ces langues régionales en dehors de son dispositif *À l'écoute des langues régionales* (voir document 8 en [Annexes](#)), l'audition du délégué général à la langue française et aux langues de France insiste sur la promotion et l'emploi de ces langues.

Très concrètement, il s'agit d'accompagner les acteurs qui œuvrent à la promotion des langues régionales à travers la réalisation d'outils numériques de promotion et de sensibilisation, mais aussi de guides pour informer sur les aides publiques en faveur des dites langues. Nous allons lancer prochainement une plateforme, *Langues de France*, consacrée à leur promotion (Sinety, 2024).

Concernant ces langues régionales, l'intention de ces propos est claire : donner l'image d'une politique linguistique apaisée et réparatrice qui s'assurerait du respect des identités et de la diversité des habitants. Le délégué général insiste sur la valeur d'enrichissement qu'apporte une langue, en célébrant le bilinguisme réunionnais créole-français par exemple (*ibid.*), et ces propos appuient notamment la pensée de l'une des commissaires scientifiques du parcours, Barbara Cassin : « Il faut au moins deux langues pour savoir qu'on en parle une » (Cassin, 2014 : 133).

Si la France du XXI^e siècle redécouvre le plurilinguisme, arrivée au bout de sa démarche d'institutionnalisation de la langue, il faut cependant rappeler que le défi du plurilinguisme ne date pas d'hier. Au lendemain de la Révolution française, alors que les idées de l'abbé Grégoire et sa langue unique de l'éducation séduisent, c'est la souplesse du modèle du Girondin Lanthenas qui a fini par s'imposer (Rey, 2013 : 133). Véritable gageüre, l'unilinguisme n'a pas pu se constituer dès 1789, malgré les intentions révolutionnaires. La langue de l'éducation a été laissée à la discrétion des pédagogues :

C'est la victoire temporaire d'une attitude favorable au plurilinguisme, laissant aux langues régionales la possibilité d'être partie prenante du dispositif d'éducation nationale française, face à ce qui sera bientôt appelé la tradition jacobine (*ibid.*).

« On parle depuis toujours plusieurs langues » précise en outre un cartel de la Cité dans la salle sur le plurilinguisme (voir document 9 en [Annexes](#)). La pratique du français généralisée sur le territoire ne se réalise qu'à la fin du XIX^e siècle et n'était pas une évidence. La preuve en est que l'auteur du *Discours sur l'universalité de la langue française* Antoine Rivarol, que l'histoire retient comme le gagnant du prix de l'Académie royale des sciences de Prusse le 3 juin 1784, arrive en réalité ex-aequo avec son homologue allemand Johann Christoph

Schwab, clamant quant à lui une Europe polyglotte. La dualité s'opère donc entre d'un côté le paradigme plurilingue et de l'autre l'ambition universaliste de la langue française.

3.1.2. L'historique vœu d'universalité de la langue française

La politique est un art d'unification qui vise à créer l'un à partir de la multiplicité.
(Heilbrunn, 2018 *in* Llorca, 2023 : 94)

Une nouvelle fois, pour comprendre ce heurt entre un unilinguisme français et un plurilinguisme demandé par l'Europe, il faut prendre en considération le passé pour rappeler l'une des traces idéologiques fondamentales de la pensée française : l'universalisme. Au XVIII^e siècle, le français devient la langue des penseurs de l'Encyclopédie, fondée sur les lumières de la raison et leurs idées novatrices qui gagnent toute l'Europe. Cette langue est parlée dans les cours et les salons européens, devient la langue des échanges diplomatiques et est valorisée pour sa clarté et sa force de suggestion. Mireille Huchon rappelle à ce sujet que la structure *sujet + verbe + complément* participe à ce mythe d'efficacité, s'ajoutant à une supériorité littéraire, scientifique et diplomatique (Huchon, 2002). Cette langue des princes est pourtant loin d'être parlée par la majorité de la population française, révélant le paradoxe d'une soi-disant supériorité sur les autres langues. « Une belle légende, en vérité, propre à congédier les doutes, en fortifiant la superbe d'un idiome à vocation universelle ; mais c'est une légende » n'oublie pas de préciser Cerquiglini (2007 : 11).

Votre Comité a senti qu'il fallait, par les dispositions du premier enseignement, avancer l'époque où l'unité de la République en aura tellement fondu toutes les parties, qu'une seule et même langue, riche de mille chefs-d'œuvre familiers à tous les citoyens, les liera ensemble, pour toujours, de la manière la plus indissoluble. (Lanthenas *in* Rey, 2013 : 131)

Même si le projet de Lanthenas était compatible avec le plurilinguisme, sa vision de l'enseignement primaire est solidaire de celle de l'abbé Grégoire. Universalistes et héritiers des lumières, ces deux hommes restent étrangers à la notion de différence et leur idéologie dévoile surtout la capacité qu'aurait l'universalisme français à « fondre toutes les parties ».

La dimension universelle du français semble lui permettre de réunir toutes les différences en une forme de totalité globalisante, et pourrait se voir comme la clé de voute d'un agencement composite faisant tenir ensemble « tout cet hétérogène » qui le constitue (Jullien, 2011 *in* Suzuki, 2018 : 16). Ainsi, l'état d'esprit français se met à rejeter des modèles de société cosmopolites et hétérogènes, comme en témoigne Jules Preux au début du XX^e siècle

sur la jeune Turquie, montrant que « l'empire ottoman actuel nous offre le spectacle d'un mélange confus de races différentes, de religions ennemies, d'institutions contradictoires » (Preux *in* Besse, 2007 : 5). L'homogénéité par la langue vient alors résoudre « ce mélange confus » et se pose comme un moyen de se différencier des autres nations. La « mystique française » évoquée par Valérie Spaëth (1998 : 5) est née, et se retrouvera des décennies plus tard dans l'éclosion des valeurs universalistes du français enseigné en Afrique. Ce point me semble primordial puisqu'il pourrait constituer une trace dans l'épistémologie de la pensée française du plurilinguisme : la diversité des langues pourrait tenir dans l'universel de la langue française. Tout au long du parcours, la Cité nous amène à voir que la langue française s'est enrichie au contact des autres langues et est à même de décrire le monde et d'englober la diversité. Ce rappel historique pourrait donc interroger : la trace de l'idéologie universaliste serait-elle en train de nous faire comprendre que la diversité pourrait se fondre dans l'unicité française ? Il existerait alors une langue qui permettrait de tout penser et de comprendre l'ensemble des systèmes, et il s'agirait du français. Une opposition pourrait donc se faire entre une diversité s'établissant dans la pluralité – le message du plurilinguisme – et de l'autre une diversité se repérant dans l'unicité – le message d'un universalisme français. La Cité serait alors un moyen de s'intéresser de nouveau à la pensée du monolinguisme et de l'unilinguisme à l'ère plurilingue, constituant par son héritage symbolique passé une véritable vitrine de la pensée des Lumières.

Pour Jean-Louis Calvet (2017), cette idéologie universaliste pourrait prendre racine dans la pensée catholique, où le français aurait l'ambition de devenir la langue d'Adam originelle, celle qui unissait tous les êtres humains et précédait le plurilinguisme dû à l'épisode biblique de Babel. Benedict Anderson s'intéresse précisément aux racines culturelles immanentes à la langue française, puisque « toutes les grandes communautés classiques se sont crues au centre de l'univers, rattachées à un ordre de puissance ultramondain par l'intermédiaire d'une langue sacrée » (1996 : 26-27). Le français pourrait alors constituer une nouvelle communauté, un nouvel ordre de puissance, autre que religieux et dynastique. Cette aura surnaturelle du français, supérieure en raison de sa capacité universelle, aurait ainsi pu assoir sa diffusion sur une légitimation au-dessus de toute critique.

À l'aune de cette trace idéologique de l'universalité française, le chercheur en didactique se doit donc de ne pas considérer le français comme une langue égale aux autres (Calvet, 2017), notamment en raison de la charge symbolique qu'elle a accumulée. Il ne doit pas « liss[er] les enjeux propres à chaque espace linguistique » (Burrows & Cros *in* Spaëth,

2021 : 50) mais au contraire s'attarder sur les spécificités des conjonctures politiques, économiques ou sociales du FLE.

À savoir : c'est peut-être au prix de la mise en cause d'un postulat universaliste d'emblée associé à des visées hégémoniques, que le FLE se montre véritablement à même d'éprouver sa validité, historiquement averti du fait que seule une critique continue de ses présupposés (notamment de son environnement premier dans un projet de conquête) peut fonder une « ouverture », c'est-à-dire une réceptivité autant qu'un mouvement d'apport prenant effectivement acte du « vis-à-vis ». (Spaëth, 1998 : 187)

La langue française n'est pas comme les autres, et en ce sens la didactique du FLE doit se poser des questions, s'historiciser et comprendre sa différence avec la discipline plus générale de la didactique des langues. « Les langues » sont trop vastes, elles portent une histoire en chacune d'elles et le français particulièrement porte la trace d'acteurs qui ont voulu la rendre universelle pour la transmettre par l'école et par les normes. Cette universalité ne s'est pas construite seule, elle est le fruit de politiques linguistiques précises que ce travail de recherche a en partie mises en lumière. L'intérêt pour un professionnel du français dans le monde est donc de réaliser que l'histoire d'une langue existe, chaque langue étant différente, et que celle-ci peut influencer sur nos représentations. L'amour de la norme du français, savamment construite pour l'universalisation de la langue, en est par exemple une. Or l'universalité du français n'est pas le seul trait essentialisé qui s'est arrimé à la langue française ; il en existe d'autres, et les mots de Paul Rondin me permettent en cela de passer à ma partie suivante :

je ne devrais pas dire ça mais ce dont on s'aperçoit, puisque le multilinguisme fait partie de notre mission, c'est que c'est une extraordinaire expérience dans la langue. Ça permet, dans l'intime que représente une langue pour chacun et chacune, au fond, d'universaliser ce sentiment de notre propre langue qui n'est pas que « passe-moi le sel », qui est aussi une langue de l'amour, du sensible etc. (IFprofs#33, 2024)

3.1.3. L'essentialisation de la langue à la Cité

Or – une fois n'est pas coutume – c'est de la langue qu'il devait s'agir ; de la langue, et non des œuvres dont elle serait le support ou le vecteur ; de la langue, et non des messages – et encore moins des « valeurs » – dont elle serait historiquement porteuse. (North, 2023 : 129)

Tel est ainsi le projet de la Cité, selon les mots de l'un de ses concepteurs à son encontre, voulant dépasser toute forme d'essentialisme de la langue. Essentialiser est pour Jean-Marie Klinkenberg une « manœuvre qui consiste à hypostasier la langue, à en faire une essence, à y voir un objet allant de soi » (2001 : 806). La langue est alors vue dans son unité, et non sa diversité, pour constituer une sorte de modèle idéal et immuable. « Adamique et anté-

babélique » ajoute le sémioticien belge (*ibid.*), confortant la croyance en une universalité stable et à célébrer. Le français chercherait donc, tel un monolithe, à gommer les variétés linguistiques. Cette idéologie d'essentialisation permet de simplifier les représentations du monde et de les rendre plus compréhensibles. La langue n'est alors plus « seulement un moyen de communication, c'est aussi le véhicule de valeurs » (Fabius, discours du 6 décembre 2012), formé en une « syntaxe » (Lévi-Strauss *in* Girardet, 1990 : 17), c'est-à-dire des associations permanentes, constitutives de la langue française et de son récit. La Cité est-elle donc, comme Xavier North l'avait imaginée, dépourvue de toute essentialisation ?

Avatar de la croyance selon laquelle chaque langue aurait ce que l'on appelle mystérieusement son « génie », caché dans un Saint des Saints auquel seuls auraient accès certains grands prêtres, cette conception est particulièrement prégnante dans le cas de langue française. (Klinkenberg, 2001 : 806)

Impossible de manquer dès les premiers pas à l'intérieur du parcours les enregistrements du dispositif *Je contre*, où des discours diffusés par des haut-parleurs alimentent des images projetées autour de la liberté, de la révolution et des luttes sociales. Les visiteurs entendent ainsi *Contre* d'Henri Michaux, *Speak White* de Michèle Lalonde, *Me Voici* de René Despestre et *Adam et Ève* d'Amee Slam. Si le cartel précédent n'hésite pas à dénoncer le stéréotype du français comme langue de l'amour (voir document 10 en [Annexes](#)), la capacité du français à faire germer la révolution et la soif de liberté n'est quant à elle pas remise en cause. Le combat permis par le français est féministe, anti-raciste, écologique et prône l'émancipation par les mots : « Ami aux mots, et ces mots je m'en sers pour défendre certaines causes » entend-on d'Amee Slam dès les premiers pas dans le parcours. L'essentialisation du XVIII^e siècle d'un français comme « langue de la Raison et de la Liberté » (abbé Grégoire *in* Huchon, 2022 : 201) est donc d'emblée au rendez-vous dans « L'Aventure du français ». Étroitement associée à son essence, la liberté proviendrait de la « mission révolutionnaire » (Spaëth, 1998 : 19) d'une langue française ayant rejeté le système monarchique et les particularismes régionaux, et ainsi contribué à renforcer son caractère libérateur traditionnel.

En se fondant sur une économie majeure, la posture de la France plaide en faveur d'une régulation de la mondialisation, conformément aux idéaux humanistes et au message qu'elle porte dans le monde. Ils renvoient à une conception universelle de l'homme, libre et responsable, qui trouve ses racines dans la Renaissance et le triomphe de la raison, qualité essentielle des êtres humains. Ils véhiculent notamment les valeurs de liberté, de justice, de dignité, de tolérance, de solidarité et de respect. Cette conception fait partie intégrante de la posture française dans les relations internationales qui défend l'idée d'une diplomatie solidaire fondée notamment sur la défense des droits humains, la promotion des processus de démocratisation, le maintien de la paix et des équilibres mondiaux, par le respect du droit international et de la

coopération multilatérale, l'aide au développement et l'action humanitaire (Meszaros *in* David, 2020 : 296).

Cette « légitimité émotionnelle » (Anderson, 1996 : 18) sur laquelle s'appuie le français en faisant référence aux nombreuses révolutions exprimées en langue française peut d'une part susciter chez les visiteurs un attachement et de l'autre participer à la construction d'une identité internationale militant pour la paix et la liberté dans le monde. L'aura de ce positionnement idéologique français justifierait une diplomatie étrangère particulière. Le pays s'appuie sur l'image de son passé et agit en fonction : la France est le 5^e contributeur mondial d'aide publique au développement, le 1^{er} contributeur à UNITAID, le 2^e contributeur mondial au fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ou encore le 6^e contributeur mondial à l'Alliance globale pour la vaccination et l'immunisation (*ibid.* : 300). La diplomatie française prône ainsi des valeurs qu'elle essentialise à sa propre langue, fondées sur l'égalité et la liberté. Les topos de la Révolution française et des Lumières animent en ce sens l'action des pouvoirs publics à l'étranger : liberté, justice, tolérance, démocratie, droits humains, sciences, culture et diplomatie.

3.1.4. Faire de la langue un objet d'étude pour la désessentialiser ?

Je regrette la perte d'influence de la France en Afrique, qui affectera inévitablement la langue française, laquelle n'est en effet pas seulement un mode de communication, mais aussi un mode de pensée.
(Jean-Gérard Pommier *in* Sinety, audition du 20 mars 2024)

Ces propos d'un sénateur me permettent d'introduire la dichotomie entre ce qui est appelé ci-dessus un mode de communication et un mode de pensée, mais de manière plus spécifique la distinction faite entre une langue répondant soit à une logique de communication, soit à logique de représentation. Il existerait en effet deux manières de voir la langue française selon Gilles Siouffi (Spaëth, 2021) : d'une part comme l'activité de parler, suivant des habitudes de compréhensions et de pratiques ; de l'autre comme un objet de représentation et l'imaginaire qu'elle peut véhiculer. Si l'on s'intéresse uniquement à cette première acception, à la forme de la langue en tant que moyen de communication, la démarche d'essentialisation de la langue est alors compromise. Dans cette perspective, le XIX^e siècle voit se développer les sciences du langage et la langue devient un objet d'étude à part entière : le siècle des linguistes est alors riche en réflexions linguistiques et en apports théoriques sur la langue française (Huchon, 2002). L'analyse du français tend ainsi à réduire la part d'interprétation du contenu et devient un objet d'étude, c'est-à-dire « ce qui parvient à être séparé de la

connaissance commune et de la perception subjective du sujet grâce à des procédures scientifiques d'objectivation » (Kaufmann, 2016 : 21).

Au milieu du XX^e siècle, la hiérarchie va se déplacer en ne considérant plus les langues comme les reflets des cultures ou des ethnies mais comme des variétés et des degrés de maîtrise langagiers et communicationnels. On passe d'une politique qui visait la diffusion d'une langue-civilisation à une politique qui vise à former à une langue-objet. (Rubio, 2022 : 191)

L'année 1945 entérine la conception holistique d'une langue-culture-manière de pensée et le français devient un objet à part (*ibid.* : 194), se positionnant telle une langue utilitaire de communication, technicisée et désontologisée. De cette manière, en faisant du français une langue-objet, il serait possible de séparer la langue de sa dimension culturelle et de sa représentation monolithique et holistique, pour la libérer en partie de sa charge subjective. En ce sens, est-ce l'intention de Villers-Cotterêts ? La Cité de la langue française dresse-t-elle uniquement le portrait linguistique de la langue ?

Au contraire, Villers-Cotterêts pourrait représenter le mouvement de balancier inverse cherchant à redonner un cadre historique, idéologique et culturel et à insister sur la prédominance de logique de représentation de la langue, et non de la logique communicationnelle du parler français (Siouffi *in* Spaëth, 2021). Cette différence entre d'un côté une langue et de l'autre un parler interroge sur la nature de la Cité internationale de la langue française, dont le nom même ne semble pas se centrer autour de prérogatives communicationnelles pour au contraire s'intéresser davantage à la langue de culture qu'essentialise le français. Villers-Cotterêts pourrait donc constituer une repatrimonialisation de la langue qui échappe aux anciennes logiques représentationnelles, lui redonnant par la même occasion une cohérence idéologique et historique.

Une autre manière de tenter de sortir de l'essentialisation de la langue pourrait être de mieux distinguer « la langue » et « le discours » selon Jean-Louis Chiss, qui se refuse de « réintroduire le vieux thème de l'inégalité "de principe" entre les langues » (Chiss *in* Spaëth, 2021 : 31). Il rappelle que la mémoire de la langue serait en réalité une mémoire historique des discours sur la langue et cette distinction pourrait peut-être apporter une piste à la prise de distance de la langue française avec son essentialisation. Encore faudrait-il, justement, que les discours essentialisants sur la langue cessent, ce qui n'est pas d'actualité en considérant ceux du directeur de la Cité, du président de la République, ou des extraits qu'il est possible d'entendre dès le début de « L'Aventure du français ».

L'essentialisation de la langue dans la Cité, qui se fait souvent autour de la devise française « Liberté, Égalité, Fraternité » – montrant par ailleurs, une fois encore, le lien entre l'institution et le français – me permet d'aborder la diplomatie française à l'étranger, et notamment la relation de la France avec la F(f)rancophonie, puisque le château abandonné était dès 2017 destiné à avoir une « vocation dans la francophonie française » (Macron, discours du 17 mars 2017 à Reims).

3.2. Cité de la langue française, et non de la francophonie ?

Le français et non la « francophonie », tant le terme, lesté d'une tumultueuse histoire, pouvait prêter à controverses. (North, 2024 : 19)

Pour Xavier North, « la langue française » apparaît dans le nom de la nouvelle institution pour désigner la pratique même de la langue et ne pas détourner le visiteur de l'objet de sa visite. C'est alors l'occasion de revenir sur un terme, en effet problématique comme je tâcherai de le voir, qui renvoie à un modèle de *soft power* à la française, ayant fait de sa langue une langue diplomatique, culturelle et mondiale de prestige. Les partenaires de la Cité, à savoir l'OIF, l'INA, l'Office québécois de la langue française, la FIPF, TV5MONDE ou encore RFI montrent bien la participation des acteurs tournés vers l'international dans ce projet.

3.2.1. La diplomatie internationale du français

La première ambiguïté à lever est le terme de francophonie en lui-même. Le mot a selon Klinkenberg deux sens : l'un officiel et l'autre non (2001 : 815). La Francophonie, souvent orthographiée avec une majuscule dans le premier cas, désigne l'ensemble des États qui déclarent « avoir le français en partage », se rassemblant lors de Sommets de la francophonie pour discuter de problèmes économiques, politiques et sociaux. Dans le deuxième cas, la francophonie désigne l'ensemble des locuteurs ayant le français pour langue maternelle, seconde ou l'ayant appris par plaisir ou intérêt. La francophonie serait alors une « réalité géolinguistique » (David, 2020 : 10) avec son extension politico-institutionnelle appelée l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette dernière comprend des États officiellement proches des valeurs francophones bien que l'expression française n'y soit que très réduite (Qatar ou Thaïlande par exemple).

3.2.1.1. La notion de *Soft Power*

La notion de *soft power* est un concept importé de Joseph Nye (1990 in Rubio, 2022) qui définit tout d'abord le pouvoir avant de différencier *soft* et *hard power*. Le pouvoir est selon lui la capacité d'un acteur politique à influencer le comportement d'un autre : le *hard* utilisant des moyens coercitifs se distingue alors du *soft* plus « cooptatif » (*ibid.* : 145) usant de la persuasion et de l'attraction. Si l'action diplomatique française se détache de certains traits de définition, son discours universaliste et l'image d'une nation puissante et bienfaitrice la

rapprochent de son homologue états-unien, pour qui la notion a été inventée. Cependant, il existe trois différences que la Cité pourrait illustrer.

Premièrement, l'État occupe dans la diplomatie française une place prépondérante, en tant qu'acteur unique et central des relations de pouvoir, à l'inverse d'un *soft power* censé être une « force indirecte, décentralisée et non dirigée » (Martel, 2013 *in ibid.*). En effet, là où les États-Unis mobilisent leurs multinationales, leurs ONG et leurs diverses institutions supranationales, pour répartir les pouvoirs et instaurer une dynamique mondiale plus complexe, la France pilote tout depuis l'État. La Cité ne dérogerait ainsi pas à la règle dans cette stratégie d'influence internationale. Deuxièmement, la cible des politiques d'influence de la diplomatie française se tournerait généralement vers les élites et non les couches populaires ; la localisation de Villers-Cotterêts en France ne serait pas un contre-argument à ce public-cible, puisque rares seraient les étrangers volontaires pour faire le trajet jusqu'à Villers-Cotterêts dont l'accessibilité reste encore limitée. Enfin, troisièmement, et c'est la différence qui est la plus évidente dans le cas de la Cité : contrairement au *soft power* américain, la place de la langue française est centrale dans sa diplomatie : « le vecteur d'influence par excellence, dans les échanges diplomatiques, demeure la langue française, que ce soit en termes de priorité affichée ou de budget alloué » (*ibid.* : 151). Cette diplomatie linguistique où la langue est à la fois « vecteur et objet d'enseignement et d'apprentissage, vecteur et objet de diffusion » (*ibid.* : 152) s'est peu à peu structurée après la présidence de Charles de Gaulle et la coopération technique avec les États est aujourd'hui au cœur de l'action française. Le BELC de la Cité montre quant à lui l'utilité de l'institutionnalisation et la professionnalisation du domaine du FLE, et le rôle central du français dans la politique culturelle étrangère.

Ce *soft power* est facilité entre les puissances alliées et la Francophonie, forte de son ancien prestige impérial et de la bonne image des pays francophones à son encontre reste encore une force d'attractivité non négligeable, et surtout une force de négociation colossale (Meszaros *in* David, 2020). Pour tenter une stratégie moins coercitive et plus éthique, la France cherche à vanter son système politique, social, éducatif et économique pour donner une image de « leader vertueux » (*ibid.* : 327). L'OIF accompagne de manière générale pour la paix, la démocratie et les droits humains dans les pays, les aidant dernièrement à développer des réformes des systèmes de sécurité. Le Sommet de la Francophonie à ce titre est un moyen pour l'OIF de véhiculer l'image des valeurs et des idéaux politiques, et un souci du bien commun et du droit international. L'image d'une nouvelle Cité, espace de culture, implantée dans une région marginalisée, cherche aussi à mettre en valeur la vitrine d'une France sociale et d'une francophonie culturellement dynamique.

Le plan du général de Gaulle pour redonner de l'éclat à l'influence française après la Deuxième Guerre mondiale s'est centré sur l'Europe, l'OTAN et la Francophonie, or cette dernière est souvent vue comme une « préoccupation accessoire » ou un « non-sujet » (Guillou, *in ibid.* : 292). Les revues stratégiques ou livres blancs sur la défense et la sécurité nationales du pays ne font qu'évoquer la Francophonie, voire ne la mentionne pas. Pourtant l'OIF exerce des missions dans les domaines démocratiques, dans les résolutions de conflits ou les gestions de crises. La sollicitation de l'OIF pour ses expertises est croissante, et augmente l'influence de la Francophonie (*ibid.*). Le rang et la place du français dans le classement mondial est toujours préoccupant pour des locuteurs habitués à un passé glorieux, et c'est pour cette raison que la Cité accueille dès la deuxième salle de visite une borne interactive pour découvrir le classement de la France selon le nombre de prix Nobel de littérature reçus, le nombre de pays où la langue est officielle ou co-officielle ou encore le nombre de locuteurs français dans le monde. Fabrice Hourquebie note cependant que l'usage du français dans les relations internationales s'érode et que l'influence du français s'effrite. Dans ce contexte, il n'est pas certain que l'ouverture de la Cité suffise à enrayer un phénomène, touché de plein fouet par la prépondérance mondiale de la langue anglaise.

3.2.1.2. Le spectre de l'hégémonie anglaise

Le discours sur la langue nationale en France s'est développé, depuis deux siècles, sous le signe de la menace : péril d'éclatement de la nation par la diversité linguistique interne et maintenant risque de rupture des digues inlassablement rebâties contre le tsunami anglais. (Thiesse, 2010 : 112)

Le combat de la Francophonie est associé dans son essence même à celui en faveur de la diversité linguistique et pour le plurilinguisme. La France étant le seul pays francophone monolingue, l'on peut comprendre aisément cette position internationale en faveur d'un français comme « langue parmi d'autres » (Cassin, 7 novembre 2023). Thomas Meszaros (David, 2020) explique que le discours de la Francophonie s'est construit sur la défense d'une mondialisation à visage humain, revendiquant un ordre mondial multipolaire : en d'autres termes, la France qui porte la Francophonie – rappelant le caractère centralisateur et territorialisé immanent au pays – se proposerait d'être « l'attracteur » (Meszaros *in* David, 2020 : 313) auquel les autres pays pourrait se rallier s'ils partagent les mêmes idées de liberté ou de droits humains que nous avons vues précédemment. Meszaros introduit à ce titre la notion de *soft balancing* (*ibid.*) différente de celle du *soft power* pour mettre en lumière la capacité d'un État non seulement à faire accepter ses choix par d'autres acteurs mais surtout ici à se

proposer comme une coalition tacite visant à « neutraliser une puissance menaçante, émergente ou potentielle » (Paul, 2005 *in ibid.* : 314). Et cette puissance, contre laquelle la Francophonie veut agir comme un contremodèle, est la puissance anglophone. Alors que l'anglo-américain instaure un élan d'uniformisation, le français se positionne quant à lui face à toute forme d'impérialisme linguistique et en faveur d'une richesse plurilingue. L'écart à ce sujet avec la politique nationale française, sa réticence à ratifier la charte européenne et ses politiques linguistiques unilingues montre tout le paradoxe entre les politiques linguistiques nationales et internationales de la France, sans compter cette considération d'une Francophonie entièrement décoloniale contrairement à l'impérialisme anglais, ce qui reste à prouver. Cette vision d'un monde multipolaire ouvert aux autres cultures est ainsi relayée par le réseau médiatique français : RFI, TV5MONDE, France 24 ou l'AEF. La Francophonie se veut en résumé être une alternative à la conception univoque de la mondialisation et de son marché financier, et un concurrent à la langue anglaise qui en véhiculerait les idées.

Mais c'est à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e que les choses vont prendre un autre tour. Jusqu'ici, les langues de grande diffusion n'avaient guère joué qu'un rôle régional : de l'akkadien en Mésopotamie au français en Europe en passant par la *koinè* grecque, le latin ou la *lingua franca*, certaines parties du monde avaient connu des langues véhiculaires limitées à la fois régionalement et fonctionnellement (elles étaient selon les cas utilisées par les commerçants, les nobles, les scientifiques, les diplomates...). Et personne à ces différentes époques ne s'était opposé à ces langues. La situation est aujourd'hui différente pour au moins deux raisons : l'émergence de plus en plus forte des nationalismes et la peur de plus en plus nette que suscite la mondialisation. L'anglais n'est plus seulement considéré comme une langue impériale, il est confusément perçu comme la traduction linguistique d'un ordre mondial que l'on critique de différents points de vue, pour différentes raisons et à travers différentes manifestations. (Calvet, 2017 : 232-233)

La Cité est claire sur la langue anglaise : la dernière partie du parcours, « Une affaire d'État », précise d'emblée qu'il « s'agit de maintenir le français en usage face à la pression de l'anglais » (voir document 11 en [Annexes](#)). L'adversaire est ainsi clairement identifié l'État est dépeint comme le rempart qui « garanti[t] en France la primauté du français » (*ibid.*) par la constitutionnalisation de l'usage de la langue.



Figure 4 – Miroir représentant l’article de la constitution entouré des noms de magasins ou d’organismes en langue anglaise et présents sur le territoire (Source : Perraud, 2023)

Entourant ainsi l’intégralité de la République et de sa langue, l’anglais est ostensiblement représenté comme une menace pour la langue française et les langues régionales. Malgré son statut de langue officielle à l’ONU ou au Conseil de l’Europe, la concurrence de l’anglais dans les échanges internationaux en matière économique, scientifique et dans les communications internationales, privées et professionnelles est visible (Thiesse, 2010 : 110). La convergence semble donc se faire mondialement vers le modèle anglo-saxon et limiterait le multiculturalisme prôné par les institutions. La prépondérance d’une langue mondiale unique, fonctionnant comme une *koinè* administrative et diplomatique dans un univers mondialisé, peut risquer de véhiculer des valeurs et un cadre de pensée qui lui sont propres – la langue n’étant pas neutre culturellement. Si l’influence des groupes d’individus sur une langue est certaine, la langue peut aussi nous transmettre une forme de culture ou de valeurs. Apprendre une langue, c’est s’orienter vers les pays d’où elle provient pour en comprendre la culture et être exposé à celle-ci inévitablement, notamment par les produits culturels (Monté, 2023 : 322). La doctrine néolibéraliste anglaise pourrait donc ainsi participer à ce cadre mondialisé et modifier les imaginaires. Cette langue centrale se heurte cependant à d’autres dans ce marché aux langues (Calvet, 2017) et provoque la peur de la mort du français.

En effet, si les langues devaient être considérées comme des êtres vivants, alors on voit mal comment elles ne mourraient pas, à moins qu’elles ne soient les seuls êtres biologiques doués

d'éternité, ce qui fait peu de sens. C'est bien parce que le latin est « mort » que je suis en train d'écrire en français, que d'autres écrivent en italien ou en espagnol. Et en disparaissant, le latin a contribué à la diversité linguistique (les langues romanes) en même temps qu'il mettait fin à une autre diversité (disparition de l'ibère, de l'étrusque, du gaulois, etc.). (Calvet, 2017 : 113)

Pour la Francophonie mais aussi pour la Cité qui accorde une salle entière à cette défense de la langue, le discours sur la mort des « petites » langues (*ibid.*) pourrait cacher l'opposition d'une langue qui reste tout de même supercentrale à la domination de l'anglais. Calvet note en outre que les locuteurs des langues minoritaires auraient un tout autre rapport à l'anglais, qui pourrait être vu comme un moyen de préserver leurs langues. Cette citation de Calvet peut aussi nous pousser à savoir raison garder face à un discours politique, « à courte vue » (*ibid.*), qui cherche à maintenir les choses en l'état et alimente ce que Raoul Girardet appelle le motif de la « conspiration » (1990 : 58). Face à la peur « d'être livré à des mains inconnues, volé, vendu ou abandonné » et l'angoisse d'une « société morcelée, désarticulée où l'individu, livré à lui-même, ne peut que constater son impuissance et son isolement » (*ibid.*), l'historien voit dans cette construction mythologique une manière de rallier les partis en présence en une communauté intégratrice et transcendant le destin de tous. La Francophonie pourrait donc représenter cette « chaleur et [cette] force des vieilles solidarités disparues » (*ibid.*), permettant à la langue française de légitimer son statut de langue centrale et mondiale.

3.2.1.3. La langue française : langue-monde

Pour mieux appréhender la langue française comme une langue-monde, il est important de rappeler l'histoire de la Francophonie. Valérie Spaëth note à ce sujet l'émergence via la francophonie d'un « idéoscape » francophone en 1986 (Spaëth *in* Chnane-Davin, 2018 : 28). Léopold Sédar Senghor et Onésime Reclus rejoignent une histoire linéaire qui légitimerait l'existence d'une communauté de locuteurs français. L'organisation de la Francophonie est inédite puisque pour la première fois des dirigeants internationaux décident d'établir les bases d'un partenariat au seul critère de la langue. Cette communauté culturelle internationale s'établit donc en 1986 (*ibid.*) et porte un projet à la fois supranational, en dépassant les frontières de l'Hexagone, mais aussi supra-international en gommant les dissensions entre les différents États. Ce territoire d'un nouveau genre devient « virtuel » (*ibid.* : 32) et se destine à devenir mondial.

Le premier cartel du parcours dans la Cité titre *Une langue monde* : il indique l'existence de près de 7000 langues parlées sur la planète, dont seulement seule une petite partie partage « ce statut particulier » (voir document 12 en [Annexes](#)), à savoir l'anglais, l'espagnol,

le portugais, l'arabe et le français. Selon Tiphaine Samoyault (2016), le terme de langue mondiale, et non universelle, internationale, transnationale ou même planétaire, a son importance en langue française et témoigne d'une historicité particulière. À l'origine, la notion allemande *Weltliteratur* désignant la littérature mondiale, portant avec l'époque des valeurs universelles et cosmopolites, pose la question compliquée de la traduction de l'allemand *Welt* en français. Aujourd'hui, la difficulté de la traduction s'est cristallisée dans une autre série, cette fois-ci française, dans les adjectifs « mondial » et « global » reliés aux adjectifs « multiple » et « divers » (*ibid*). L'opposition entre d'une part un modèle d'unité et de totalité, faisant penser à l'homogénéité de l'universel, et de l'autre une « juxtaposition d'hétérogénéités » (*ibid* : 339) rend intraduisible le mot « monde » qui semble prendre en compte ces deux acceptions. Si originellement le mot renvoyait à l'universel et à la totalité du monde, le renversement paradigmatique d'Édouard Glissant y a introduit l'idée de pluralité et de multiplicité.

Dans cette perspective, lorsque Barbara Cassin publie en 2004 son *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*, où figure notamment le mot *Welt*, l'ouvrage est traduit à son tour pour les États-Unis. Emily Apter, Jacques Lezra et Michael Wood qui se chargent de la traduction (*ibid.*) ajoutent une idée que je trouve intéressante pour mieux comprendre le cadre épistémologique de cette désignation comme langue monde : à l'entrée *Welt* de leur dictionnaire s'insère une précision Gayatri Spivak sur le terme de « Planetarity » (*in* Samoyault, 2016 : 345). Cette planéarité entend sortir du programme homogénéisant de la course à la traduction et s'intéresser davantage aux productions de textes (plus qu'à leurs diffusions). Les entreprises littéraires, traductives ou associatives habituellement marginales pourraient constituer un modèle préférable à une suprématie d'une langue mondiale, épistémologie choisie par la Cité et la Francophonie, pour que se « déploie un mineur qui ne se croit pas dominé » (*ibid.*). Cette idée est d'ailleurs reprise par Achille Mbembe et Alain Mabanckou qui n'hésitent pas à militer pour une forme de « langue-monde, une langue planétaire, une langue de l'en-commun » (2018a : 67) où l'ensemble des locuteurs du français appartiendraient à une même communauté, sans notion d'étranger et ayant des droits égaux. Si le terme de « langue-monde » est alors discutable positivement comme négativement, il permet d'apporter des éclairages sur le choix d'un mot et invite à réfléchir à la dimension mondiale d'une langue et à ses conséquences. Cela dit, Mbembe et Mabanckou replace la langue comme primordiale, et non la Francophonie, et cette idée me permet d'aborder l'enjeu post-colonial sur lequel la Cité nous interroge.

3.2.2. La problématique post-coloniale

Le pouvoir que l'on prête à l'ennemi n'est-il pas de même nature que celui que l'on rêve de posséder ?
(Girardet, 1990 : 61)

Alors que la Francophonie et en filigrane la France semblent s'offusquer de l'étendue grandissante du contrôle social anglais, l'appréhension de la langue anglaise ne montre-t-elle pas finalement le regret d'une ancienne puissance à ne pas pouvoir faire de même ? Il semble que les discours de certains cartels à l'intérieur de la Cité peuvent trahir un tel sentiment. On lit par exemple, dans une alcôve dédiée à la traduction du *Petit Prince*, que « plus une langue est “forte”, plus on la traduit : le français est la deuxième langue la plus traduite au monde, mais loin derrière l'anglais » (voir document 13 en [Annexes](#)). Cette compétition qui fait penser à ce que Pascale Casanova nomme « La République mondiale des lettres » (2005) et son idéologie expansionniste m'amène à réfléchir à la problématique post-coloniale de cette Cité dédiée à l'origine à la Francophonie. L'image d'une Francophonie multiculturelle, plurilingue et gage de diversité mondiale est cependant à remettre en question, pour ne pas « épouser sans réserve critique le point de vue des institutions » (Certeau, 1990 *in* Robillard, 2016 : 133) et surtout ne pas imaginer les populations francophones comme « transformées par les conquêtes et les victoires d'une production expansionniste, il est toujours bon de se rappeler qu'il ne faut pas prendre les gens pour des idiots » (*ibid.*). Les personnes et les cultures qui composent la francophonie et la Francophonie ne sont pas des quantités négligeables pour le chercheur, qui se doit de garder un regard critique sur les discours.

3.2.2.1. De l'expansionnisme à la défrancophonisation

Revêtant ou non un caractère missionnaire mais animée par une quête d'influence, la diffusion et la promotion du français dans le monde monte en puissance dès la fin du XIX^e siècle avec les congrégations et autres acteurs non étatiques sur lesquelles le pouvoir prendra peu à peu le pas (Rubio, 2022). Le terme de diplomatie linguistique s'impose vite sur celui de soft power pour caractériser la politique centralisée, élitiste et centrée sur la langue ; l'ambition de la France est ainsi claire : étendre son influence dans le monde entier. Ses positionnements sont à ce titre paradoxaux puisque l'expansionnisme s'oppose à l'idée d'un État-nation et d'une politique intérieure laïque ; mais l'ambition civilisatrice sert très vite d'excuse. Valérie Spaëth indique que le colonisateur de l'esprit des Lumières est « moralisé » puisqu'il doit « permettre l'accès aux nouvelles valeurs » (1998 : 20). Un messianisme français salvateur et libérateur se

met donc en place et l'école devient l'instrument le plus efficace et massif pour diffuser la langue et son idée de civilisation et « l'idéologie du progrès, de la libération justifie *in fine* la domination politique et économique » (*ibid.* : 30). La mission civilisatrice d'hier serait remplacée selon Clémentine Rubio (2022) par les missions d'expertise d'aujourd'hui, mettant en cause l'altérité des populations qui demandent l'expertise de la France. La contradiction fondamentale de la Francophonie, qui d'une part réclame pour elle-même l'exception culturelle et de l'autre se comporte comme un impérialiste (qu'elle prétend combattre) permet de réfléchir à la domination, ou du moins l'influence centripète de la France dans cette organisation internationale.

Alors que, dans les autres grands blocs d'États soudés par une langue européenne, l'ancienne métropole est devenue très minoritaire – c'est le cas pour le bloc anglophone, pour l'hispanophone et plus encore pour le lusophone –, la France continue à peser d'un poids décisif dans une francophonie où seule une minorité d'utilisateurs a le français comme langue maternelle. (Klinkenberg, 2001 : 806)

Dans ces relations internationales, la France occupe une place centrale dans le dispositif de l'OIF. Ce fait montre que contrairement à la nation américaine inclusive, la nation européenne doit généralement se construire avec des racines géographiques et ethniques (David, 2020) prépondérantes. Le dialogue culturel de la France avec la Francophonie est le plus souvent à sens unique, et les « accommodations » sont unilatérales et toujours en faveur de l'Hexagone. Malgré la participation d'acteurs internationaux pour le projet, l'existence même de la Cité de Villers-Cotterêts installée sur le territoire français pose à nouveau la question du centre et de la périphérie et interroge sur l'avènement ou non d'une francophonie décentrée. Selon Klinkenberg, le dogme d'une francophonie unitariste conduit à masquer les différences entre les Francophones dans l'objectif de véhiculer une fraternité (*ibid.* : 814). « Une des grosses erreurs a été de croire ou de faire semblant de croire, que tous les Francophones, dont on exagérait le nombre à plaisir, avaient tous le même intérêt à l'endroit de la langue française » (*ibid.*), niant ainsi la diversité des problèmes intrinsèques aux nombreuses situations géographiques et linguistiques. Majoritaire à un endroit, minoritaire à un autre, la langue française peut être partagée par des catégories sociales différentes et ces enjeux sociaux sont gommés dans l'expression d'une essence unitaire. Or Rubio indique que le fonctionnement de la domination repose sur « une configuration d'intérêt » : ceux qui obéissent doivent avoir un intérêt à obéir (Weber, 2015 *in* Rubio, 2022 : 167) et l'acceptation de la Francophonie passe par cette reconnaissance, or son évidence peut être remise en cause.

Pour Mbembe et Mabanckou (2018a), l'avenir de la langue française se joue principalement en Afrique, suite logique de la déterritorialisation linguistique du français et du développement du numérique. L'heure est donc au décentrement et à la virtualisation des langues et le continent africain semble de plus en plus éloigné de l'influence française. Le titre de cette partie me vient de la pensée de l'auteur Alain Mabanckou et du théoricien du post-colonialisme Achille Mbembe, celle de « dé-francophoniser le français » (2018a : 66). Ils souhaitent tous deux se désolidariser de l'ancien appareil idéologique de l'impérialisme français qui induit, selon eux, un « pouvoir par transsubstantiation » (Mabanckou & Mbembe, 2018b), où le français serait vu comme une substance ingurgitée et exerçant une influence. Quand ils parlent de défrancophoniser le français, ils ne s'attaquent pas à la langue mais directement à l'institution, il s'agit pour eux de « sevr[er le] lien entre la politique de la langue et la politique française de puissance (2018a : 67). L'objectif est de sortir d'une Afrique dépendante de la politique française et d'une opposition entre un « “nous” composé d'ethno-nationaux [et] des “étrangers” » (*ibid.*), frontières infranchissables selon eux. La Cité, qui pourrait servir de véhicule au *soft power* français pourrait ainsi faire penser à un vieux modèle ressuscité, une « Francophonie à la Papa » (*ibid.*) pour reprendre leurs mots. Pour les deux penseurs du postcolonialisme, la jeunesse africaine n'est pas intéressée par le projet de la Francophonie trop franco-centré, leur imaginaire se fondant plutôt sur des grands mouvements tels que l'afrocentrisme, l'afropolitisme ou l'afrofuturisme (*ibid.*), remplaçant l'Afrique au centre et reterritorisant la langue française hors de France. Alors que la Cité me semble montrer un repli identitaire poussé par une idéologie nationaliste, Mbembe et Mabanckou semblent juger la France dans la même ligne : « la Francophonie n'a rien à proposer, sinon le monde rétréci d'une France repliée sur elle-même et qui ne conçoit l'autre que sous la figure de “l'étranger” » (*ibid.* : 65). Pour illustrer cette idée de repli, le parcours de « L'Aventure du français » de la Cité ne nous fait voyager qu'unidirectionnellement : rares sont les dispositifs qui expliquent comment la langue française se construit avec les richesses extérieures. Le discours est davantage porté sur ce que la France a apporté aux autres pays : des planches de la Fontaine illustrées nous expliquant que le poète satirique a circulé dans les imaginaires du monde entier, le dispositif *Mots migrants* illustrant que le français s'est infiltré dans des cultures très éloignées de sa source européenne, ou encore une vitrine de traductions du *Petit Prince* nous montrant à quel point la littérature française est lue sur la planète. La France et le français semblent occuper une place prépondérante dans cette relation aux autres langues, finalement très francocentrée. Le parcours n'est néanmoins qu'une partie de la Cité qui promet

une relation à toutes les langues, et seules la programmation artistique ainsi que les futures expositions organisées dans le château et la ville pourront indiquer si la promesse est tenue.

La pensée de ces deux hommes m'interroge donc sur la réalité vivante de la francophonie : le choix d'établir la Cité en France et non au cœur de l'Afrique ne semble pas confier la responsabilité d'un futur commun aux locuteurs francophones non-français. Or ne serait-il pas possible d'envisager une appropriation du français par les locuteurs du monde entier, à la manière de la séparation latine qui a eu lieu aux siècles précédents ? La prévalence du français de l'Hexagone risque de conduire au rejet d'une pensée qui pourrait déjà être vieillissante.

3.2.2.2. Penser le musée décolonial

L'ouverture du passé veut aussi dire que ce qu'on appelle les « jugements de l'histoire » n'ont rien de définitif ni d'immuable. L'avenir peut rouvrir des dossiers historiques « fermés », « réhabiliter » des victimes calomniées, réactualiser des espérances et des aspirations vaincues, redécouvrir des combats oubliés, ou jugés « utopiques », « anachroniques » et « à contre-courant du progrès ». Dans ce cas de figure, l'ouverture du passé et celle de l'avenir sont étroitement associées. (Löwy, 2014 : 146)

Maintenant que les problématiques de la Francophonie ont été évoquées, la pensée de la politologue Françoise Vergès m'a conduit à une autre facette de ce cadre épistémologique de la Cité : sa décolonialité. Un bref rappel historique s'impose une nouvelle fois sur la nature même du musée. Pensé à l'origine comme « un produit des Lumières européennes » puis comme « mise en scène de la grandeur de l'État-nation » (Vergès, 2023 : 19-21), le musée peut constituer une véritable arme idéologique. Derrière une apparente neutralité, prônant l'universel du savoir, le musée tient une place dans les processus de domination et de représentation que l'État-nation se fait de lui-même, transformant ses objets exposés en symboles de gloire nationale : la Cité serait-elle alors la riche vitrine culturelle de la nation française du XXI^e siècle ?

Derrière leurs halls souvent cavernaux de reliques culturelles, les musées sont des lieux où les sacro-saints systèmes de croyance sont confirmés sur la base d'une hiérarchie qui évalue une culture par rapport à une autre. (Corrin, 1992 *in* Vergès, 2023 : 145)

Le lieu dans lequel se trouve le musée n'est alors pas anodin, et la Cité pourrait représenter cette relation entre le pouvoir et la représentation de son identité culturelle. Le musée serait un moyen de mettre en scène l'histoire, de la construire et de la médiatiser de sorte à montrer la grandeur du pays. Le château de Villers-Cotterêts, en ce sens, semble faire penser à la

muséographie d'antan en montrant la puissance matérielle d'un pays par la valorisation de son patrimoine.

Le musée a accompli un formidable retournement rhétorique en masquant les aspects conflictuels et criminels de son histoire et en se présentant comme un dépôt de l'universel, un gardien du patrimoine de l'humanité tout entière, un espace à chérir, protéger et préserver de toute contestation, un espace sanctuarisé, loin des désordres du monde. Sa neutralité ne doit pas être remise en cause. Le ton y est feutré, le dialogue désintéressé, loin des excès et des intempérances (*ibid.* : 37).

Cette idée de neutralisation, qui pourrait nuire à l'image du pays, semble immanente à un processus de muséification soumis « à des codes qui assagissent » (*ibid.* : 63) et une pacification des objets exposés. Et en effet, le visiteur qui découvre le parcours ne trouvera presque aucune trace des problématiques actuelles du français dans le monde, et des conséquences concrètes de la politique unilingue du pays. La langue y est seulement célébrée, opérant un raccourci un peu rapide entre la colonisation et les bienfaits d'une éducation émancipatrice, où seule la discrète présence d'un symbole – le pendentif humiliant et stigmatisant incarnant la cruauté des professeurs – peut rappeler assez anecdotiquement la violence de la colonisation. Cette dernière est certes évoquée dans certains cartels, mais de manière bien souvent évasive ou objectivement neutre, comme issue d'un passé dont la Cité s'est détachée. Ce discours plat, voire lisse, peut illustrer deux phénomènes : le premier étant celui explicité par Sophie Wachnich (2017 in Ambroise-Rendu, 2017) résidant dans la difficulté des institutions de l'État de présenter et mettre en valeur dans son macro-récit des expériences négatives que des visiteurs pourraient avoir vécu au sein de leurs histoires individuelles ou collectives, et qu'ils souhaiteraient oublier ou dissimuler pour faire « preuve de leur intégration » (*ibid.* : 274). Le second pourrait être de prendre le risque de modifier les « repères fondamentaux » (Robillard, 2016 : 170) des visiteurs, et de créer une situation de conflictualité dans leurs systèmes de représentations. La démarche post-coloniale pourrait ainsi, en montrant impartialement les conséquences de la colonisation, placer dans l'instabilité le mythe national et l'image de la langue française. Ces deux phénomènes sont tous les deux liés à l'envie des musées de pacifier le passé et la nation et projeter les visiteurs vers un avenir commun.

Pour la politologue, face à ce discours muséal, un « programme de désordre absolu » (*ibid.* : 45) est à mettre en place pour interrompre le récit d'un monde postcolonial français pacifié et « se présent[ant] comme ayant soldé le passé colonial et parl[ant] de progrès alors que le racisme perdure » (*ibid.* : 58). Les protestations pour les luttes postcoloniales permettraient ainsi de subvertir les politiques de respectabilité et de rompre avec la

« propagande étatique » qui a fait du « décolonial une esthétique du vide » (*ibid.* : 63). La Cité semble ainsi arborer une idéologie de la réconciliation, vidée de toute substance inflammable et centrée sur une vision française et apaisée.

Cela est vrai de toutes les sociétés et cultures plurielles, démocratiques, si bien qu'un certain nombre de sociologies se sont développées largement à partir de l'idée que les sociétés et cultures se fondent prioritairement en lien avec un impératif de la vie collective qui est la prévention de la conflictualité (Robillard, 2016 : 162).

Robillard ajoute par ailleurs que l'herméneutique poussée à un certain point dans la recherche de cohérence est un processus que peuvent parfois jouer les sciences humaines et sociales, soutenues par le politique – citant à ce propos le rôle de la DGLFLF (*ibid.*). Certains dogmes ou récits qui « fondent nos sociétés dans une croyance partagée dans un monde régula­ble » (*ibid.*) évitent le débat démocratique et imposent une hégémonie sémiotiste « par dissimulation d'enjeux » (*ibid.*). Le but de cette remarque n'est pas de faire l'apologie du complotisme, mais de montrer qu'il ne faut pas hésiter à débattre publiquement au sujet de cet ordre social qui occulte certains conflits, pour discuter du statut épistémologique et maintenir un esprit critique sur les discours.

Si les sociétés démocratiques (et les SHS⁷) ne peuvent supporter le salutaire décapage de ces certitudes par les perspectives PH, alors il faut qu'elles assument un statut, autre, celui de « démocraties réduites » ou de « démocraties sectorielles », ou « démocraties élitaires », dans lesquelles les clercs soustraient certains éléments au débat public, en le conservant, dans le meilleur des cas, pour un débat entre initiés. (*ibid.* :165)

Robillard ajoute que les enseignants(-chercheurs) doivent certes participer à la cohésion sociale, mais doivent le faire pleinement, sans « le parer d'imaginaires, vertus de rationalité et d'universalité » (*ibid.*). La visite de la Cité a donc besoin d'être réalisée dans une posture historicisée et historicisante, qui ne doit pas être le seul moyen de prescrire les valeurs fondatrices de la société, mais au contraire de ne pas hésiter à entrer dans une conflictualité organisée pour comprendre des enjeux explicites mais surtout implicites. Les problématiques postcoloniales doivent être abordées lorsque la francophonie est évoquée, mais aussi les politiques linguistiques nationales, sans compter l'essentialisation d'une langue française qui ne correspond pas nécessairement à tous les locuteurs francophones du monde. Tout comme la nouvelle école historique de Pierre Nora (Arzhakovskii *in* Nora, 2013), « [l'histoire officielle] peut également se mettre au service de la justice et de la vérité, et permettre de la sorte à la

⁷ Sciences humaines et sociales

communauté nationale de transfigurer ses blessures, d'oublier ses souffrances, et d'avoir à nouveau confiance en l'avenir » (*ibid.* : 33).

3.2.3. Un moyen d'enseigner la francophonie ?

Pour ne pas faire de notre langue un objet de musée, il faut s'ouvrir à la francophonie. Celle-ci est l'incarnation, la manifestation de la diversité linguistique. (Sinety, audition devant le Sénat du 20 mars 2020)

Ce travail de recherche a montré le double régime d'historicités de la francophonie, prise à la fois dans une histoire de colonisation, et donc inévitablement de décolonisation. Mêlant des figures historiques sans cohérence temporelle, la francophonie est un objet idéologique fabriqué qu'il convient d'étudier d'un point de vue historique (Spaëth *in* Chnane-Davin, 2018) mais aussi didactique : est-elle un objet enseignable ? La Cité l'enseigne-t-elle donc ? Pour Jean-Pierre Cuq, la francophonie est bel et bien une « construction de nature historique et politique [et] une offre alternative [...], une idéologie » (*in* Chnane-Davin, 2018 : 14). Si elle est enseignable dans des disciplines comme la géographie ou les politiques linguistiques par exemple, elle ne semble pas pour autant un objet universitaire. Cuq ne repère en effet ni « savoir savant » à transposer ni « justification théorique unitaire » (*ibid.* : 16). Pour étudier l'objet enseignable qu'elle représente, le livre blanc de la FIPF⁸ a permis au chercheur de recueillir des témoignages sur leurs manières d'aborder les programmes. La littérature, la variation de la langue et la géopolitique arrivent dans cet ordre-là dans les témoignages ; correspondant aussi par ordre d'importance à l'approche du parcours de la Cité. L'enquête auprès des professeurs de Cuq en 2014 conclut cependant à un manque d'ouvrages théoriques en la matière, une absence de formations sur ce point, mais une appétence pour le sujet.

Pour étudier les choix faits dans l'enseignement ou la sensibilisation de la francophonie à son public, je m'appuie sur les exemples d'objectifs de l'enseignement de la/les francophonie(s) précisés par Fatima Chnane-Davin (2018 : 60) : la sensibilisation et la formation à la francophonie, la prise de conscience de la variabilité de la langue selon les contextes socioculturels, l'ouverture des cultures des humanités en France et hors de France, et l'ouverture aux autres cultures à travers leurs productions d'expression française (*ibid.*).

Avec la présence de dispositifs permettant de voir où l'on parle français dans le monde, mais aussi l'évolution de la répartition du français à travers les siècles, la Cité sensibilise aux espaces francophones mondiaux. Le ciel lexical de la Cité quant à lui est l'occasion pour les

⁸ La Fédération Internationale des Professeurs de Français

guides de faire découvrir aux visiteurs des variations lexicales qui ne sont pas présentes sur le territoire (par exemple « motamoter » ou « camembérer ») : l'effet est immédiat puisque les visiteurs sont ravis de commencer la visite de cette manière, tel un avant-gout de la découverte d'un parcours qui les sensibilisera sur la richesse plurielle de la langue. La dimension politique n'est quant à elle pas présente, si ce n'est par l'évocation de la prochaine tenue du Sommet de la Francophonie. Les missions de l'OIF restent ainsi obscures pour les visiteurs arrivés à la fin d'un parcours qui n'en parle pas. La variabilité de la langue française selon les contextes culturels est quant à elle largement présente : le dispositif *La mosaïque des francophones* offre aux visiteurs les plus contemplatifs des entretiens où ils peuvent s'amuser à deviner comme les interviewés le sens de certaines expressions francophones. En outre, plusieurs autres écrans permettent de jouer avec des mots issus de la francophonie et de différents registres. De même, le dispositif des témoignages francophones initie les visiteurs aux humanités hors de la France, de publics dans une situation de FLM, de FLS ou de FLE.

L'enseignement des francophonies s'inscrirait alors dans l'enseignement de la culture des humanités pour construire de nouveaux cadres de références culturels et pour comprendre le complexe sans rester au stade de l'étonnement, de la discrimination et de l'ethnocentrisme.
(*ibid.* : 64)

Enfin, les productions d'expression française sont omniprésentes dans le parcours : autant dans la littérature avec la présence de livres et de poèmes d'auteurs francophones, des arts avec une grande partie de la centaine d'œuvres présentes dans le parcours, mais aussi des spectacles de stand-up ou encore des chansons francophones. En revanche, la culture anthropologique des objets du quotidien et des traditions sur les territoires où la langue française est parlée n'est pas présente, posant la question de l'Autre francophone, qui resterait étranger au Français ?

Quoi qu'il en soit, pour des enseignants à la recherche de contenus francophones, le parcours de la Cité, mais aussi ses expositions provisoires, sauront leur fournir des matériaux pédagogiques intéressants et variés : sonores, visuels et interactifs. Le parcours est conçu dans une approche interculturelle, certes lissée de toutes ses problématiques, mais où le sentiment d'un commun est perceptible, et où est bien présent le sentiment que « chacun peut apporter à l'autre » (*ibid.* : 66), autant dans l'interaction de l'institution avec le visiteur que dans les échanges des visiteurs entre eux. Le parcours se concentre cependant uniquement sur la langue et ses productions artistiques, et n'évoque pas les pratiques culturelles et anthropologiques francophones, n'instaurant un commun qu'à travers la langue, et certainement les idées.

3.3. La langue au défi de l'altérité

La langue n'est ni un ensemble de signes arbitraires et de sons, ni un outil au service d'un besoin de communication. [...] la production du langage répond à un besoin intérieur de l'humanité.
(Chabrolle-Cerretini, 2007 *in* Rubio, 2022 : 221)

Clémentine Rubio souligne la dimension individuelle de la langue chère à Wilhelm von Humboldt, qui, contrairement à une conception de la langue comme objet d'étude, insiste sur son caractère ontologique, porteuse de culture et de civilisation. Puisque l'individu, ou le locuteur, fait partie de la configuration sociale derrière la langue française, son étude peut nous informer sur l'impact qu'il peut avoir sur la langue, autant que sur l'impact qu'aurait la langue sur lui. Alors qu'en est-il de la figure de l'Autre dans la langue française ? L'universalisme qu'elle met en avant cherche-t-il à réduire l'Autre au Même ? Je verrai dans cette partie qu'une Cité autour de la langue française peut être le moyen d'interroger les relations entre une institution et une individualité, mais aussi la résistance fondamentale de l'Autre dans cette équation d'échanges.

3.3.1. La figure de l'Autre dans la langue

Le vœu d'universalité de la langue française vient interroger la place même de la diversité humaine. Si le projet est d'intégrer toute la pluralité dans l'un, Clémentine Rubio mobilise l'idée d'un autre archétypal, simplifié et fondu dans un Soi, lui aussi « simplifié, stéréotypé et monolithique » (2022 : 211). L'idéal proposé est uniforme alors même qu'il se confronte à une réalité plurielle. Comprendre l'écrasement de la différence de l'Autre en filigrane du projet de la langue française, c'est mieux percevoir l'homogénéisation tendancielle à la fois intérieure au pays – centrée autour de la culture et du parler parisiens – et extérieure dans son rapport à la francophonie. Cette croyance en l'universalisme français peut donc justifier pour la France l'export d'une pensée et d'une langue, puis d'une linguistique et enfin de travaux didactiques. En fin de compte, l'expertise de la France pourrait se voir comme une volonté de changer l'autre, changer ce qui lui est différent, et tendre vers un même but : rapprocher l'Autre du Soi.

Par ailleurs, l'essentialisation du français a pour conséquence de « placer le locuteur en situation d'infériorité face à sa langue » (Klinkenberg, 2001 : 812). L'universalisme aurait ainsi tendance à couper la langue de ses déterminations sociales et à la privilégier vis-à-vis de son usager, pointant parfois du doigt les dégradations qu'il lui fait subir. Le sémioticien belge

dénonce par la même occasion la vision culpabilisante et moralisatrice de la langue sur ses locuteurs, qui « pourr[ai]ent trahir le génie de notre belle langue ! » (*ibid.*) faisant porter la faute sur l'Autre sans remettre en question le paradigme du Soi imposé. Là où les francophones du monde entier devraient peut-être entrer dans une démarche de défrancophonisation, les locuteurs de la langue française devraient rétablir l'ordre de priorité entre la langue et son usager, mais aussi inverser la hiérarchie de l'individuel et du collectif (*ibid.*). Basculer le français vers son statut de langue, pourrait le désessentialiser et refaire de la langue un outil, un parler, et le sortir de sa condition de monument et de patrimoine à sauvegarder. Par ailleurs, penser la langue au-dessus de l'individu revient à nier la singularité de l'Autre.

Cécile Goï se propose de faire un point sur l'altérité et rappelle qu'elle est une dimension du Soi et pas seulement de l'autre, me faisant comprendre qu'il existe une part de nous qui nous est étrangère ; il s'agit d'ailleurs plutôt d'une altérisation (un processus) plutôt que d'une altérité (un état) pour éviter de figer une essence statique (Arduino, 2010 *in* Goï, 2014). L'altérité est relationnelle et relative, « construite par et à travers l'interprétation » (*ibid.* : 5), elle interroge la question de la catégorisation de ce qui est autre pour la langue française, et de la manière dont il est catégorisé : comment alors appeler l'Autre ? L'étranger ? La chercheuse rappelle à ce titre que l'apprentissage, l'enseignement, la formation et la recherche sont des rencontres avec les autres, constamment soumis à la pluralité et à l'altérité.

Nous concevons les notions de pluralité et d'altérité comme inclusives et irréductibles. Inclusives, en ce sens que, pour la personne, l'altérité et la pluralité incluent simultanément l'altérité et la pluralité de l'autre et la sienne propre. Irréductibles, en ce que nous considérons qu'elles sont constitutives des rapports humains (autre(s)-soi ; soi-autre(s), autre(s)-autre(s) ; soi-soi), non qu'elles seraient pré-existantes à la relation mais parce qu'elles sont inhérentes à celle-ci (*ibid.*).

La Cité, par ses dispositifs numériques, nous place justement face à la pluralité et l'altérité des autres visiteurs. Le parcours nous invite inévitablement à nous confronter aux réponses des autres sur leurs goûts de la lecture – notamment dans le dispositif *Bibliothécaire 5.0* où seul un visiteur à la fois peut recevoir un conseil personnalisé sur une lecture, le tout sous les regards de ceux qui attendent – mais aussi à leurs usages des variations du français dans le dispositif *Dire le monde contemporain* ou encore aux poèmes qu'ils viennent de créer. Les différents usages et variations de la langue sont validés et acceptés par les autres visiteurs, et s'ensuivent généralement des débats. Aucun visiteur ne peut par ailleurs éviter la salle où des francophones

du monde entier partagent leur témoignage sur leur rapport à la langue, leur mot préféré ou leur pratique de la langue, notamment leur usage d'expressions (voir document 14 en [Annexes](#)).

La démarche unique et universelle de la langue française, « assez puissant[e] pour tout “comprendre” de l’homme » (Robillard, 2016 : 178) semble ainsi être une démesure. Pour Didier de Robillard, la conception phénoménologico-herméneutique permet de considérer l’être humain « comme vivant de diversité » (*ibid.*) et cette diversité devrait être placée au cœur des démarches des sciences humaines et sociales. L’historicisation du chercheur est donc essentielle pour se mettre à distance des contradictions politiques, et alimenter son « concernement » (*ibid.*) : l’objectif est donc, par un travail herméneutique, de mieux comprendre les autres à l’aune de sa propre différence, de son hétérogénéité et finalement de son étrangeté.

3.3.2. Le libre-arbitre de l’Autre

Lorsque le visiteur de la Cité est invité à sélectionner deux animaux archétypiques de nos imaginaires (le lion, le singe, la grenouille, etc.) sur un livre numérique pour découvrir une fable ou un conte africain associant les deux, le cartel nous invite à comprendre que « ces formes narratives et ces personnages [bien connus] permettent néanmoins à chaque culture d’exprimer ses singularités » (voir document 15 en [Annexes](#)). Il s’agit ici pour moi de montrer que chaque langue pourrait exprimer une vision du monde différente, et je me réfère ici à la pensée humboldtienne.

Linguiste allemand, Wilhelm von Humboldt prononce un discours sur la *weltansicht*, ou vision du monde, devant l’Académie de Berlin (Chabrolle-Cerretini, 2007). Il est alors préoccupé par l’individu et son caractère et son projet anthropologique cherche à théoriser ses observations sur l’être humain. Pour s’opposer à l’idée d’un génie de la langue, Humboldt propose une étude générale des langues dans des perspectives épistémologiques nouvelles : il souhaite théoriser la diversité des langues. Il est l’un des premiers à vouer un intérêt scientifique pour la diversité des langues, non pas vue comme un handicap pour l’humanité pensant à travers le biais des Lumières, mais au contraire comme sa richesse. Son intérêt ne porte ni sur l’origine ni sur l’universalité de la langue, mais sur sa diversité.

Par la dépendance mutuelle de la pensée et du mot il devient évident que les langues ne sont pas des moyens pour représenter la vérité déjà connue au préalable mais beaucoup plus des moyens pour découvrir la vérité encore inconnue. La diversité des langues n’est donc pas une diversité de sons et de signes mais une diversité des visions du monde. (Humboldt *in ibid* : 69)

Il oppose ainsi une fonction d'analyse tournée vers une vérité déjà connue (Condillac *in ibid.*) à une fonction cognitive accordée au langage cherchant à découvrir le réel. Chaque langue participe donc à appréhender la richesse de l'univers, et cette réflexion renverse complètement le paradigme judéo-chrétien d'une diversité des langues associées à la confusion des langages et au résultat de l'orgueil humain. Humboldt n'établit pas d'échelles de valeurs et au contraire, fait de la promotion de la variété des langues un don inestimable (*ibid.*). Le linguiste allemand se veut à ce titre très critique de la seconde phase de la Révolution, celle de la Terreur, qui a choisi la facilité du retour à une langue adamique au lieu de respecter la diversité des langues du pays (Trabant, 1992 *in ibid.*). La pensée humboldtienne revient à considérer le langage comme une création en cours, l'*energeia* et non un ouvrage fait, l'*ergon* (*ibid.*).

J'ai cherché, dans une de mes précédentes conférences académiques, à attirer l'attention sur le fait que la diversité des langues excède une simple diversité des signes, que les mots et la syntaxe forment et déterminent en même temps les concepts, et que, considérées dans leur contexte et leur influence sur la connaissance et la sensation, plusieurs langues sont en fait plusieurs visions du monde. (traduction de Thouard, 2000 *in* Charbrolle-Cerretini, 2007 : 90)

La production du langage répondrait ainsi à un besoin intérieur de l'humanité et ne serait pas uniquement destiné à la communication sociale. Selon lui, chaque langue serait une manière différente, chacune entièrement, de s'acquitter des mêmes fonctions : à savoir la compréhension du monde (*ibid.*). Cette simultanéité des diverses versions me permet donc de voir un contremodèle à l'universalisme français censé tout englober, et Humboldt induit par conséquent que les individus ne doivent pas s'enfermer dans la langue.

Le fait de devoir mettre en jeu dans l'échange la vision du monde qu'organise la langue est une preuve qu'elle n'est pas conçue comme un cadre rigide dont on ne peut sortir et que l'on veut imposer (Charbrolle-Cerretini, 2007 : 96).

La langue se situe pour lui dans le discours, et donne ainsi la primauté à l'individu. C'est le locuteur d'une langue qui crée du discours à partir de la langue, qui en arbitre les systèmes de représentations du monde, et la possibilité d'en apprendre une nouvelle montre qu'il peut se rapporter à une autre vision du monde.

L'apprentissage d'une langue se limiterait à la composante structurelle d'une langue, à une langue-objet ou une langue-moyen de communication. On peut apprendre une langue dans ses aspects techniques ou communicationnels uniquement, mais cet apprentissage ne serait pas garant d'une transformation, et partant, pour reprendre les termes chers aux politiques linguistiques extérieures, d'influence. L'une des conséquences majeures d'une telle conception

pour les politiques de diffusion tient au fait que cette appropriation n'est pas contrôlable. Envisager le projet didactique du point de vue de l'appropriation suggère alors de ne préjuger ni de l'orientation suivie dans le processus d'appropriation, ni de l'aboutissement de ce processus (Rubio, 2022 : 229).

Je reprends cette remarque de Clémentine Rubio pour montrer que l'appropriation d'une langue par un apprenant est un phénomène qui peut échapper à l'unidirectionnalité de l'apprentissage. La langue serait prise dans une subjectivité irréductible qui apporterait une vision du monde singulière, faisant de tous les apprenants de FLE les garants de tout autant de visions du monde, forts du mélange des conceptions avec leurs autres langues. Cette réappropriation incontrôlable dont parle Rubio serait alors le gage de notre liberté fondamentale et individuelle. En outre, « laisser libre cours à des appropriations c'est peut-être aussi se laisser soi-même devenir un autre, ce qui suppose de considérer que l'appropriation par d'Autre constitue aussi un peu une conquête sur Soi » (*ibid.*), et malgré l'essentialisation de la langue française, comme langue de la révolution, de l'amour ou de la raison, Didier de Robillard explique que « nous ne nous approprions une langue, même "la / les nôtre(s)", qu'en transformant sa part héritée de manière intangible, figée, en *ipse* : en l'habitant de notre imaginaire, de notre sensibilité propre » (2016 : 146). Les formulations sémiotisées d'une langue existent, mais sont toujours à considérer à la mesure des individus qui la pratiquent et se l'approprient, quoi qu'en disent les autorités. Le but est donc de s'efforcer de comprendre que l'*idem* d'une identité, figée par le macro, doit laisser place à une *ipse* évolutive (Ricoeur, 1990 *in ibid.*) précisément au moyen d'une déconstruction et d'une appropriation sensible et affective d'une langue parlée. La langue ainsi essentialisée et porteuse de ses traces historiques doit faire l'objet d'une introspection, pour provoquer une émancipation de ses locuteurs vis-à-vis de l'autorité de la tradition. La langue ainsi appropriée est transformée, et cette perspective

redonn[e] corps et pouvoir aux comprenants, aux apprenants, aux appropriants, en proposant un paradigme où ceux-ci ne sont pas de simples réceptacles à des idées, des langues, des expertises pensées pour eux par d'autres. On reconnaît le rôle de celui qui apprend, qui comprend, qui s'approprie et l'on envisage alors que la transformation est à la fois propre à celui qui apprend, et qu'elle agit sur l'apprenant tout autant que sur la langue voire sur celui qui l'enseigne, la diffuse (Rubio, 2022 : 229).

L'enseignant qui viendra avec sa classe à la Cité devra donc aborder avec prudence les traits essentialisants de la langue française présentés dans le parcours, tout en laissant ses apprenants s'approprier et modifier selon leurs sensibilités de telles images. Cette possibilité de créer, qu'Humboldt envisage dans ce passage d'une langue à l'autre, se retrouve en partie à la Cité : il est possible de créer son propre poème à la manière d'un poète de l'Oulipo ou choisir le mot

qu'il aurait utilisé dans une saynète à choix multiples. La programmation culturelle et les espaces partagés à l'intérieur de la Cité seront quant à eux utilisés à ce dessein, pour s'amuser avec la langue et « expérimenter, voir la langue se faire se défaire, être malmenée, mais malmenée positivement⁹ [et] se réapproprier la ou les langues françaises » (Rondin, 2023).

3.3.3. La résistance fondamentale de l'*alter*

De tout temps il y a eu des batailles entre les modernes et les classiques, ce n'est pas une nouveauté [à propos de la langue inclusive]. (Cassin, séance de dédicace du 8 novembre 2023)

Si les preuves d'un interventionnisme étatiques ne sont plus à faire, il existe selon Jean-Louis Calvet des « actions conscientes, volontaires, visant à introduire du nouveau dans le domaine langagier ainsi que dans l'ordre politico-idéologique, de la part de sujets politiques » (Varela, 1999 *in* Calvet, 2017 : 16), autrement dit des individus, des partis ou des groupes de pression. L'État n'est alors pas le seul à décider d'une langue, et c'est principalement l'inverse. Comme l'exemple historique de l'Ordonnance nous l'a montré : certes, l'État peut influencer les usages, mais les usages effectifs influencent bel et bien les décisions en termes de politiques linguistiques.

L'homme a, face aux langues qu'il crée et entretient tous les jours, une certaine liberté, une certaine responsabilité. La langue n'est pas la chose abstraite que le structuralisme s'est donné comme objet d'étude, elle est constituée par des millions de pratiques. [...] si l'on peut interdire la chasse aux bébés phoques, si l'on peut lutter contre la pollution, et dans les deux cas s'en donner les moyens juridiques, on ne peut pas interdire aux gens de changer de langue, on ne peut pas les obliger à transmettre une langue dont ils ne veulent plus... Encore une fois, la langue n'est un objet structuré, *ne varietur*, c'est un ensemble de pratiques mouvantes, une immense variable dont les locuteurs produisent les variantes. (Calvet, 2017 : 103).

Ces propos montrent toute l'importance des gestions *in vivo* des situations linguistiques (Calvet, 1996) : les locuteurs, confrontés à des problèmes de communication, sont capables de les résoudre eux-mêmes et la pratique peut avoir préséance sur le juridique. Humboldt parlait à juste titre d'une puissance créatrice et qui n'était pas uniquement assujettie à des structures de langues apparentées à des « squelettes morts » (Traduction de Trabant, 2014 *in* Rubio, 2022 : 223). Dans cette conception du monde humboldtienne, le locuteur est amené – comme le mot l'indique – à penser et créer la langue, à jouter avec ses limites et à la transformer. Les exemples d'un usage qui s'impose face aux discours institutionnels sont nombreux, et je

⁹ Cette formulation m'interroge donc sur les représentations du français et de la norme du directeur : comment malmener négativement une langue ?

pourrais prendre la féminisation des noms de métier (Cerquiglini, 2019) qui s'est finalement imposée à une Académie française en majorité contre.

Partant de l'histoire sociale, s'appuyant sur ses données, toute tentative de réflexion consacrée aux phénomènes de l'imaginaire politique aboutit à ce constat : l'absence d'hiatus entre l'individuel et le collectif. [...] Sans doute tout bouleversement, toute rupture apportée dans la vie sociale, affecte-t-il le moi jusque dans les plus secrètes de ses profondeurs. Sans doute l'environnement historique est-il, consciemment ou inconsciemment, vécu par chacun comme une réalité intérieure, agissante, impérieuse, parfois même singulièrement envahissante. Mais on ne saurait oublier que les possibilités d'expression du moi demeurent inscrites dans un registre immuable et tout compte fait assez court. (Girardet, 1990 : 182-183)

L'Autre peut donc être cette figure qui nous échappe, nous résiste, et dont l'expérience muséale varierait en fonction des visiteurs. Si la Cité cherche à nouer des interactions entre les individus, elle place aussi parfois le lecteur dans une bulle particulière. À ce propos, l'une des alcôves de la Cité, située à côté du dispositif des *Douches sonores*, permet aux visiteurs d'écouter dans une certaine intimité des comptines d'enfants, plus ou moins récentes. Ainsi entouré de l'épaisseur caractéristique des murs médiévaux, le dispositif sonore m'a montré l'importance de l'expérience individuelle du visiteur dans le parcours, et l'intention de provoquer en lui des réminiscences et des souvenirs liés à la langue et aux émotions. Cette pause dans le parcours m'a notamment fait réfléchir à ce que tous les visiteurs pouvaient ressentir dans un tel lieu, à l'écoute de comptines plus ou moins familières, et m'a permis de comprendre la place de l'autre comme un vrai sujet. La place de l'Autre, résistant face à l'histoire et aux échelles macro, reste particulière et ce point est à considérer pour les chercheurs et enseignants du FLE : nous ne savons jamais réellement ce qui se passe à l'intérieur d'une personne, et tout particulièrement en classe. L'enseignant devrait donc toujours, dans sa pratique, prendre en compte la micro-histoire de ses apprenants, parfois très différente d'une macro-histoire qu'ils se sont appropriées et ont modifiée selon leurs sensibilités. L'Autre nous échappe et pour Didier de Robillard, il est important de « reconnaître les différences avec les autres avant de tenter de les comprendre » (2016 : 173), sans toutefois rentrer dans un humanisme de la Renaissance centré autour de la rationalité, ou un humanisme sentimental rousseauiste, plein de « sentiments bénévoles » (*ibid.*) qui écrasent *in fine* les particularités des individus et leurs altérités.

La connaissance de tous ces enjeux derrière la langue, autant les problématiques de l'universel, de la Francophonie ou de la figure de l'Autre, permettent à l'enseignant de se créer « un capital culturel à usage professionnel » (Burrows & Cros *in* Spaëth, 2021 : 57). Étoffer ce capital culturel pourrait ainsi permettre de s'historiciser par rapport aux idéologies portées par la langue et l'institution derrière, tout en considérant l'altérité des apprenants qui savent se les approprier et se les réapproprier. Dans nos statuts de professeurs de FLE, intrinsèquement liés à notre discipline chargée en histoire, nous pouvons véhiculer des représentations sur la langue à la fois en tant que locuteurs, mais aussi en tant que citoyens français. Même si la Cité constitue un outil formidable pour la discipline, elle n'en reste pas moins une construction historique et idéologique qui renforce le caractère culturel de la langue. L'intention est donc de participer à la construction d'enseignants éclairés et capables d'adapter leurs choix pédagogiques à l'aune de ces connaissances. Pour reprendre les mots de Robillard :

Ce travail a pour but, en faisant accéder au prédicatif des implicites qui sont sous-jacents à notre monde et le produisent, à la fois de le reconnaître, et donc de changer qualitativement la relation avec eux, ce qui en permet la revendication explicite. Du même mouvement, ce travail nous en émancipe dans le sens où ces implicites étaient plus efficaces lorsqu'ils nous constituaient et agissaient à notre insu, que lorsqu'ils ont connu un début d'explicitation, qui permet, si nécessaire, de les combattre (Robillard, 2016 : 153).

L'objectif est bien d'explorer les représentations derrière la langue, en partie véhiculées par la Cité, pour en limiter les impacts sur les pratiques d'enseignements ou d'apprentissage du FLE. Valérie Spaëth (2014) s'interroge pourtant sur la dynamique de ces représentations sociales, en transformation ou figées, au contact des subjectivités des enseignants qui les transmettent. C'est par la pensée de Levinas qu'elle démontre l'incarnation même de la représentation dans la figure de l'enseignant, dont l'historicité amène dans le présent un passé et articule « par lui le lien entre histoire et mémoire » (*ibid.* : 166). Comprendre que l'enseignant de FLE est dans le temps présent la continuation de certaines traces et empreint de subjectivité permet de mieux s'en détacher, pour déconstruire par exemple un amour de la langue ou de sa pureté, ou diverses autres représentations autour de la langue française et des politiques éducatives.

Conclusion

C'est qu'une langue offrant la stabilité et l'unité à son usager est sans doute d'autant plus désirable que les fragilités du moment en font ressentir la nostalgie. (Klinkenberg, 2001 : 807)

Moins d'un an après son inauguration, la Cité internationale de la langue française propose un parcours sur la langue inédit et se veut un espace de découvertes : de soi, de sa langue et de son histoire, de l'Autre et de la francophonie. Il s'agit aussi d'un espace d'horizon pour la recherche en formation et en didactique des langues – en témoigne la première édition du BELC de la Cité en novembre 2023, ou de son futur rôle dans l'intelligence artificielle. Dans cette perspective, cette nouvelle institution pourrait non seulement constituer un outil pour les professeurs de français – langue étrangère ou langue maternelle – mais aussi pour les chercheurs et chercheuses en didactique du FLE. Or la nouveauté du lieu n'exclut pas pour autant une volonté politique en filigrane, des traces idéologiques particulières, et la continuité d'un passé linguistique et culturel que j'ai tâché de définir. Établir un premier cadre épistémologique à cette Cité était pour moi essentiel pour le domaine universitaire dans lequel je m'inscris puisque la prise de distance que permet l'histoire et la mobilisation des concepts sont des moyens de ne pas nous faire inconsciemment les porte-voix d'un discours national et vecteur de représentations. Comprendre l'histoire et les traces idéologiques derrière ce projet présidentiel revient en effet à s'autonomiser vis-à-vis de la narration d'une histoire mythique linéaire et fabriquée. D'une part, Villers-Cotterêts a été pour moi l'occasion de m'intéresser à l'histoire idéologique, culturelle et politique d'une langue qui sera sans doute centrale dans ma carrière professionnelle ; et de l'autre, de contribuer à apporter de la connaissance historique sur la langue à une discipline universitaire en pleine définition épistémologique. En somme, faire de l'histoire ma boussole épistémologique est un moyen de saisir dans sa globalité des enjeux linguistiques, politiques et culturels contemporains.

En faisant de la Cité de Villers-Cotterêts mon objet d'étude, ce travail a cherché à définir les « conditions de productions politiques, idéologiques, intellectuelles, discursives, à leur sémantisation, à leur réception [et] à leur transformation » (Späth, 2021 : 13). J'ai commencé ma réflexion en m'intéressant tout d'abord à l'échelle micro du bâtiment et du parcours de la langue, réunissant en un même point à la fois le passé, mais aussi le présent et l'avenir de la langue française. De cette première échelle micro, j'ai ensuite souhaité changer d'échelle pour comprendre que cette Cité s'inscrivait dans une histoire externe qui met en évidence l'héritage humaniste, monarchique et national d'une politique linguistique et d'un

phénomène d'institutionnalisation de la langue. J'ai enfin voulu m'intéresser de manière plus large au rapport que la langue française entretient avec les autres langues, de France et d'ailleurs, mais aussi avec la figure de l'Autre. Ce travail, autour de la mémoire et de l'histoire d'une langue étroitement liée au pouvoir politique, m'a permis de comprendre que cette Cité était porteuse directement ou indirectement d'un mythe national. Le rappel des conditions historiques et sociolinguistiques du XVI^e siècle réalisé par Paul Cohen (2003) m'a ainsi fait apparaître une contradiction essentielle au mythe de l'origine, révélant ce grain de sable (Ginzburg *in* Mangeot, 2002) dans les rouages qui permet d'ébranler les certitudes et est particulièrement intéressant dans une perspective historique. La recontextualisation du lien entre le pouvoir et la langue révèle son rôle clé dans la construction de l'identité nationale française, en se posant comme la garante d'une unité souveraine face à l'impérialisme du latin, au supposé féodalisme des langues régionales et à la mondialisation au profit de la langue anglaise. Alors que rien « dans le français [ne] dispose intrinsèquement cette langue à son histoire » (*ibid.* : 14), ce travail met pourtant en lumière la dimension sociale d'une langue française qui continue d'être essentialisée et porteuse de représentations. Mieux les percevoir permet ainsi aux chercheurs, aux artistes ou aux professeurs de s'en détacher plus aisément.

Fondamentalement multiple en raison de ses fondations oscillant entre passé, présent et futur, la Cité cherche à réunir dans un même lieu des problématiques qui parcourent son histoire. Elle construit son discours parmi de multiples tensions : prônant l'universalisme et le plurilinguisme, se positionne délicatement comme centre et périphérie ou célébrant à la fois la variation et la norme, elle constitue en ce sens un objet d'étude intéressant pour les didacticiens du FLE. De manière plus générale, elle est aussi l'occasion de saisir le double phénomène de patrimonialisation et de territorialisation de la langue française, conjugué à l'éclatement des frontières linguistiques par la déterritorialisation des langues mondiales. Le lieu de sa construction, pour sa part, m'interroge d'une part sur l'éventuel repli identitaire d'un français bouleversé dans son paradigme jusque-là central, clamant une francophonie encore trop francocentrée, et de l'autre sur la portée d'un macro-récit unique face à la pluralité des mémoires, des vécus et des expériences de ses locuteurs.

Si l'actualité de la Cité, charriant à mon sens des idéologies passées en termes de représentations mais aussi de politiques linguistiques, m'a poussé à en poser un cadre épistémologique à la manière d'un macro-historien, ce travail pose la micro-histoire des acteurs de la Cité comme un hors-champ. Il serait intéressant, comme une suite logique à cette recherche, de mener une étude plus quantitative des représentations du français auprès des acteurs et des concepteurs de la Cité pour nouer un dialogue avec ce premier corpus. Le macro-

récit de la réalité socio-historique globale française servirait ainsi à éclairer les micro-récits des vécus individuels, à la fois des acteurs de la Cité, mais aussi plus largement des professionnels du français dans le monde. D'autre part, même si ma première partie s'intéresse succinctement à l'interactivité du parcours au service de l'apprentissage de la langue, je trouverais pertinent d'approfondir cet aspect de la Cité. La conception de son parcours et de ses nombreux dispositifs tendent en effet vers l'acculturation d'une langue et de ses représentations, mais aussi dans une perspective didactique vers un apprentissage de l'histoire de la langue, de ses produits culturels et de ses variations. Les expériences des visiteurs de la Cité pourraient alors constituer une occasion de mieux saisir la dimension pédagogique et didactique du parcours, ou d'étudier leurs représentations – en recueillant leurs discours – sur la langue française, sur cet espace muséal et sur le discours qu'il véhicule.

Continuité d'un mythe national, étendard d'une marque France à l'international, repli identitaire ou espace pédagogique et vulgarisateur d'une histoire de la langue, la Cité internationale de la langue française est quoi qu'il en soit une institution récente, dont le rôle se définira peu à peu, certainement influencée par les futures politiques diplomatiques, éducatives, culturelles et linguistiques. Elle pose dans tous les cas la question de l'enseignement de l'histoire de la langue française à l'école et l'éventuelle historicisation qu'elle impliquerait, et permet de décentrer la langue française de son territoire pour ouvrir ses visiteurs à une francophonie parfois méconnue. La démarche post-coloniale vis-à-vis de la langue française reste quant à elle limitée à un discours lisse et réconciliateur, et ne s'inscrit que dans une démarche de célébration d'une diversité et d'un multiculturalisme parfois en rupture avec les politiques linguistiques actuelles. La Cité se retrouve donc à jongler entre des paradigmes différents et à mettre en avant deux politiques linguistiques distinctes : d'une part la promotion régaliennne d'un moyen d'expression commun à la vaste communauté francophone, et de l'autre la protection respectueuse des différences et des variétés. Pour conclure, malgré l'établissement d'un premier cadre épistémologique, seul l'avenir – sans déterminisme aucun – pourra nous dire ce que les politiques, les professeurs de français, les touristes et les chercheurs tireront de ce nouvel espace dont les missions n'ont pas encore toutes commencé.

Bibliographie

Publications scientifiques

- Allaire, M. (2017). XI - Chambord. In *Les lieux de l'histoire de France* (p. 153-169). Perrin.
<https://doi.org/10.3917/perri.wievi.2017.02.0153>
- Ambroise-Rendu, A.-C., & Olivesi, S. (2017). Du patrimoine à la patrimonialisation. Perspectives critiques. *Diogène*, 258-259-260(2-3-4), 265-279.
<https://doi.org/10.3917/dio.258.0265>
- Anderson, B., & Dauzat, P.-E. (1996). *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Éd. la Découverte.
- Balibar, R. (1985). *L'institution du français : Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République* (1re éd). Presses universitaires de France.
- Bando, C., & Clerc-florimond, A. (2022). Territorialiser pour patrimonialiser. De la dispute territoriale au consensus patrimonial. *Communication & langages*, 211(1), 137-153.
<https://doi.org/10.3917/comla1.211.0137>
- Bantigny, L. (2013). Historicités du 20e siècle. Quelques jalons sur une notion. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 117(1), 13-25. <https://doi.org/10.3917/vin.117.0013>
- Barthes, R. (1964). Éléments de sémiologie. *Communications*, 4(1), 91-135.
<https://doi.org/10.3406/comm.1964.1029>
- Barthes, R. (1967). Le discours de l'histoire. *Social Science Information*, 6(4), 63-75.
<https://doi.org/10.1177/053901846700600404>
- BEACCO, J.-C., BYRAM, M., & linguistiques, C. de l'Europe D. des politiques. (2007). *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : version intégrale*.
- Benveniste, É. (1974). *Problèmes de linguistique générale, Tome 2*. Gallimard.
- Besse, H. (2007). Le français « langue des élites » dans les (ex-)territoires de l'Empire ottoman d'après le Dictionnaire de F. Buisson. *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 38/39, 33-55. <https://doi.org/10.4000/dhfles.136>
- Blanchet, P. (2016). Contextualisations didactiques et didactologiques : Questions en débat. Contextes et didactiques. *Revue semestrielle en sciences de l'éducation*, 7, Article 7.
<https://doi.org/10.4000/ced.542>
- Bloch, M., Bloch, É., & Le Goff, J. (1997). *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*. A. Colin.
- Boltanski, L., & Esquerre, A. (2017). Chapitre premier. L'âge de l'économie de l'enrichissement. In *Enrichissement* (p. 21-65). Gallimard.

<https://www.cairn.info/enrichissement-une-critique-de-la-marchandise--9782070147878-p-21.htm>

- Botello, F. (2010). Ce que peuvent les récits. *Acta fabula*, vol. 11, n° 9, Article 11, n° 9.
<https://www.fabula.org:443/acta/document5924.php>
- Boyer, H. (2001). L'unilinguisme français contre le changement sociolinguistique. *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 34-35, 383-392. <https://doi.org/10.26034/tranel.2001.3032>
- Braudel, F. (2009). Introduction. In *L'Identité de la France* (p. 9-23). Flammarion.
<https://www.cairn.info/l-identite-de-la-france-tome-1--9782081218826-p-9.htm>
- Brunot, F. (1905). *histoire de la langue française des origines à 1900*. Paris : A. Colin.
<http://archive.org/details/histoiredelalang02brunoft>
- Calvet, L.-J. (1996). *Les politiques linguistiques*. Presses universitaires de France.
- Calvet, L.-J. (2017). *Les langues, quel avenir ? Les effets linguistiques de la mondialisation*. CNRS éditions.
- Cantal-Dupart, M. (2018). Les grands travaux présidentiels suite ou fin ? *Après-demain*, N° 46, NF(2), 28-30. <https://doi.org/10.3917/apdem.046.0028>
- Canut, C. (2010). « À bas la francophonie ! » De la mission civilisatrice du français en Afrique à sa mise en discours postcoloniale: *Langue française*, n° 167(3), 141-158.
<https://doi.org/10.3917/lf.167.0141>
- Casanova, P., & Samoyault, T. (2005). Entretien sur La République mondiale des lettres. In C. Pradeau (Éd.), *Où est la littérature mondiale ?* (p. 139-150). Presses universitaires de Vincennes. <https://doi.org/10.4000/books.puv.5983>
- Cerquiglini, B. (2007). *Une langue orpheline*. Minuit.
- Cerquiglini, B. (2019). *Le ministre est enceinte : Ou la grande querelle de la féminisation des noms*. Éditions Points.
- Certeau, M. de. (1993). *L'écriture de l'histoire*. Gallimard.
- Chabrolle-Cerretini, A.-M. (2007). La « vision du monde » de Wilhelm von Humboldt : histoire d'un concept linguistique. ENS éd.
- Chakchouk, M. (2019). Réflexion éthique sur l'intelligence artificielle. *Cités*, 80(4), 91-99.
<https://doi.org/10.3917/cite.080.0091>
- Chaqchaq, K. (2024). Anne-Marie Thiesse. – *La Fabrique de l'écrivain national*. Entre littérature et politique, Paris, Gallimard, 2019, 448 pages. *L'Année sociologique*, 74(1), 205-210. <https://doi.org/10.3917/anso.241.0205>
- Chiss, J.-L. (2020). Du français et de la notion de «langue de culture» : Historicités et contextualisations: *Langue française*, N° 208(4), 21-34.
<https://doi.org/10.3917/lf.208.0021>

- Chivallon, C. (2007). Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson. Essai de clarification théorique d'une notion restée floue. *Raisons politiques*, 27(3), 131-172. <https://doi.org/10.3917/rai.027.0131>
- Chnane-Davin, F., Lallement, F., & Spaëth, V. (Éds.). (2018). *Enseigner la Francophonie, enseigner les francophonies*. CLE international.
- Citron, S., & Cock, L. de. (2019). *Le mythe national : L'histoire de France revisitée* (Nouvelle éd.). les Éditions de l'Atelier-les Éditions ouvrières.
- Citton, Y. (2013). 4.1 Ontologie du filtre et du frayage. 114-121.
- Cohen, P. (2003). L'imaginaire d'une langue nationale : L'État, les langues et l'invention du mythe de l'ordonnance de Villers-Cotterêts à l'époque moderne en France. *histoire Épistémologie Langage*, 25(1), 19-69. <https://doi.org/10.3406/hel.2003.2112>
- Cordier, J.-P., & Serre, S. (2000). Interactions familiales au musée : Approches sociologiques et psychocognitives. In *La Muséologie des sciences et ses publics* (p. 259-280). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.eidel.2000.01.0259>
- Cuq, J.-P. (2003). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. CLE International.
- Dang Nguyen, G., & Dejean, S. (2014). *Internet, interactions et interfaces : Actes du 10e Séminaire M@rsouin, [Brest, 24-25 mai 2012]*. l'Harmattan.
- David, F. (2020). *Pouvoir et puissance en francophonie* (1-1). Université Savoie Mont Blanc.
- Delacomptée, J.-M. (2018). *Notre langue française* (1-1). Fayard.
- Deleuze, G., & Parnet, C. (1996). *Dialogues* (Nouv. éd.). Flammarion.
- Devers, N. (2024). *Penser contre soi-même*. Albin Michel.
- Dufour, S. (2022). L'articulation du passé et du présent dans le discours de marques. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 24, Article 24. <https://doi.org/10.4000/rfsic.12483>
- Durand-Bogaert, F. (2014). Barbara Cassin – « Il faut au moins deux langues pour savoir qu'on en parle une ». *Genesis. Manuscrits – Recherche – Invention*, 38, Article 38. <https://doi.org/10.4000/genesis.1294>
- Giboin, C. (2014). La vertu de Machiavel. *Cahiers philosophiques*, 139(4), 74-91. <https://doi.org/10.3917/caph.139.0074>
- Girardet, R. (1990). *Mythes et mythologies politiques*. Éd. du Seuil.
- Goï, C., Huver, E., & Razafimandimbimananana. (2014). Les inaccessibles de l'altérité et de la pluralité linguistiques et culturelles, enjeux et perspectives pour l'éducation. 23. http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_23/gpl23_00introduction.pdf
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité—Présentisme et expériences du temps*.

- Hartog, F. (2009). L'autorité du temps. *Études*, 411(7-8), 51-64.
<https://doi.org/10.3917/etu.111.0051>
- Hashish, Y. (2019). Les effets de l'expérience de téléprésence sur internet sur les émotions, les attitudes et les intentions comportementales des touristes : Le cas du tourisme domestique en Égypte [Université de Montpellier]. https://theses.hal.science/tel-02507519/file/HASHISH_2019_archivage.pdf
- Hourquebie, F. (2023). Langue française, Francophonie politique et diplomatie. *Pouvoirs*, 186(3), 89-98. <https://doi.org/10.3917/pouv.186.0089>
- Huchon, M. (2002). *histoire de la langue française*. Librairie générale française.
- Hugo, V., & Stein, M. (1831). *Notre-Dame de Paris*. Flammarion.
- Jarrier, E., & Bourgeon-Renault, D. (2020). L'enrichissement de l'expérience de visite muséale par l'utilisation d'outils interactifs de médiation. *Décisions Marketing*, 97(1), 87-101. <https://doi.org/10.7193/DM.097.87.101>
- Kaufmann, J.-C., & Singly, F. de. (2016). *L'entretien compréhensif* (4e éd). Armand Colin.
- Klinkenberg, J.-M. (2001). La conception essentialiste du français et ses conséquences. *Réflexions polémiques. Revue belge de Philologie et d'histoire*, 79(3), 805-824.
<https://doi.org/10.3406/rbph.2001.4548>
- Lagier, J., de Barnier, V., & Ayadi, K. (2015). J'aime mon musée : La perception esthétique des enfants et leur rapport à l'art. *Management & Avenir*, 78(4), 41-57.
<https://doi.org/10.3917/mav.078.0041>
- Lessault, B. (2004). F. Hartog. Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 33/3, Article 33/3.
<https://doi.org/10.4000/osp.752>
- Li Ma Wei, T. (2020). *Le paradigme éactif dans l'enseignement du FLE/FLS: une conscientisation de l'altérité*. Sorbonne Nouvelle.
- Llorca, R. (2023). *Le roman national des marques : Le nouvel imaginaire français*. Éditions de l'Aube Fondation Jean Jaurès.
- Löwy, M. (2014). *Walter Benjamin, avertissement d'incendie : Une lecture des thèses « Sur le concept d'histoire »*. Éditions de l'Éclat. <http://www.lyber-eclat.net/lyber/avertissement-lyber.pdf>
- Machiavel, N. (1532). *Le prince et autres textes*. Union générale d'Éditions.
- Mangeot, P. (2002). De près, de loin. Des rapports de force en histoire. Entretien avec Carlo Ginzburg. *Vacarme*, 18(1), 4-12. <https://doi.org/10.3917/vaca.018.0004>
- Martel, F. (2013). Vers un « soft power » à la française. *Revue internationale et stratégique*, 89(1), 67-76. <https://doi.org/10.3917/ris.089.0067>

- Martin, R. (2014). La linguistique historique. In *Comprendre la linguistique* (p. 97-112). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/comprendre-la-linguistique--9782130630227-p-97.htm>
- Mathieu, J.-B. (2022). L'écrivain, voix de la nation. À propos de : Anne-Marie Thiesse, *La Fabrique de l'écrivain national. Entre littérature et politique*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2019. *Raison publique*, 25(2), 137-146. <https://doi.org/10.3917/rpubl.025.0137>
- Mayer, J. (2004). Mérimée et les Monuments historiques. *Littératures*, 51(1), 145-156. <https://doi.org/10.3406/litts.2004.1942>
- Mazauric, S. (2009). Chapitre 6—La République des Lettres (1). In *histoire des sciences à l'époque moderne* (p. 87-98). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.mazau.2009.01.0087>
- Mbembe, A., & Mabanckou, A. (2018). Plaidoyer pour une langue-monde. Abolir les frontières du français. *Revue du Crieur*, 10(2), 60-67. <https://doi.org/10.3917/crieu.010.0060>
- Mollard, C. (2015). 8. Les grands projets présidentiels (1981...). In *La culture est un combat* (p. 99-102). Presses Universitaires de France. <https://www.cairn.info/la-culture-est-un-combat--9782130654407-p-99.htm>
- Monté, R. (2023). *Mots Sont Apatrides (Les)*. Slatdime.
- Nora, P., Nora, P., & Arzhakovskii, A. (2013). *Esquisse d'ego-histoire : Suivi de, L'historien, le pouvoir et le passé*. Desclée de Brouwer : Collège des Bernardins.
- North, X. (2024). Dans les coulisses de « L'aventure du français ». *Administration & Éducation*, 181(1), 129-135. <https://doi.org/10.3917/admed.181.0129>
- Ormesson, J. d'. (2015). *Je dirai malgré tout que cette vie fut belle*. Gallimard.
- Petr, C., & Ngary, E. (2014). L'œuvre vue à travers une tablette mobile : Quid des comportements d'appropriation culturelle et des modes de réception artistique. https://www.researchgate.net/publication/301605831_L'oeuvre_vue_a_travers_une_tablette_mobile_quid_des_comportements_d'appropriation_culturelle_et_des_modes_de_reception_artistique
- Pinhas, L. (2012). L'édition en Afrique francophone : Un essor contrarié. *Afrique contemporaine*, 241(1), 120-121. <https://doi.org/10.3917/afco.241.0120>
- Pomian, K. (2004). République des lettres : Idée utopique et réalité vécue. *Le Débat*, 130(3), 154-170. <https://doi.org/10.3917/deba.130.0154>
- Poulot, D. (2009). I. Qu'est-ce qu'un musée ? (p. 6-21). *La Découverte*. <https://www.cairn.info/musee-et-museologie--9782707158055-p-6.htm>
- Rancière, J. (2017). *Les bords de la fiction*. Éditions du Seuil.

- Renan, E. (1882). Qu'est-ce qu'une nation? : (Conférence prononcée le 11 mars 1882 à la Sorbonne) (p. 10.1522/030155027). J.-M. Tremblay.
<https://doi.org/10.1522/030155027>
- Revest, C. (2013). Naissance du cicéronianisme et émergence de l'humanisme comme culture dominante : Réflexions pour une histoire de la rhétorique humaniste comme pratique sociale. *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, 125-1, Article 125-1.
<https://doi.org/10.4000/mefrm.1192>
- Rey, A., Duval, F., & Siouffi, G. (2013). 4. La langue française et la Révolution. In *Mille ans de langue française, histoire d'une passion* (p. 109-138). Perrin.
<https://www.cairn.info/mille-ans-de-langue-francaise-histoire--9782262042028-p-109.htm>
- Riffault, J. (2015). D'abord raconter ! *Vie sociale*, 9(1), 23-31.
<https://doi.org/10.3917/vsoc.151.0023>
- Robillard, D. (2016). Fenêtres sur une sociolinguistique de la réception ou phénoménologique-herméneutique, ou sur des SHS qualitatives à programme fort. 28.
http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_28/gpl28_07robillard.pdf
- Robillard, D. de. (2008). *Perspectives alterlinguistiques*. Harmattan.
- Rubio, C. (2022). *L'enseignement du français en Palestine : D'après les archives diplomatiques du consulat général de France à Jérusalem*. Lambert-Lucas.
- Salmon, C. (2007). *Storytelling : La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*. la Découverte.
- Samoyault, T. (2016). De la langue mondiale à la langue-monde. *Critique*, 827(4), 334-345.
<https://doi.org/10.3917/criti.827.0334>
- Spaëth, V. (1998). *Généalogie de la didactique du français langue étrangère : L'enjeu africain*. CIRELFA-Agence de la francophonie diff. Didier érudition.
- Spaëth, V. (2014). La question de l'Autre en didactique des langues. 23. http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_23/gpl23_08spaeth.pdf
- Spaëth, V. (2021). *Didactique du français langue étrangère et seconde : histoire et historicités*. Armand Colin.
- Spaëth, V. (2023). *histoire, archéologie, généalogie : Chemins pour la didactique du français langue étrangère. Autobiographie, réflexivité et construction des savoirs en didactique des langues*.
- Suzuki, E., Potolia, A., & Cambrone-Lasnes, S. (2018). *Penser la didactique du plurilinguisme et ses mutations : Idéologies, politiques, dispositifs*. Presses universitaires de Rennes.
- Thiesse, A.-M. (2010). *Faire les Français : Quelle identité nationale?* Stock.

- Thiesse, A.-M. (2019). La fabrique de l'écrivain national : Entre littérature et politique. Gallimard.
- Tocqueville, A. de. (1866). Avant-Propos. In L'Ancien Régime et la Révolution. Michel Lévy frères.
- Tudesq, A.-J. (2007). histoire et Mémoire : Une relation ambiguë et contradictoire. In D. Bohler & G. Peylet (Éds.), Le Temps de la mémoire II : soi et les autres (p. 97-106). Presses Universitaires de Bordeaux. <https://doi.org/10.4000/books.pub.26371>
- Vergès, F. (2023). Programme de désordre absolu : Décoloniser le musée. La Fabrique éditions.
- Zink, M. (2016). Littératures de la France médiévale. L'annuaire du Collège de France, 115, 581-595. <https://doi.org/10.4000/annuaire-cdf.12570>

Textes officiels, discours et rapports

- Legendre, J. (2023, avril 3). L'enseignement des langues étrangères en France, Sénat. <https://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-063.html>
- LOI n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile—Exposé des motifs—Dossiers législatifs—Légifrance. (s. d.). Consulté 12 février 2024, à l'adresse https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017758173/?detailType=EXPOSE_MOTIFS&detailId=
- Observatoire du Plurilinguisme—Emmanuel Macron—Propos sur la langue (Extraits du discours de Reims, 17 mars 2017). (s. d.). Consulté 6 juin 2024, à l'adresse <https://observatoireplurilinguisme.eu/les-fondamentaux/textes-de-referance/11349-emmanuel-macron-propos-sur-la-langue-extraits-du-discours-de-reims,-17-mars-2017>
- Première Assemblée de l'Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC). (s. d.). Consulté 10 juin 2024, à l'adresse <https://www.culture.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/Premiere-Assemblee-de-l-Alliance-pour-les-technologies-des-langues-ATL-EDIC>
- Prononcé le 6 septembre 2012—Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, sur | vie-publique.fr. (2012, septembre 6). <https://www.vie-publique.fr/discours/185817-declaration-de-m-laurent-fabius-ministre-des-affaires-etrangees-sur>
- Prononcé le 30 octobre 2023—Emmanuel Macron Langue française | vie-publique.fr. (2023, octobre 30). <https://www.vie-publique.fr/discours/291634-emmanuel-macron-30102023-langue-francaise>
- QE Langue de travail au sein de l'alliance pour les technologies des langues à Villers-Cotterêts. (2024, juin 6). Sénat.

https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ240612032&idtable=q454162|q453702&_c=cit%C3%A9+internationale+de+la+langue+fran%C3%A7aise&rch=gs&de=20240526&au=20240610&dp=15+jours&radio=dp&aff=sep&tri=p&off=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn

Rapport au Parlement sur la langue française (p. 106). (2024). Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Actualites/Publication-du-Rapport-au-Parlement-sur-la-langue-francaise-2024>

Sinety de, P. (2024). Audition du délégué général à la langue française et aux langues de France. https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=c/compte-rendu-commissions/20240318/cult.html&idtable=/compte-rendu-commissions/20240318/cult.html&rch=gs&_c=formation+linguistique+%C3%A9tranger&al=true#toc5

Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur | Conseil constitutionnel. (s. d.). Consulté 6 juin 2024, à l'adresse <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>

Articles médiatiques

À Villers-Cotterêts, un parcours sur la langue française ludique et accessible. (2023, octobre 31). Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/culture/article/2023/10/31/a-villers-cotterets-un-parcours-sur-la-langue-francaise-ludique-et-accessible_6197569_3246.html

Cité de la langue française : Macron tient son grand projet culturel, comme beaucoup de présidents bâtisseurs avant lui. (2023, octobre 30). TF1 INFO. <https://www.tf1info.fr/politique/cite-de-la-langue-francaise-macron-tient-son-grand-projet-culturel-comme-beaucoup-de-presidents-batisseurs-mitterrand-chirac-pompidou-avant-lui-2274653.html>

La ville la plus francophone du monde n'est pas celle que vous imaginez—Geo.fr. (s. d.). Consulté 21 mai 2024, à l'adresse <https://www.geo.fr/voyage/la-ville-la-plus-francophone-du-monde-nest-pas-celle-que-vous-imaginez-211343>

Le français, religion d'Etat ?, par Bernard Cerquiglini. (2003, novembre 25). Le Monde.fr. https://www.lemonde.fr/archives/article/2003/11/25/le-francais-religion-d-etat-par-bernard-cerquiglini_343309_1819218.html

Mabanckou, A. (2018, janvier 15). Francophonie, langue française : Lettre ouverte à Emmanuel Macron. Bibliobs. <https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20180115.OBS0631/francophonie-langue-francaise-lettre-ouverte-a-emmanuel-macron.html>

Mabanckou, A., & Mbembe, A. (2018, février 12). Le français, notre bien commun ? Bibliobs. <https://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20180211.OBS2020/le-francais-notre-bien-commun-par-alain-mabanckou-et-achille-mbembe.html>

Perraud, A. (2023, novembre 5). À Villers-Cotterêts, la langue française en son droit de cité. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/culture-et-idees/051123/villers-cotterets-la-langue-francaise-en-son-droit-de-cite>

Recours gracieux contre la délimitation du domaine national de Villers-Cotterêts : Pour l'intégration du parc de chasse clos de murs de François 1er—Sites & Monuments. (s. d.). Consulté 6 mars 2024, à l'adresse <https://www.sitesetmonuments.org/recours-gracieux-contre-la-delimitation-du-domaine-national-de-villers-cotterets-pour-l-integration>

Sdiri, N. (2023, octobre 30). La nouvelle Cité internationale de la langue française critiquée pour son coût exorbitant. Capital.fr. <https://www.capital.fr/economie-politique/la-nouvelle-cite-internationale-de-la-langue-francaise-critiquee-pour-son-cout-exorbitant-1483738>

Un parcours de visite interactif et ludique à la Cité de la langue française, à Villers-Cotterêts. (2023, octobre 30). <https://www.lunion.fr/id534923/article/2023-10-30/un-parcours-de-visite-interactif-et-ludique-la-cite-de-la-langue-francaise>

Sitographie complémentaire

Bueno, N., (2015, septembre 10). Le musée de la langue portugaise de Sao Paulo | Assimil. <https://blog.assimil.com/musee-de-langue-portugaise-sao-paulo/>

BELC Cité Internationale de la langue française – Vers l'autonomie linguistique et numérique 2023 | France Education international. (s. d.). Consulté 3 juin 2024, à l'adresse <https://www.france-education-international.fr/belc/belc-france/belc-cite-internationale-de-la-langue-francaise>

Bienvenue à la Cité internationale de la langue française. (s. d.). Consulté 23 mai 2024, à l'adresse <https://www.cite-langue-francaise.fr/>

Bourgeat, S., & Bras, C. (2023, décembre). Patrimonialisation Géoconfluences; École normale supérieure de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/patrimonialisation>

CITADELLE : Définition de CITADELLE. (s. d.). Consulté 17 janvier 2024, à l'adresse <https://www.cnrtl.fr/definition/citadelle>

CMN. (s. d.). Au coeur d'un chantier monumental—CMN. Consulté 23 mai 2024, à l'adresse <https://www.cite-langue-francaise.fr/decouvrir/le-chantier/au-coeur-d-un-chantier-monumental>

CMN. (s. d.). « Voyage en langue française » : La Cité internationale de la langue française lance son outil numérique d'apprentissage - CMN. Consulté 15 juin 2024, à l'adresse <https://www.cite-langue-francaise.fr/actualites-de-la-cite/voyage-en-langue-francaise-la-cite-internationale-de-la-langue-francaise-lance-son-outil-numerique-d-apprentissage>

Garantir l'emploi du français. (s. d.). Consulté 6 juin 2024, à l'adresse <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/langue-francaise-et-langues-de-france/Agir-pour-les-langues/Garantir-l-emploi-du-francais>

IFprofs : La communauté de l'éducation en français. (s. d.). IFprofs. Consulté 7 juin 2024, à l'adresse <https://ifprofs.org/>

La révision de la définition du musée : Un défi. (s. d.). International Council of Museums. Consulté 28 mai 2024, à l'adresse <https://icom.museum/fr/news/the-challenge-of-revising-the-museum-definition/>

Les écrivains au cœur du récit national. (s. d.). CNRS Le journal. Consulté 4 janvier 2024, à l'adresse <https://lejournel.cnr.fr/articles/les-ecrivains-au-coeur-du-recit-national>

Ordonnance Villers-Cotterêts (texte complet). (s. d.). Consulté le 18 mars 2024, à l'adresse https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Edit_Villers-Cotterets-complt.htm

Oury, A. (s. d.). Le Château de Villers-Cotterêts et la Cité internationale de la langue française. La vie des livres etc. Consulté le 12 mai 2024, à l'adresse <http://alexandraoury.com/2023/12/le-chateau-de-villers-cotterets-et-la-cite-internationale-de-la-langue-francaise.html>

Tremblay, J.-M. (2005, février 2). Paul Valéry, 1875-1945, Regards sur le monde actuel http://classiques.uqac.ca/classiques/Valery_paul/regards_monde_actuel_autres_essais/regards_monde_actuel_et_autres_avant_propos.html

Podcast et webinaires

Webinaire IFprofs #33—Cité internationale de la langue française | Institut français. (2024, mars 18) Fournier, J., Jarlang, A., Rondin, P., Hubert, C.-É., & Souvignet, J.

Comment les frontières actuelles de la France se sont-elles imposées ? (2024, mars 5). France Culture. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-pourquoi-du-comment-histoire/comment-les-frontieres-actuelles-de-la-france-se-sont-elles-imposees-5658143>

La Cité de la langue française à Villers-Cotterêts représente-t-elle un outil anti-RN ? (2023, septembre 6). Franceinfo. <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/le-brief-politique/la-cite-de-la-langue-francaise-a-villers-cotterets-represente-t-elle-un-outil-anti-rn-7764975>

La Cité internationale de la langue française célèbre le français sous toutes ses coutures. (2023, janvier 26). France Culture. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/affaire-en-cours/la-cite-internationale-de-la-francophonie-un-ambitieux-projet-pour-mettre-la-langue-a-l-honneur-9654384>

Villers-Cotterêts et Compiègne : Dans les lieux de mémoire de l'orthographe française : épisode • 3/4 du podcast histoire de l'orthographe. (2006, décembre 6). France Culture.
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-fabrique-de-l-histoire/villers-cotterets-et-compiegne-promenade-dans-les-lieux-de-memoire-de-l-orthographe-francaise-6729144>

Annexes

Document 1

Déclaration anti-plagiat

Document sous droits non diffusable

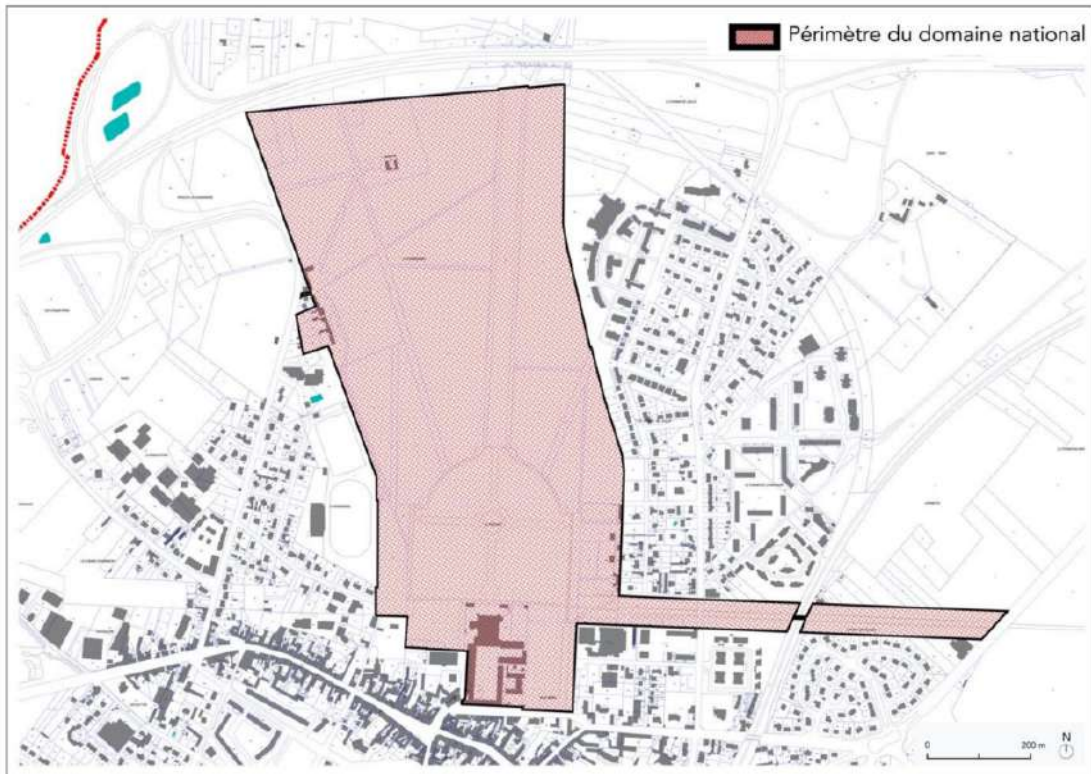
Document 2

Extérieur et intérieur de l'Estação da Luz da nossa Língua, le musée de la langue portugaise.



Document 3

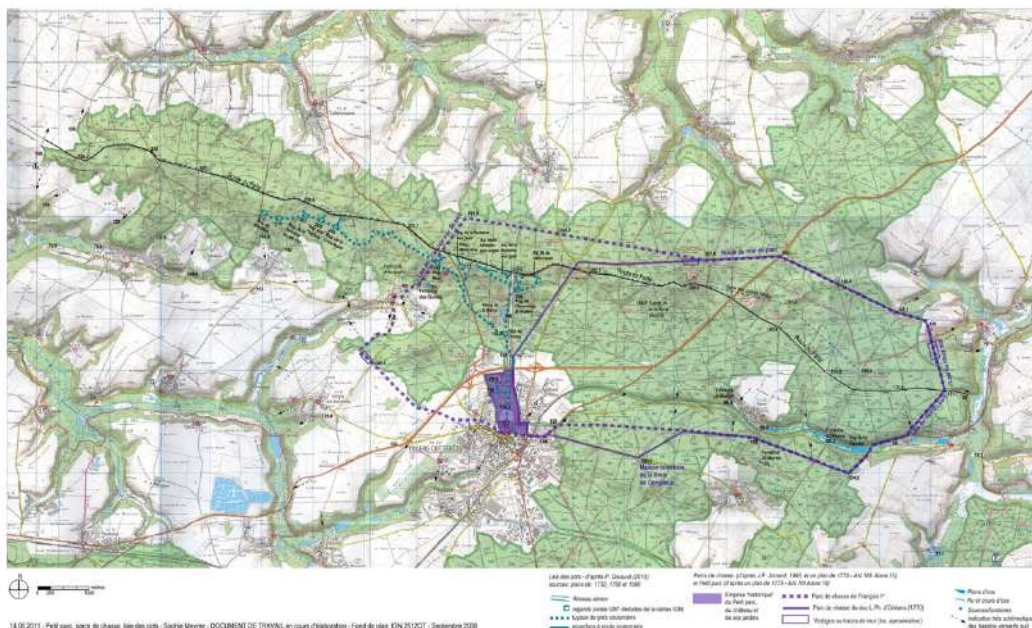
Délimitation du domaine national de Villers-Cotterêts retenue par le décret n° 2022-906 du 17 juin 2022. (Recours gracieux contre la délimitation du domaine national de Villers-Cotterêts : pour l'intégration du parc de chasse clos de murs de François 1er – Sites & Monuments, s. d.)



Domaine national du château de Villers-Cotterêts (Aisne).

Les parcs de chasse des XVI^e et XVIII^e siècles et le réseau hydraulique de la laie des pots

Extrait du mémoire de Master 2 de Sophie Meyrie



Document 4

Dispositif *Dire le monde contemporain* à travers des saynètes de la vie quotidienne, pupitres de vote interactifs pour choisir le mot. (Source : Un parcours de visite interactif et ludique à la Cité de la langue française, à Villers-Cotterêts, 2023)



Document 5

Dispositif *La dictée rigolote* mené par les youtubeurs Arnaud Hoedt et Jérôme Piron pour soulever les incohérences de l'orthographe française. (Source : Un parcours de visite interactif et ludique à la Cité de la langue française, à Villers-Cotterêts, 2023)



Document 6

Cartel « Magnifier, "illustrer" »

Magnifier, « illustrer »

Deux siècles après Dante Alighieri, qui dès 1303 préconisait en Italie l'usage de la langue « vulgaire », Joachim Du Bellay incite les Français à écrire dans leur langue. Pour lui, la traduction des auteurs classiques grecs et latins ne suffit pas à « donner perfection à la langue française ». Il invite ses contemporains à enrichir le français non seulement par l'imitation des Anciens, mais aussi par l'invention poétique, pour lui donner du « lustre », de l'éclat.

À la Renaissance, François I^{er} et sa sœur, la reine et poétesse Marguerite de Navarre, protègent les lettres et les arts et permettent ainsi aux auteurs humanistes, de Rabelais aux poètes de la Pléiade, de s'exprimer en toute liberté.

Document 7

Cartel « Terre d'écrivains » dans la partie accessible à tous du château.

Terre d'écrivains

Jean de La Fontaine, Jean Racine, Alexandre Dumas, Paul Claudel, Gautier de Coigny... Depuis le Moyen Âge, le territoire avoisinant Villers-Cotterêts, au sud de l'Aisne, a vu naître et grandir d'illustres écrivains, dont il garde encore précieusement les traces et la mémoire. Explorez, de manière interactive, la vie et l'œuvre de ces grandes figures littéraires qui vous conteront certains épisodes de leur singulier destin.

Document 8

Dispositif *À l'écoute des langues régionales* permettant de se positionner en fonction des éclairages sous des douches sonores pour entendre parler 72 langues régionales présentes sur le territoire français (Source : Oury, A. : s. d.)



Document 9

Cartel « Au défi de la pluralité » dans la troisième partie du parcours.

Au défi de la pluralité

En France, aucune langue autre que le français n'a le caractère de langue officielle. Pourtant, on y parle depuis toujours plusieurs langues.

Ce plurilinguisme persistera jusqu'à aujourd'hui, malgré la diffusion progressive du français sous l'Ancien Régime et la volonté – affirmée sous la Révolution – d'unifier le territoire en luttant contre les « patois ». Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle, avec l'école publique obligatoire, puis le brassage des régiments dans les tranchées de la Première Guerre mondiale, et enfin l'exode rural au XX^e siècle, pour que la pratique du français se généralise sur le territoire national.

Aujourd'hui, le français est la langue maternelle d'une grande majorité de la population. Il continue de coexister avec 72 langues régionales, dont la transmission – du moins dans l'Hexagone – repose principalement sur l'enseignement. Il coexiste aussi avec bien d'autres langues, dont certaines portées par les flux migratoires.

Document 10

Cartel « Le pari d'amour » dans la première partie du château.

► 7' 10"

« Le pari de l'amour »

Le français, langue de l'amour ? Le discours de la passion amoureuse, dans ses expressions théâtrales, cinématographiques, poétiques ou lyriques, a beaucoup contribué à accréditer le stéréotype.

"Betting on Love"

Is French the language of love? The discourse of passionate love, in its theatrical, cinematic, poetic or lyrical expressions, has done much to lend credence to the stereotype.

Die „Sprache der Liebe“?

Französisch, Sprache der Liebe? Theater, Film, Dichtung oder auch Gesang sind reich an Textstellen, die Liebe und Leidenschaft zum Ausdruck bringen und dieses Stereotyp entscheidend geprägt haben.

EXTRAITS AUDIOVISUELS / RECORDED EXCERPTS / AUDIOAUSZÜGE :

Jules et Jim, François Truffaut
© 1961 LES FILMS DU CARROUSE / SEDI

L'amour dure trois ans, Frédéric Beigbeder
© 2012 THE FILM AIN PRODUCTIONS, FRANCE 3 CINÉMA, EUROACCORD, SCOPE PICTURES, SPIEL

Le Bourgeois gentilhomme, Molière
© 1988 REALISATION PIERRE BADEL, RTF / ORFI ARCHIVES INA

Jeune Juliette, Anne Émond
© 2013 PRODUIT PAR METAFILMS INC.

Un baiser s'il vous plaît, Emmanuel Mouret
© 2007 MOVY DICK FILMS / ARTE FRANCE CINÉMA

Phédre, Racine
© 2003 MISE EN SCÈNE DE PATRICE CHÉREAU, RÉALISATION DE STÉPHANE METISE

La Tragédie de Carmen, Peter Brook, avec Héléne Delavault
© 1983 DARRÉS SA MISE EN SCÈNE DE L'ADAPTATION DE GARMIN PAR MARILUS COHENANT ET JEAN CLAUDE GARRINÉ

Le Pari de l'amour, Didier Audoirt
© 2003 DIALOGUE PRODUCTION ARDJAN

Document 11

Cartel « Enjeux contemporains » dans la 3^e partie du château.

Enjeux contemporains

En 1992, à la veille de l'ouverture du marché unique européen, l'État réaffirme sa volonté de garantir en France la primauté du français en introduisant dans la Constitution, à l'article 2 : « La langue de la République est le français. »

Il s'agit de maintenir le français en usage face à la pression de l'anglais. La loi détaillera l'application de ce principe dans différents domaines : le travail, l'éducation, les échanges, les services publics. Au Québec, s'étaient exprimées des préoccupations analogues, qui avaient conduit, en 1977, à l'adoption d'une *Charte de la langue française*.

En créant un « droit au français », ce cadre légal affiche un objectif de cohésion sociale et d'égalité citoyenne : une langue commune doit offrir à tous les mêmes possibilités d'accès à l'information, au savoir, à la culture. Il ne s'oppose pas à l'emploi d'autres langues, dès lors qu'elles sont accompagnées du français.

En protégeant sa langue, l'État entend aussi contribuer à faire vivre une Europe « unie dans la diversité ».

Document 12

Cartel de présentation de la 1^{ère} partie du parcours : « UNE LANGUE-MONDE »

UNE LANGUE-MONDE

Disséminé sur plusieurs continents, le français peut être qualifié de « langue-monde ». Parmi 7 000 langues parlées aujourd'hui sur la planète, seules quelques-unes – dont l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'arabe – partagent avec le français ce statut particulier.

Cette diffusion mondiale trouve son explication dans l'histoire : des explorations aux conquêtes coloniales, la langue française est sortie de son berceau européen et s'est enracinée ailleurs. Le prestige exercé par les œuvres qu'elle a produites participe à son attrait.

La cohabitation du français avec d'autres langues et cultures l'a métissé : on ne le parle pas partout avec les mêmes mots, les mêmes tournures, les mêmes accents. Il tire de cette variété un important dynamisme et constitue un véritable « monde » de créations.

Document 13

Cartel « Le Petit Prince et ses traductions » dans la 1^{ère} partie du château.

Le Petit Prince et ses traductions

Plus une langue est « forte », plus on la traduit : le français est la deuxième langue la plus traduite au monde, mais loin derrière l'anglais. En témoignant de leur poids respectif, les flux de traductions illustrent les rapports de force entre les langues.

Publié pour la première fois à New York en 1943, et aussitôt en anglais, *Le Petit Prince* – écrit et illustré par Antoine de Saint-Exupéry – est aujourd'hui le livre le plus traduit après la Bible. Jusqu'à présent, il a été traduit en près de 550 langues et dialectes !

Cette collection d'éditions originales dessine la figure d'un *Petit Prince* polyglotte, qui parle une langue du désert, le tamasheq, ainsi que le breton, le basque, les différents créoles... Et même le morse, l'égyptien ancien, ou encore le klingon !

Document 14

Dispositif *La mosaïque des francophones* où il est possible d'écouter pendant une vingtaine de minutes des témoignages de personnes issues du monde entier qui partagent leur rapport à la langue française. (Source : « À Villers-Cotterêts, un parcours sur la langue française ludique et accessible », 2023)



Document 15

Cartel « Fables et contes » explicatif d'un dispositif de découvertes de contes africains.

Fables et contes

Partout dans le monde, on retrouve dans les fables et dans les contes des archétypes communs, ainsi que des personnages et des thèmes récurrents issus de récits ancestraux. Ces formes narratives et ces personnages permettent néanmoins à chaque culture d'exprimer ses singularités.

Table des matières

Remerciements	1
Sommaire	2
Notes aux lecteurs	3
Introduction.....	4
1. Le statut d'un bâtiment sur la langue.....	9
1.1. Le choix du château de Villers-Cotterêts et sa symbolique	10
1.1.1. L'histoire d'un lieu et d'une ordonnance	10
1.1.1.1. Un château aux nombreuses vies	10
1.1.1.2. L'Ordonnance sur le fait de la Justice.....	12
1.1.2. Un château-Cité : quel cadre interprétatif ?	14
1.1.2.1. Le choix d'un terme et d'un cadre	15
1.1.2.2. Une vitrine de la France ?	18
1.2. Une Cité d'aujourd'hui et de demain	22
1.2.1. Un musée ou un parcours ?.....	22
1.2.2. Pédagogiser une langue par l'interaction et les nouvelles technologies.....	26
1.2.3. Les autres missions de la Cité	29
1.2.3.1. Un espace culturel.....	30
1.2.3.2. Un avant-poste de la recherche.....	31
2. L'illustration d'une relation langue-pouvoir à l'échelle nationale.....	35
2.1. Une histoire de la langue qui dérange	36
2.1.1. L'état d'une langue au moment de l'Ordonnance.....	36
2.1.1.1. Du latin à la langue française.....	36
2.1.1.2. La situation linguistique la veille de l'Ordonnance	37
2.1.2. Véritable choix ? ou concours de circonstances ?	40
2.1.2.1. Une langue parmi d'autres à l'ère du vernaculaire	40
2.1.2.2. Un aléa qui ne plait pas.....	42
2.2. L'histoire externe de la langue : faire communauté.....	44
2.2.1. L'intervention du Prince sur la langue française.....	44
2.2.1.1. Le prince omnipotent	45
2.2.1.2. Le prince messianique et indépendant	47
2.2.2. Après le roi, la mise en place d'un roman national	50
2.2.2.1. Raconter la langue pour faire nation	50
2.2.2.2. Il était une fois... Villers-Cotterêts.....	52
2.2.2.3. De la République des Lettres à la nation : les écrivains de l'histoire	54
2.2.3. Faire nation, faire communauté	57
2.2.3.1. Construire une communauté imaginée.....	57
2.2.3.2. Une communauté unie (originellement) par la langue.....	59
2.3. Interroger le choix d'une histoire.....	62
2.3.1. Réactualiser Villers-Cotterêts au XXI^e siècle.....	62
2.3.1.1. Une reprise du mythe national ?	63
2.3.1.2. Rappeler le poids de l'État sur la langue	65
2.3.1.3. Un projet présidentiel.....	67

2.3.2. Territorialiser et patrimonialiser	69
2.3.2.1. Patrimonialiser un château	69
2.3.2.2. Une France et sa capitale centripètes	72
2.3.3. Quelle mémoire de quelle histoire ?	75
2.3.3.1. Une histoire dans l'histoire	76
2.3.3.2. Une mémoire et des oublis	78
3. Le défi français de l'un et du multiple	81
3.1. L'équation monolingue.....	82
3.1.1. La difficulté de l'ère plurilingue.....	82
3.1.2. L'historique vœu d'universalité de la langue française	85
3.1.3. L'essentialisation de la langue à la Cité	87
3.1.4. Faire de la langue un objet d'étude pour la désessentialiser ?	89
3.2. Cité de la langue française, et non de la francophonie ?	92
3.2.1. La diplomatie internationale du français	92
3.2.1.1. La notion de Soft Power	92
3.2.1.2. Le spectre de l'hégémonie anglaise	94
3.2.1.3. La langue française : langue-monde	97
3.2.2. La problématique post-coloniale	99
3.2.2.1. De l'expansionnisme à la défrancophonisation	99
3.2.2.2. Penser le musée décolonial	102
3.2.3. Un moyen d'enseigner la francophonie ?.....	105
3.3. La langue au défi de l'altérité	107
3.3.1. La figure de l'Autre dans la langue.....	107
3.3.2. Le libre-arbitre de l'Autre	109
3.3.3. La résistance fondamentale de l'alter	112
Conclusion	115
Bibliographie	118
Annexes	129
Table des matières.....	138
Résumé.....	140

Résumé

MOTS-CLÉS : épistémologie de la langue française, institutionnalisation de la langue, histoire de la langue, politiques linguistiques, Cité internationale de la langue française, Ordonnance de Villers-Cotterêts, langue française

RÉSUMÉ

Cette recherche s'intéresse à la nouvelle Cité internationale de la langue française installée dans le château de Villers-Cotterêts, célèbre pour la signature de son ordonnance éponyme. Elle cherche à construire un premier cadre épistémologique à cette nouvelle institution, à comprendre non seulement dans quelle histoire de l'institutionnalisation de la langue elle s'inscrit mais aussi quelle relation entre le politique et le linguistique elle peut illustrer. Le choix du lieu est l'occasion de comprendre le mythe national comme trace idéologique derrière la langue, les symboliques à l'échelle micro et macro et permet de mieux appréhender le projet présent et futur d'une Cité tournée vers la pédagogisation d'une histoire de la langue, l'intelligence artificielle, et la question postcoloniale de la francophonie.

KEYWORDS : French language epistemology, institutionalisation of language, history of language, language policies, Cité internationale de la langue française, Ordinance of Villers-Cotterêts, French language

ABSTRACT

This research focuses on the newly established Cité internationale de la langue française, located in the castle of Villers-Cotterêts, famously known for the signing of the eponymous ordinance. The study aims to construct an initial epistemological framework for this new institution, seeking to understand not only its place within the historical context of the institutionalisation of the French language but also the relationship between political and linguistic dimensions it may illustrate. The selection of this site provides an opportunity to explore the national myth as an ideological trace behind the language, examining symbols at both micro and macro levels. It allows for a deeper understanding of the both present and future projects of a City, focused on the educating process concerning the history of the language, artificial intelligence, and the postcolonial question of Francophonie.